

# RAPPORT ANNUEL 2019-2020

MINISTÈRE DES FORÊTS,  
DE LA FAUNE ET DES PARCS





# RAPPORT ANNUEL 2019-2020

MINISTÈRE DES FORÊTS,

DE LA FAUNE ET DES PARCS

**Rédaction**

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

**Photo**

Titre : Calme plat

Auteur : Michel Boulianne

**Pour renseignements complémentaires, vous devez vous adresser à la :**

Direction des communications

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, C 402

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-8600

Ailleurs au Québec : 1 866 248-6936

[\[services.clientele@mffp.gouv.qc.ca\]](mailto:services.clientele@mffp.gouv.qc.ca)

La présente publication est accessible dans le site Web suivant :

[\[www.quebec.ca/gouv/ministere/forets-faune-parcs/publications/\]](http://www.quebec.ca/gouv/ministere/forets-faune-parcs/publications/).

**Dépôt légal**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

ISBN : 978-2-550-86796-8 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-86797-5 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2020

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

# MESSAGE DU MINISTRE



## **Monsieur François Paradis**

Président de l'Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de déposer à l'Assemblée nationale le Rapport annuel de gestion du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2020. Ce rapport répond aux exigences de la Loi sur l'administration publique. Il présente les principales réalisations du Ministère ainsi que les résultats obtenus en fonction de ses engagements au 1<sup>er</sup> avril 2019.

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Le présent rapport illustre l'ampleur des défis qu'a dû affronter le personnel du Ministère pour assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs au cours d'une année – et d'une fin d'année – considérée comme hors du commun. Y sont également présentées de nombreuses mesures structurantes qui ont été déployées pour appuyer le développement économique de ces secteurs d'activité dans l'ensemble du Québec.

Je suis fier de diriger un ministère qui sait innover et travailler en collaboration pour contribuer à la prospérité et à la qualité de vie des Québécois.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Original signé*

## **Pierre Dufour**

Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Québec, novembre 2020



# MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



## **Monsieur Pierre Dufour**

Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Monsieur le Ministre,

C'est avec fierté que je vous présente le Rapport annuel de gestion 2019-2020 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, conformément à la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport rend compte des efforts soutenus qui ont été déployés par l'ensemble des équipes du Ministère pour accomplir la mission de celui-ci tout au long de l'année, y compris dans le contexte de pandémie de la COVID-19 qui a obligé à terminer, de façon abrupte, l'exercice financier. Les valeurs du Ministère, telles que les définit le nouveau Plan stratégique 2019-2023, soit l'expertise, la créativité, la collaboration et le respect, nous ont permis d'atteindre nos objectifs malgré les imprévus.

Le présent rapport rend compte, notamment, des résultats atteints dans cette première année du nouveau Plan stratégique 2019-2023, des réalisations du Ministère au regard des objectifs du Plan d'action de développement durable 2016-2021 et des engagements figurant dans la Déclaration de services aux citoyens.

Je tiens à souligner la contribution exceptionnelle du personnel qui a travaillé avec rigueur pour assurer une offre de services à la hauteur des engagements du Ministère et à celle des attentes de la population. Je remercie toutes les équipes, à Québec et dans les bureaux régionaux, pour le travail compétent qui a été accompli dans différents contextes exigeants.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

*Original signé*

## **Mario Gosselin**

Sous-ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Québec, novembre 2020





# TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	3
RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMME	5
1. L'ORGANISATION	7
1.1 L'organisation en bref	8
1.2 Faits saillants	12
2. LES RÉSULTATS	23
2.1 Plan stratégique	23
2.2 Déclaration de services aux citoyens	42
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	46
3.1 Utilisation des ressources humaines	46
3.2 Utilisation des ressources financières	49
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	51
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	52
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	52
4.2 Développement durable	53
4.3 Occupation et vitalité des territoires	63
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	64
4.5 Accès à l'égalité en emploi	66
4.6 Allègement réglementaire et administratif	70
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	72
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	73
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	74
4.10 Politique de financement des services publics	75
4.11 Exigences législatives liées à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier	76
4.12 Gestion du Programme de financement forestier par La Financière agricole du Québec	80
5. ANNEXES	81
Annexe I - Coût des principales activités ministérielles	81
Annexe II - Revenus de tarification du Ministère	82
Annexe III - Occupation et vitalité des territoires - État d'avancement des réponses aux priorités régionales	84
Annexe IV - Organigramme au 31 mars 2020	90



# DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

---

L'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2019-2020 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que les contrôles qui s'y rapportent relèvent de notre responsabilité.

À notre connaissance, les résultats, les données et les explications fournis dans le présent rapport correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2020 au regard des engagements du Ministère.

La Direction de l'audit interne et de l'évaluation de programme juge le caractère plausible et la cohérence de l'information présentée dans le rapport annuel de gestion. Son rapport de validation est joint au présent document.

*Original signé*

**Mario Gosselin**

Sous-ministre

*Original signé*

**Alain Sénéchal**

Sous-ministre associé aux Forêts

*Original signé*

**Élise Paquette**

Sous-ministre associée à la Faune et aux Parcs par intérim

*Original signé*

**Lucie Ste-Croix**

Sous-ministre associée aux Opérations régionales

*Original signé*

**Louis Pelletier**

Forestier en chef

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Québec, novembre 2020



# RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

---

Monsieur le sous-ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2019-2020 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2020.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de cette information incombe à la direction du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des résultats, des renseignements et des explications fournis ainsi que leur cohérence en nous basant sur les travaux accomplis au cours de notre examen.

Cet examen s'inspire des *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne* de l'Institut des auditeurs internes. Ainsi, les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à appliquer des procédures analytiques, à réviser des calculs et à échanger sur certains éléments examinés. Ces travaux ne visaient pas à vérifier les systèmes de compilation ni à évaluer le contrôle interne. Par conséquent, cet examen ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le présent rapport.

Au terme de notre examen, nous concluons que les informations présentées dans le Rapport annuel de gestion 2019-2020 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs nous paraissent, dans tous leurs aspects significatifs, plausibles et cohérentes.

La directrice de l'audit interne et de l'évaluation de programme,

*Original signé*

Sandra Melançon, MBA  
Québec, novembre 2020



# 1. L'ORGANISATION

Créé en 2014, le Ministère est responsable de la conservation et de la mise en valeur des forêts, de la faune et des parcs nationaux, au Québec. Ces responsabilités se distinguent par l'importance du Ministère sur le plan économique, par la pérennité des ressources forestières et fauniques et par une présence régionalisée, et ce, au bénéfice de la société québécoise.

S'inscrivant dans le processus de reddition de comptes prescrit par la Loi sur l'administration publique, le rapport annuel de gestion est le principal instrument de reddition de comptes du Ministère.

Rédigé sur la base de l'information disponible au 31 mars 2020, ce rapport couvre la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020. Il comporte quatre grandes sections :

- l'organisation, section qui inclut la mission, la vision, les valeurs, la structure organisationnelle, les secteurs d'intervention, la clientèle et les partenaires, ainsi que les chiffres clés. Les faits saillants, qui résument les réalisations les plus marquantes du Ministère au cours de la dernière année, y sont également présentés;
- les résultats obtenus par le Ministère au regard de ses objectifs stratégiques et des services aux citoyens;
- la situation en ce qui concerne l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles de l'organisation;
- certaines autres exigences auxquelles le Ministère doit se conformer, y compris, notamment, le développement durable.

De plus, sont présentés, en annexes, le coût des principales activités ministérielles, les revenus de tarification du Ministère, l'état d'avancement des réponses aux priorités régionales ainsi que l'organigramme.

En donnant une vue d'ensemble des principales réalisations du Ministère pour l'exercice 2019-2020, le rapport annuel de gestion fournit, aux parlementaires ainsi qu'aux citoyens, des renseignements en ce qui concerne les actions accomplies par le Ministère et donne de l'information en ce qui a trait à son rendement dans l'accomplissement de sa mission.

## 1.1 L'organisation en bref

### Mission

Assurer, dans une perspective de gestion durable, la conservation et la mise en valeur des forêts, de la faune et des parcs nationaux pour contribuer à la prospérité et à la qualité de vie des Québécois.

### Vision

S'unir pour faire des forêts, de la faune et des parcs nationaux une fierté pour les citoyens.

### Valeurs

- Expertise : l'expertise nous caractérise.
- Créativité : la créativité nous anime.
- Collaboration : la collaboration nous rend plus efficaces.
- Respect : le respect nous guide.

### Structure organisationnelle

Le Ministère intervient dans les secteurs d'activité suivants : les forêts, la faune et les parcs. Pour mener à bien ses mandats sectoriels, il dispose d'une structure administrative qui reflète ces domaines d'activité. Il est composé du Secteur des forêts, du Secteur de la faune et des parcs, du Secteur des opérations régionales, du Bureau du forestier en chef, de la Direction du bureau du sous-ministre et du secrétariat, ainsi que de la Direction générale des mandats stratégiques.

La Direction de l'audit interne et de l'évaluation de programme, la Direction générale des ressources financières et matérielles et de la gestion contractuelle ainsi que la Direction générale des ressources humaines et des ressources informationnelles du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles assument également les services administratifs requis par le Ministère.

De plus, le Ministère comprend une direction des affaires juridiques qui relève du ministère de la Justice et une direction des communications qui relève du ministère du Conseil exécutif. Ces directions assument les services requis en les partageant avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Le Ministère est également responsable du Fonds des ressources naturelles pour le volet Aménagement durable du territoire forestier.

Bien qu'il soit mentionné dans certaines sections du présent document, le Forestier en chef publie son propre rapport d'activité.

L'organigramme du Ministère est présenté à l'annexe IV.



## Secteurs d'intervention

Pour chaque secteur d'activité, les principaux mandats sous la responsabilité du Ministère sont décrits brièvement ci-dessous. Il importe de noter que bon nombre d'activités soutiennent la concrétisation de ces mandats, notamment l'élaboration du cadre législatif et réglementaire ainsi que la conception et la mise en œuvre de politiques, de stratégies et d'outils liés aux domaines de responsabilité du Ministère.

### Forêts

- Assurer un aménagement durable des forêts publiques en privilégiant un aménagement écosystémique inscrit dans une démarche facilitant la participation des différents acteurs associés aux forêts.
- Acquérir et développer des connaissances en matière d'aménagement et d'environnement forestiers, notamment par la réalisation d'inventaires forestiers et par l'accomplissement d'activités de recherche et d'analyse économiques, lesquelles permettront d'orienter les choix qui sont faits pour assurer l'aménagement durable des forêts et l'utilisation optimale du territoire forestier.
- Élaborer la planification des activités propres à l'aménagement forestier, en collaboration avec les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire et avec les tables opérationnelles.
- Veiller à l'exécution des travaux sylvicoles appropriés, et ce, pour maintenir la possibilité forestière et assurer un aménagement durable des forêts.
- Encadrer les activités de protection des forêts.
- Favoriser la mise en valeur des forêts privées.
- Assurer l'accès et la gestion de la ressource forestière par l'attribution des droits, la délivrance de permis et la vente aux enchères de bois.
- Optimiser l'attribution des bois en provenance des forêts du domaine de l'État.
- Favoriser la croissance et le développement de l'industrie des produits forestiers, au bénéfice des collectivités du Québec.
- Assurer des suivis et des contrôles à propos des interventions forestières en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et rendre compte des résultats.
- Contribuer à l'augmentation du rendement des forêts en assurant, avec efficacité, la production de semences et de plants forestiers améliorés.
- Assurer un suivi de l'information relative aux études stratégiques et aux négociations à propos des divers accords commerciaux et tenir à jour cette information, dans le but d'assurer l'accès aux marchés pour les produits forestiers québécois par la minimisation des barrières commerciales et non commerciales.

### Faune

- Assurer la conservation, la mise en valeur et la protection de la faune et de ses habitats dans une perspective de développement durable.
- Acquérir et diffuser des connaissances sur la faune et ses habitats.
- Établir des orientations stratégiques et des objectifs, notamment sur le plan de la faune aquatique, de la faune terrestre et de l'avifaune, ainsi que sur celui de la biodiversité (écosystèmes, habitats, espèces, populations, espèces exotiques envahissantes et maladies de la faune).

- Appliquer les lois provinciales sous sa responsabilité ainsi que les lois fédérales et provinciales faisant l'objet d'une délégation en matière de protection de la faune et de ses habitats sur le territoire du Québec.
- Assurer, auprès des citoyens, la gestion de la vente des permis de pêche, de chasse et de piégeage, par l'intermédiaire d'environ 1 250 points de vente.
- Assurer le développement de la faune et de ses habitats, notamment par l'intermédiaire de la réglementation, des plans de gestion, de la délivrance des permis et de l'élaboration de politiques, de programmes et de partenariats.
- Assurer le développement de la faune et de ses habitats au moyen de l'émergence de nouveaux produits fauniques, de la croissance des divers groupes de clientèle, de la concertation nationale et régionale avec les partenaires, de l'éducation, de l'aménagement et de la restauration.
- Assurer la gestion de la pêche des poissons d'eau douce et, en vertu d'une délégation de pouvoirs du gouvernement du Canada, la gestion des espèces anadromes (eau douce) et catadromes (eau de mer) dans les eaux intérieures de la province et dans les eaux à marée.
- En complémentarité avec le secteur privé, assurer la production et la mise en œuvre d'ensemencements de conservation ainsi que la production d'espèces ou de lignées qui requièrent des exigences particulières.
- Favoriser le déploiement de la gestion intégrée des ressources en milieux forestier et agricole.
- Encadrer la gestion et les activités dans les territoires fauniques structurés.
- Assurer, en milieu urbain et en périphérie, un contrôle des animaux importuns en vue de protéger les citoyens par rapport aux situations à risque.

## Parcs

- Assurer le respect de la mission de conservation et d'accessibilité des parcs nationaux.
- Planifier et développer le réseau des parcs nationaux québécois et encadrer leur gestion.
- Créer de nouveaux parcs nationaux et modifier les limites de certains parcs actuels.
- Assurer la mise en œuvre de la Politique sur les parcs ainsi que l'élaboration et la révision de plans directeurs.

## Clientèle et partenaires

La clientèle et les partenaires du Ministère sont variés et nombreux. Comme c'est le cas pour les activités du Ministère, ils se répartissent également dans toutes les régions administratives du Québec.

Cette clientèle et ces partenaires comprennent, notamment, les groupes suivants :

- les citoyens;
- les entreprises de l'industrie des produits forestiers : secteurs du sciage, des pâtes et papiers et des bioproduits, des panneaux, de la bioénergie et des autres produits de deuxième et de troisième transformation du bois;
- les associations et les regroupements liés à l'industrie des produits forestiers et aux industries connexes;
- le Conseil de l'industrie forestière du Québec;
- les équipementiers;
- les utilisateurs de la forêt;
- les enchérisseurs;

- les syndicats et les offices de producteurs forestiers;
- la Fédération des producteurs forestiers du Québec;
- les groupements forestiers;
- Groupements forestiers Québec;
- les coopératives forestières;
- la Fédération québécoise des coopératives forestières;
- l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec;
- l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec;
- La Financière agricole du Québec;
- les conseillers forestiers exerçant leurs activités en forêt privée;
- les entreprises et les associations de travailleurs sylvicoles;
- les villégiateurs, les chasseurs, les pêcheurs et les piégeurs;
- la Fédération québécoise des municipalités;
- l'Union des municipalités du Québec;
- les associations fauniques et récréatives, particulièrement :
  - la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs,
  - la Fédération québécoise pour le saumon atlantique,
  - la Fédération des pourvoires du Québec,
  - la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec,
  - Zecs Québec;
- la Société du Plan Nord;
- l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador;
- les municipalités régionales de comté et les municipalités;
- le Service canadien des forêts;
- le gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;
- le gouvernement de la nation crie;
- l'Administration régionale Kativik;
- les communautés autochtones;
- les groupes environnementaux;
- les ministères et les organismes;
- les établissements d'enseignement et de recherche.

La Société des établissements de plein air du Québec et la Fondation de la faune du Québec sont également des partenaires importants pour le Ministère, tout en étant sous la responsabilité du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Enfin, le Ministère a également des délégués pour certains services sous sa responsabilité. Ces délégués sont, notamment :

- les agences régionales de mise en valeur des forêts privées;
- les bureaux d'enregistrement des producteurs forestiers;
- les gestionnaires de territoires fauniques structurés;
- les agents de vente de permis;
- les agents d'enregistrement de la faune;
- les municipalités régionales de comté et les municipalités;
- la Société de protection des forêts contre le feu;
- la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies;
- Rexforêt.

## Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
2 623	Effectif du Ministère
872,9 M\$	Dépenses du Ministère
6,0 G\$	Retombées économiques en 2019 par le secteur forestier
Près de 60 000	Travailleurs dans le secteur forestier pour la récolte, la transformation du bois et la fabrication du papier, y compris la deuxième et la troisième transformation de ces produits
34,1 millions	Mètres cubes bruts de possibilités forestières par année pour la période 2018-2023, en ce qui concerne les forêts publiques
Plus de 130 millions	Plants destinés, annuellement, au reboisement en forêts publique et privée
1 225 588	Permis de chasse, de pêche et de piégeage délivrés
738	Parcs nationaux (27) et territoires fauniques structurés dont les réserves fauniques (21), les zones d'exploitation contrôlée (86), les pourvoies (580) et autres (24)

## 1.2 Faits saillants

### Carrefour Forêts 2019 : le rendez-vous incontournable du secteur forestier au Québec

Organisé par le Ministère, le Carrefour Forêts 2019<sup>1</sup>, qui s'est tenu à Québec du 2 au 4 avril 2019, a été un événement de première importance pour le transfert de connaissances et les échanges à l'égard de l'aménagement durable des forêts. Cet événement a attiré près de 1 800 participants venant de tous les milieux qui s'intéressent au domaine forestier; parmi eux, des établissements d'enseignement, des industriels et entrepreneurs, des groupes environnementaux et des travailleurs de la forêt. Le Carrefour Forêts 2019, c'était :

- 17 séances de formation;
- 14 colloques et 5 ateliers représentant près de 130 conférences;
- 1 visite sur le terrain;
- 1 causerie;
- 6 séances de présentations éclairés dans le cadre de colloques et 2 séances dans le cadre du concours universitaire;
- 76 affiches;
- 79 emplacements pour kiosques;
- 1 cocktail réseautage;
- 3 représentations de la pièce de théâtre *Boréal Mix* et une visite éclair de kiosques pour les étudiants du secondaire.

1. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Carrefour Forêts 2019*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/carrefour-forets/>].

*Les Actes du Carrefour Forêts 2019*<sup>2</sup> regroupent les résumés des différentes présentations, de même que les affiches et les kiosques thématiques. Ils constituent aussi un document de référence pour les participants qui souhaitent consulter les présentations ou les formations qui ont eu lieu lors de l'évènement.

## Gestimat : un outil permettant de quantifier la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Dans le contexte de la mesure d'exemplarité gouvernementale découlant de la Charte du bois, les gestionnaires de projets d'infrastructure financés par des fonds publics doivent évaluer l'utilisation du bois et effectuer une analyse comparative des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les différents matériaux de structure. Pour inciter les ministères et organismes à mener à bien cet engagement et pour les appuyer dans cette perspective, un calculateur de carbone, l'outil Gestimat<sup>3</sup>, a été développé et placé en ligne au cours du mois de mai 2019 sous la forme d'une plateforme numérique disponible gratuitement. En plus de répondre aux besoins des ministères, organismes, gestionnaires de projets ou subventionnaires, cette plateforme est également disponible pour l'ensemble de la population. En se basant sur la méthode d'analyse du cycle de vie, méthode objective et éprouvée, l'outil est reconnu par les professionnels de la construction.

Le Ministère a également conçu, pour divers scénarios de bâtiment, un protocole de quantification des émissions de GES au moment de la fabrication des matériaux de structure (bois, acier et béton). L'utilisation de ce protocole est une étape cruciale pour assurer une rigueur scientifique dans ce domaine.

Depuis sa mise en ligne, l'outil Gestimat est aussi utilisé dans le Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois<sup>4</sup> en vue de comptabiliser les GES évités pour chacun des projets ayant reçu une aide financière.

Une entente a aussi été conclue avec le gouvernement de l'Ontario dans le but de prévoir les modalités d'utilisation de l'outil Gestimat dans cette province. Un intérêt pour ce calculateur de carbone a également été manifesté par d'autres provinces canadiennes et des travaux de développement des fonctionnalités et de traduction linguistique ont été entrepris.

## Une contribution concrète du secteur forestier à la lutte contre les changements climatiques

Selon le rapport produit, en novembre 2019, par le Groupe de travail sur la forêt et les changements climatiques<sup>5</sup>, préparé en collaboration avec le Ministère, le secteur forestier du Québec a le potentiel de réduire annuellement les émissions de GES à l'échelle de la planète dans une proportion allant de 0,5 à 6,7 mégatonnes de CO<sub>2</sub> d'ici 2030. Ces réductions seraient possibles au moyen d'actions ciblées en forêt en ayant recours à une plus grande

2. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Les Actes du Carrefour Forêts 2019*, [En ligne], [[https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/recherche/Actes\\_Carrefour\\_Forets\\_2019.pdf](https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/recherche/Actes_Carrefour_Forets_2019.pdf)].

3. Gestimat, *Portail d'accueil*, [En ligne], [<https://gestimat.ca/>].

4. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/transformation-du-bois/programme-de-vitrine-technologique-batiments-solutions-innovantes-bois/>].

5. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Rapport - Groupe de travail sur la forêt et les changements climatiques*, [En ligne], [[https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/Rapport\\_final\\_GTFCC.pdf](https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/Rapport_final_GTFCC.pdf)].

utilisation des produits forestiers et à la substitution de produits dont la production entraîne de plus grandes émissions de GES.

Dans le but de favoriser cette contribution, le Ministère a déployé des actions concrètes en matière de lutte contre les changements climatiques au cours de l'année 2019-2020. Il a travaillé sur deux volets, soit la réduction des GES et l'adaptation aux changements climatiques.

Grâce au Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone du gouvernement du Canada<sup>6</sup> et à un investissement de 75 M\$ du Fonds vert<sup>7</sup> pour la période comprise de 2019-2020 à 2023-2024, le Ministère met en œuvre des projets ayant pour objectif d'augmenter la séquestration de carbone par l'intermédiaire d'activités sylvicoles sur le territoire forestier public et privé. Le gouvernement du Québec a également investi 5 M\$ en vue de poursuivre les travaux de modélisation et d'acquisition de connaissances dans le but de maximiser le potentiel de contribution du secteur forestier à la lutte contre les changements climatiques.

De plus, le Ministère favorise une augmentation de l'utilisation des produits forestiers et de la biomasse forestière pour le développement de biocombustibles. À cette fin, le Ministère a publié, au cours de l'automne 2019, un bilan de la Charte du bois<sup>8</sup>, qui a pour objectif d'accroître, au Québec, l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle et multifamiliale. Le Ministère a aussi accompagné 12 projets pour favoriser l'émergence de la filière bioénergétique au cours de l'exercice 2019-2020.

Sur le plan de l'adaptation aux changements climatiques, le Ministère poursuit ses travaux d'acquisition de connaissances, notamment au moyen de projets financés par le Fonds vert. À cette fin, pour l'exercice 2019-2020, trois projets ont été terminés, avec un total de 22 rapports et activités de transfert produits, en plus de cinq autres projets en cours de réalisation.

## Le Programme Innovation Bois : un levier de première importance pour accroître la compétitivité de l'industrie québécoise des produits forestiers

Le Programme Innovation Bois<sup>9</sup> (PIB) permet de soutenir des projets innovants tout en favorisant la diversification de l'approvisionnement des usines et en encourageant la transformation des bois de qualité inférieure. La contribution financière du PIB est un levier important qui permet de générer des investissements stratégiques de la part de l'industrie forestière.

Lors du Discours sur le budget de mars 2019, le gouvernement du Québec annonçait une bonification de 50 M\$ aux sommes déjà allouées au PIB<sup>10</sup>, portant le budget total de l'enveloppe à 120 M\$ jusqu'au 31 mars 2024. Cette somme supplémentaire a permis de concrétiser plusieurs projets innovants issus de tous les secteurs de l'industrie des produits forestiers.

6. Gouvernement du Canada, *Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone*, [En ligne], [<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/fonds-economie-faibles-emissions-carbone.html>].

7. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, *Fonds vert*, [En ligne], [<http://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/index.htm>].

8. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Bilan de la Charte du bois*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/BilanCharteduBois.pdf>].

9. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Programme Innovation Bois*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/transformation-du-bois/programme-innovation-bois/>].

10. Ministère des Finances, *Budget 2019-2020 – Plan budgétaire*, [En ligne], [[http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019-2020/fr/documents/PlanBudgetaire\\_1920.pdf](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019-2020/fr/documents/PlanBudgetaire_1920.pdf)].

En 2019-2020, le programme a également été bonifié en ajoutant une catégorie de projet qui favorise le maillage industriel avec des partenaires de l'extérieur de l'industrie des produits forestiers, par exemple dans les domaines de la chimie, de la métallurgie, de la plasturgie et des sciences de la vie.

Le PIB est donc une mesure phare du Ministère qui permet de stimuler la réalisation de projets innovants de transformation de produits forestiers<sup>11</sup>.

## Woodrise 2019 : un congrès international sur la construction en bois de moyenne et de grande hauteur

C'est sur le thème « Bâtir nos villes pour les générations futures » que la deuxième édition de Woodrise a eu lieu du 30 septembre au 4 octobre 2019 à Québec<sup>12</sup>. De nature internationale, ce congrès portant sur la construction de bâtiments en bois de moyenne et de grande hauteur a permis de rassembler plus de 800 professionnels actifs dans le domaine de la construction. Au total, des délégués de 29 pays ont pris part à cette tribune internationale pour partager les plus récentes avancées sur la construction en bois de moyenne et de grande hauteur, et pour promouvoir l'utilisation du bois dans les villes durables de demain.

Lors de ce congrès, des membres faisant partie de l'ensemble de l'industrie forestière, allant des donneurs d'ouvrages, des architectes, des ingénieurs, des constructeurs, jusqu'aux fournisseurs de matériaux, ont pu se réunir. Les sujets abordés traitaient, notamment, de la performance acoustique, de la sécurité sismique et incendie, ainsi que du développement durable, tous ces éléments étant considérés comme centraux en ce qui concerne la croissance de cette industrie.

En plus de contribuer à l'organisation de ce congrès, le Ministère y a présenté le bilan des activités qu'il a accomplies dans le domaine de la construction en bois. Il s'agissait d'un moment stratégique puisqu'il permettait d'offrir une très grande visibilité pour faire la promotion de la Charte du bois<sup>13</sup> et des différentes mesures en place au Ministère pour permettre le développement de l'industrie québécoise des produits forestiers.

Le principal objectif de Woodrise était de mettre en relation des décideurs et des professionnels de la construction et de l'aménagement du territoire, au moyen de conférences et de présentations, d'échanges interentreprises, de séances plénières, d'ateliers techniques et d'autres activités intéressantes. Les participants avaient également l'occasion de prendre connaissance de l'état de l'art de la construction en bois partout à travers le monde.

C'est également à l'occasion de Woodrise que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs a dévoilé sa vision forestière<sup>14</sup>, axée sur l'objectif de maximiser le plein potentiel du secteur forestier afin de contribuer à la création de richesse dans toutes les régions du Québec.

11. Des informations supplémentaires sont fournies en ce qui concerne le Programme Innovation Bois à l'indicateur 2 des résultats 2019-2020 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023, à la [page 28](#).

12. Rencontres Woodrise, Woodrise 2019 QC, [En ligne], [<https://rencontres-woodrise.ch/woodrise-2019-qc-communique-final/>].

13. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Charte du bois, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/entreprise/charte-bois.pdf>].

14. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Des retombées pour toutes les régions du Québec – *Le ministre Pierre Dufour présente une vision forestière créatrice de richesse*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/retombees-regions-quebec-pierre-dufour-vision-forestiere-creatrice-riche-2019-09-30/>].

## Une série de mesures pour bonifier la compétitivité et la performance des entreprises forestières

En marge du forum stratégique gouvernement-industrie du 9 mars 2020, une série de mesures visant à améliorer la compétitivité et la performance des entreprises du secteur forestier a été annoncée. Ces mesures touchent la valeur marchande des bois sur pied, y compris des nouveautés qui seront introduites dans le calcul de celle-ci pour l'exercice 2020-2021. Ainsi, les montants payés par les entreprises forestières pour la récolte du bois prendront mieux en compte les différences régionales au regard de l'harmonisation de la récolte.

De plus, la mise en place de processus-cadres a également été annoncée pour :

- l'harmonisation des usages;
- le règlement des différends sur les mesures d'harmonisation des usages;
- le règlement des différends sur les mesures d'harmonisation opérationnelle.

Ces processus sont le fruit de nombreux échanges entre le Ministère, l'industrie forestière ainsi que les partenaires des territoires fauniques structurés. Ils ont pour but de faciliter le déroulement de la planification forestière et d'éviter de compromettre les activités, tant forestières que fauniques. De plus, ils permettront de mieux intégrer les délais à respecter pour franchir les différentes étapes de l'harmonisation.

Par ailleurs, certaines modalités concernant la redevance annuelle seront revues afin d'y inclure certains allègements et d'offrir plus de souplesse aux entreprises. Le but est d'inclure, notamment, des remboursements de la redevance annuelle lorsque les volumes de bois ne peuvent pas être récoltés par les entreprises forestières pour des raisons indépendantes de leur volonté.

## Un programme de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette bonifié

Le Programme de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) a été modifié pour protéger les investissements dans les petites forêts privées afin que les aires d'une superficie de plus de quatre hectares soient dorénavant admissibles. Cette révision permettra, à compter de 2020, de rendre le programme accessible à un plus grand nombre de propriétaires forestiers et ainsi de répondre à leurs préoccupations. Pour l'année 2019, rappelons qu'une superficie minimale de dix hectares était requise pour pouvoir bénéficier du programme. Doté d'une enveloppe de 20 M\$ jusqu'en mars 2023, ce programme consiste en des pulvérisations aériennes d'insecticide biologique réalisées par la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies.

Par ailleurs, un investissement supplémentaire de 3 M\$ destiné aux propriétaires forestiers a également été annoncé en décembre 2019 afin de permettre la réalisation de projets de remise en production de peuplements en contexte épidémique de TBE pour les exercices 2019-2020 et 2020-2021 en forêt privée. Cette mesure permet aux forêts québécoises de contribuer davantage à la réduction des gaz à effet de serre.

Rappelons que la TBE se trouve en permanence dans les forêts québécoises, même en l'absence d'épidémie. La densité des populations de TBE augmente graduellement pour atteindre un niveau épidémique tous les 30 ans environ.



## Lancement de la cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides

Dans le but d'assurer la pérennité du secteur forestier dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides, la cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière a été lancée officiellement le 12 décembre 2019 en présence de partenaires, d'industriels forestiers et d'intervenants municipaux et régionaux. Elle a pour mandat de trouver des solutions innovantes et structurantes afin que l'industrie forestière de ces deux régions puisse s'adapter à un environnement d'affaires en évolution et fortement concurrentiel.

Le lancement de cette cellule d'intervention s'inscrit dans un ensemble de gestes concrets visant à soutenir l'industrie forestière régionale, y compris notamment le soutien financier d'un maximum de 5,3 M\$, à la suite de la fermeture de l'usine Fortress Specialty Cellulose de Thurso. Cette mesure de soutien exceptionnelle, offerte à toutes les entreprises touchées dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides, a pour but de compenser les frais additionnels engendrés par le déplacement des volumes de bois des entreprises de ces régions vers l'usine de Domtar située à Windsor, en Estrie, d'ici à la mise en place d'une solution durable.

## Récolte et traitement de près de 1,5 milliard de semences forestières

Le Ministère coordonne la récolte de l'ensemble des semences nécessaires aux 19 pépinières forestières du Québec. Ces pépinières cultivent les 130 à 150 millions de plants destinés au reboisement des forêts publiques et privées, ainsi qu'à la distribution d'arbres à l'occasion du Mois de l'arbre et des forêts<sup>15</sup>.

Toutes les semences forestières récoltées sont acheminées au Centre de semences forestières de Berthier<sup>16</sup> (CSFB). Durant la saison 2019-2020, le CSFB en a traité approximativement 1,5 milliard, soit l'équivalent de près de trois tonnes de semences forestières, portant le nombre total des semences entreposées à plus de six milliards. Un tel niveau d'activité n'avait pas été observé depuis près de 20 ans. L'année 2019-2020 se situe au quatrième rang des meilleures récoltes des 30 dernières années.

Dans le but d'assurer que les plants produits proviennent d'une semence de première qualité, le CSFB apporte une très grande attention aux diverses étapes de traitement des semences pour préserver leur qualité germinative, depuis l'extraction des cônes jusqu'à l'expédition pour l'ensemencement en pépinière. En moyenne, 350 millions de semences sont ainsi expédiées annuellement aux pépinières.

15. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Mois de l'arbre et des forêts*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/mois-de-larbre-forets/>].

16. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Le Centre de semences forestières de Berthier*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/forets/semences/semences-berthier.jsp>].

## Une stratégie en cours d'élaboration pour les caribous forestiers et montagnards

Le 3 avril 2019, le Ministère a annoncé les prochaines étapes de l'élaboration de la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards<sup>17,18</sup>. Les territoires envisagés par la stratégie en cours d'élaboration ont été présentés, lesquels représentent environ 80 % des habitats préférentiels du caribou forestier. L'objectif de la stratégie consistera à répondre adéquatement aux besoins du caribou forestier et du caribou montagnard de la Gaspésie de manière à assurer leur pérennité, et ce, sans répercussions sur l'industrie et ses travailleurs. Une démarche collaborative avec les partenaires du Ministère concernés permettra d'élaborer et d'optimiser la stratégie d'ici à son adoption.

C'est ainsi qu'aux mois de mai et de juin 2019, une tournée des régions touchées par la stratégie a été organisée dans le but d'échanger avec les intervenants régionaux et de déterminer les préoccupations et les pistes de solution à considérer.

Cette initiative a permis de rencontrer environ 150 partenaires du Ministère, notamment des représentants de l'industrie forestière, du milieu municipal, des syndicats, des groupes environnementaux et des communautés autochtones.

À la suite de cette tournée, des groupes opérationnels régionaux (GOR) réunissant notamment les industriels forestiers et les communautés autochtones ont été mis en place par le Ministère. Les GOR constituent un lieu permettant d'échanger, de manière approfondie, sur la stratégie et les mesures de protection qui pourraient s'appliquer sur les territoires envisagés. Leurs travaux ont pour objectif de déterminer les enjeux, les préoccupations et les connaissances sur le plan local ainsi que de proposer des pistes de solution à considérer dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie.

Par ailleurs, en décembre 2019, le Ministère a annoncé la réalisation d'une métaétude sur les facteurs de déclin du caribou. Le Ministère a entrepris les travaux visant à élaborer le devis de réalisation de cette métaétude, dont les résultats pourront alimenter la stratégie.

---

17. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *La stratégie pour les caribous forestiers et montagnards*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/habitats-et-biodiversite/amenagement-habitat-caribou-forestier>].

18. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *La stratégie pour les caribous forestiers et montagnards*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Strategie-caribou-forestier-montagnard.pdf>].

## Vers une première politique gouvernementale sur la faune au Québec

Amorcés en octobre 2019, les travaux d'élaboration de la première politique gouvernementale sur la faune au Québec<sup>19</sup> ont pour objectif de définir la vision d'avenir qui encadrera, au cours des prochaines années, les actions de mise en valeur et de conservation des ressources fauniques et des habitats. L'on cherchera à rendre cette vision claire, commune, partagée et directement liée aux attentes de la population, des acteurs de la société et des communautés autochtones.

La politique gouvernementale sur la faune au Québec aura pour objectifs :

- de prendre position sur la conservation et la mise en valeur de la faune en mettant en lumière son importance sur les plans économique, environnemental et social;
- de se donner de grandes orientations qui permettront de répondre aux enjeux actuels et futurs;
- de définir des objectifs communs en matière de conservation et de mise en valeur des ressources fauniques.

Dans l'optique de mettre en place une politique inclusive et novatrice, la démarche d'élaboration choisie cherche à impliquer une grande diversité d'acteurs fauniques, et ce, à chaque étape du processus d'élaboration de la politique.

Au cours de l'automne 2019, le Ministère a lancé une vaste démarche permettant d'engager le dialogue avec ses partenaires fauniques, les communautés autochtones et les acteurs concernés. Ceux-ci ont fait connaître, devant des représentants gouvernementaux, leurs points de vue, observations ou préoccupations à l'égard de la faune, lors d'ateliers de travail présentés dans les 17 régions administratives du Québec. Au total, ce sont plus de 500 représentants d'organisations qui sont venus s'exprimer.

La population a également été invitée à participer à la réflexion entourant l'élaboration de la politique en répondant à un sondage et en faisant part de ses commentaires au cours de la période allant du 18 novembre au 31 décembre 2019. Plus de 17 300 personnes ont répondu au sondage, y compris plus de 12 500 personnes ayant fait des commentaires sur les moyens d'améliorer la gestion de la faune.

Les travaux d'analyse et de synthèse exécutés à la suite de cette participation publique ont permis de faire émerger des idées qui seront utilisées pour appuyer les travaux de cocréation. Un document synthèse des informations recueillies est disponible dans le site Web du Ministère<sup>20</sup>.

19. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Politique Faune*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/politique-faune/>].

20. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Élaboration de la première politique gouvernementale sur la faune au Québec - Synthèse de la participation publique*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/SyntheseParticipationPublique.pdf>].

## La conclusion des travaux sur cinq plans de gestion de la faune

Les plans de gestion de cinq espèces fauniques ont été réalisés ou mis à jour au terme de plusieurs années de travail en collaboration avec les partenaires nationaux et régionaux du Ministère de même qu'avec les communautés autochtones. Ainsi, de nouveaux plans de gestion entreront en vigueur en 2020, soit le Plan de gestion du cerf de Virginie 2020-2027<sup>21</sup>, le Plan de gestion de l'ours noir 2020-2027<sup>22</sup> et le premier Plan de gestion de l'omble de fontaine au Québec 2020-2028<sup>23</sup>. Dans le cadre de leur bilan à mi-parcours, des modifications ont également été apportées au Plan de gestion du dindon sauvage 2016-2023<sup>24</sup> et au Plan de gestion du touladi 2014-2024<sup>25</sup> actuellement en vigueur.

Notons que les nouvelles modalités prévoient, notamment :

- de nouvelles saisons automnales dans certaines régions pour la chasse à l'ours noir et au dindon sauvage;
- la possibilité de récolter deux cerfs de Virginie;
- une réglementation simplifiée pour les adeptes de la pêche à l'omble de fontaine et au touladi.

Les plans de gestion ont pour but d'optimiser la conservation et la mise en valeur des espèces, de favoriser leur cohabitation avec les citoyens et d'améliorer l'acquisition des connaissances relatives à ces espèces mises en valeur. Le but des actions proposées dans ces nouveaux plans de gestion est d'offrir des produits de chasse, de pêche et de piégeage plus attrayants et de simplifier la réglementation pour les utilisateurs. Les possibilités pour les divers groupes de clientèle sont élargies, tout en respectant le potentiel de récolte, favorisant du même coup le maintien des importantes retombées économiques qui en découlent à l'échelle régionale.

## Diffusion d'une carte interactive sur la réglementation de la pêche sportive au Québec

Le 20 juin 2019, le Ministère mettait en ligne une carte interactive<sup>26</sup> diffusant les règles de la pêche sportive au Québec dans le but de simplifier la compréhension et le respect de la réglementation par les amateurs de pêche.

Cet outil pratique et interactif permet aux utilisateurs de cibler les plans d'eau désirés et les zones de pêche associées pour trouver plus aisément les périodes, les limites et les exceptions applicables. La carte interactive et sa grille réglementaire fournissent une information fiable et à jour; évitant ainsi aux citoyens de se trouver dans une situation d'infraction.

21. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Document synthèse – Plan de gestion du cerf de Virginie au Québec 2020-2027*, [En ligne], [[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PG\\_Cerf-Virginie.pdf](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PG_Cerf-Virginie.pdf)].
22. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Document synthèse – Plan de gestion de l'ours noir au Québec 2020-2027*, [En ligne], [[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PG\\_Ours-noir.pdf](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PG_Ours-noir.pdf)].
23. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Document synthèse – Plan de gestion de l'omble de fontaine au Québec 2020-2028*, [En ligne], [[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PG\\_Omble-fontaine.pdf](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PG_Omble-fontaine.pdf)].
24. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Plan de gestion du dindon sauvage au Québec 2016-2023 – Nouveautés pour les chasseurs de dindons dès le printemps 2020*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PG-Dindon-depliant.pdf>].
25. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Plan de gestion du touladi au Québec 2014-2024 – Prolongation du plan de gestion jusqu'en 2024*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PG-Touladi-depliant.pdf>].
26. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Pêche sportive au Québec – Périodes, limites et exceptions*, [En ligne], [<https://peche.faune.gouv.qc.ca/regpec/carteinteractive/>].

De plus, au moyen de cette carte interactive, les utilisateurs peuvent accéder directement à différentes couches géomatiques officielles, telles que celles des plans d'eau d'exception, des zones de pêche ou des territoires fauniques structurés.

Forte de son succès, la carte interactive sur la réglementation de la pêche sportive au Québec est l'une des plateformes numériques les plus achalandées du site Web ministériel.

## Lancement du programme scolaire Faune pour les élèves des écoles secondaires Paul-Hubert et du Mistral

Dans l'objectif de valoriser les attraits de la nature et du plein air tout en favorisant la persévérance scolaire auprès des jeunes, le Ministère, en collaboration avec la commission scolaire des Phares et la Table régionale de la faune du Bas-Saint-Laurent, a mis en place le programme scolaire Faune au bénéfice des élèves des écoles secondaires Paul-Hubert et du Mistral. Ce nouveau programme, qui a débuté à la rentrée scolaire de 2019, donne la chance aux jeunes d'expérimenter des activités à caractère faunique comme l'observation et l'identification de la faune ou la pratique sécuritaire de la chasse, de la pêche ou du piégeage. Il a également pour but de rendre accessibles les activités que l'on peut pratiquer dans la nature en toute sécurité et de faire découvrir aux élèves les différents métiers liés à la faune. Près d'une cinquantaine d'élèves fréquentant les deux écoles ont pu profiter du nouveau programme scolaire Faune à ce jour.

## Inauguration du parc national d'Opémican

Le 22 août 2019 a eu lieu l'inauguration officielle du secteur de la Pointe-Opémican, ce qui a permis de concrétiser l'ouverture complète du parc national d'Opémican<sup>27</sup> dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Ce nouveau secteur constitue le principal pôle d'activités et de services du parc où se trouvent, notamment, le bâtiment d'accueil ainsi qu'un camping d'une soixantaine d'emplacements. En plus d'être située dans un cadre naturel exceptionnel caractérisé par une forêt de grands pins blancs et rouges, la pointe Opémican se distingue par la présence d'un site historique de grande importance, celui du poste de relais pour le flottage du bois d'Opémican. Cet ancien complexe industriel forestier comprend de nombreux vestiges, dont quatre bâtiments restaurés ou en voie de l'être, qui font partie d'un circuit de découverte patrimoniale. Grâce à la création de ce parc national, ce patrimoine naturel et culturel est préservé et mis en valeur.

Créé en 2013 par le gouvernement du Québec, le parc national d'Opémican a également pour objectif de protéger un échantillon représentatif de la région naturelle des Laurentides méridionales. Ce territoire de 252,5 km<sup>2</sup> permet de protéger et de mettre en valeur une partie des lacs Témiscamingue et Kipawa, ainsi que la majeure partie de la rivière Kipawa. Il en est de même pour l'impressionnante biodiversité occasionnée par la rencontre des grands écosystèmes de la forêt boréale et de la forêt feuillue.

---

27. Société des établissements de plein air du Québec, *Parc national d'Opémican*, [En ligne], [\[https://www.sepaq.com/pq/ope/index.dot?language\\_id=2\]](https://www.sepaq.com/pq/ope/index.dot?language_id=2).

## Un ministère reconnu aux échelles nationale et internationale

Le Ministère a été très actif au cours de l'exercice 2019-2020 à l'égard de ses relations nationales et internationales en matière de gestion durable des ressources forestières et fauniques. Reconnue pour son expertise, cette gestion durable s'appuie, notamment, sur la négociation d'ententes, l'accueil de délégations internationales et les missions ministérielles.

D'ailleurs, le Ministère figure parmi les plus actifs dans l'ensemble du gouvernement du Québec sur le chapitre du nombre de forums, groupes de travail, comités scientifiques et techniques auxquels il participe à l'échelle canadienne ou internationale. La participation à ces comités permet également au Ministère de demeurer à l'affût des nouveaux programmes, normes et politiques nationaux et internationaux pour bien situer et structurer son action dans un monde concurrentiel et en constante évolution.

En affaires canadiennes, citons, notamment, la poursuite de négociations avec le gouvernement du Canada en ce qui a trait au partage des coûts pour la protection et le rétablissement du caribou forestier et de son habitat, lesquelles se sont soldées par un accord de partage des coûts relatifs à la mise en œuvre de l'entente de collaboration pour la protection et le rétablissement des espèces en péril au Québec appliqué au caribou boréal et à son habitat au cours de l'automne 2019<sup>28</sup>.

Sur le plan des rencontres intergouvernementales canadiennes, une délégation ministérielle a participé à la conférence annuelle du Conseil canadien des ministres des forêts à Waskesiu Lake en Saskatchewan au mois d'août 2019. À cette occasion, le gouvernement du Québec a notamment présenté, conjointement avec le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee), l'historique de la relation entre le Québec et la nation crie à l'égard du domaine forestier. La tenue de cette rencontre démontre l'importance, pour les provinces et territoires, de collaborer pour relever les défis communs et tirer bénéfice du potentiel de création d'emplois et des avantages économiques que peut procurer le secteur forestier.

Par ailleurs, le Ministère a accueilli des délégations d'experts internationaux en vue de partager des pratiques exemplaires en matière de gestion durable des ressources forestières et fauniques. Ces délégations sont originaires des pays suivants : Allemagne, Belgique, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Italie, Maroc, Nigéria et Suède.

Outre le Carrefour Forêts 2019 et Woodrise 2019 cités précédemment, le Ministère a également collaboré à la Conférence canadienne sur les parcs, laquelle s'est tenue à Québec du 7 au 10 octobre 2019, et à la rencontre annuelle de la Commission des Grands Lacs qui a eu lieu à Québec du 9 au 11 octobre 2019.

---

28. Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, *Accord de partage des coûts relatifs à la mise en œuvre de l'entente de collaboration pour la protection et le rétablissement des espèces en péril au Québec appliqué au caribou boréal et son habitat*, [En ligne], [<https://francophonie.sqrc.gouv.qc.ca/VoirDocEntentes/AfficherDoc.asp?cleDoc=182254168178170020253167133159204181038132220118>].

## 2. LES RÉSULTATS

### 2.1 Plan stratégique

#### Rappel concernant le plan stratégique

C'est en s'appuyant sur sa performance des dernières années que le Ministère déposait à l'Assemblée nationale, le 4 décembre 2019, le Plan stratégique 2019-2023. Le dépôt de ce document important constitue une occasion renouvelée de poursuivre le travail de gestion durable des forêts, de la faune et des parcs avec une vision actualisée des enjeux que doit affronter l'ensemble des domaines d'activité du Ministère. Ce plan stratégique s'articule autour de quatre grandes orientations :

- contribuer au développement économique des secteurs forestier et faunique;
- assurer la contribution des secteurs forestier et faunique à la qualité de l'environnement;
- miser sur une communication centrée sur les citoyens;
- miser sur l'engagement et la créativité.

#### Résultats relatifs au plan stratégique

##### Sommaire des résultats 2019-2020 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

##### Orientation 1 : Contribuer au développement économique des secteurs forestier et faunique

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	PAGE
1.1 - Stimuler l'innovation dans le secteur forestier	1 - Taux de productivité par heure travaillée	52,4 \$/heure	48,8 \$/heure	<a href="#">26</a>
	2 - Proportion de l'aide financière accordée par le Ministère par rapport à l'investissement des promoteurs et des partenaires pour des projets industriels innovants	1 :5.3	1 :7.9	<a href="#">28</a>

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	PAGE
1.2 - Accroître les retombées économiques dans les régions du Québec	3 - Volume total de bois récolté sur le territoire forestier	28,5 Mm <sup>3</sup>	26,9 Mm <sup>3</sup>	<a href="#">29</a>
	4 - Valeur des biens et services générée au PIB par le secteur forestier	6,6 G\$	6,0 G\$	<a href="#">30</a>
	5 - Valeur des biens et services générée au PIB par le secteur faunique	Amorce des travaux	Travaux amorcés	<a href="#">31</a>
	6 - Pourcentage d'augmentation cumulative du nombre de nouveaux adeptes de chasse et de piégeage	1 %	- 4,75 %	<a href="#">31</a>
	7 - Pourcentage de prévisibilité de la planification forestière liée à la récolte de bois	200 %	253 %	<a href="#">32</a>

## Orientation 2 : Assurer la contribution des secteurs forestier et faunique à la qualité de l'environnement

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	PAGE
2.1 - Bonifier l'apport des forêts pour atténuer les changements climatiques	8 - Taux d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages et moins au Québec	30 %	31 %	<a href="#">33</a>
	9 - Nombre d'hectares en travaux sylvicoles supplémentaires ayant pour but de séquestrer du carbone en forêt dans les régions du Québec	0	0	<a href="#">35</a>
2.2 - Consolider l'encadrement de la gestion de la faune et des parcs	10 - Taux de la réglementation faunique simplifiée	5 %	1,5 %	<a href="#">36</a>
	11 - Proportion de plans directeurs publiés pour les parcs nationaux	1 sur 8	1 sur 8	<a href="#">37</a>



### Orientation 3 : Miser sur une communication centrée sur les citoyens

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	PAGE
3.1 - Favoriser une meilleure perception des forêts et de la faune	12 - Pourcentage de la population rejointe par des initiatives de sensibilisation ayant amélioré ses connaissances à l'égard de l'utilisation de la forêt et de la faune	Réalisation d'un sondage	Réalisation d'un sondage en cours	<a href="#">38</a>
	13 - Pourcentage de l'augmentation du nombre de visiteurs du guichet <i>Forêt ouverte</i>	25 %	29 %	<a href="#">38</a>
3.2 - Faire évoluer la participation des parties prenantes à la gestion des forêts et de la faune	14 - Taux d'avancement de l'élaboration de la politique ministérielle en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones	15 %	15 %	<a href="#">40</a>
	15 - Pourcentage d'augmentation cumulative de la satisfaction des acteurs à l'égard des mécanismes de participation	Détermination du degré de satisfaction	Détermination en cours du degré de satisfaction	<a href="#">40</a>

### Orientation 4 : Miser sur l'engagement et la créativité

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	PAGE
4.1 - Implanter des approches novatrices	16 - Taux de satisfaction à l'égard de l'expérience-employé	Développement de l'approche	Approche développée	<a href="#">41</a>
	17 - Nombre de services à la clientèle dont les informations deviennent disponibles en mode numérique	-	1 service	<a href="#">41</a>

# Résultats détaillés 2019-2020 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

## ENJEU 1 : DES RESSOURCES FORESTIÈRES ET FAUNIQUES GÉRÉES DE MANIÈRE DURABLE

Orientation 1 : Contribuer au développement économique des secteurs forestier et faunique

### OBJECTIF 1.1 : STIMULER L'INNOVATION DANS LE SECTEUR FORESTIER

**Contexte lié à l'objectif :** l'avenir de l'industrie des produits forestiers dépend grandement de sa capacité à innover, ainsi qu'à mettre au point des produits, des activités et des technologies répondant aux nouveaux besoins du marché. Plus que jamais, le Québec doit miser sur l'innovation ainsi que sur la recherche de solutions d'affaires vertes et responsables dans le but de diversifier ce secteur, qui occupe une place importante dans l'économie du Québec et de ses régions.

Pour appuyer les entreprises dans leurs efforts, le Ministère souhaite accélérer cette transition et propulser cet important secteur d'activité économique en soutenant des projets innovateurs. Par le Programme Innovation Bois<sup>29</sup>, le Ministère appuie des projets innovants tout en favorisant la diversification de l'approvisionnement des usines et en encourageant la transformation des bois de qualité inférieure. Ces projets sont issus de tous les secteurs de l'industrie manufacturière des produits forestiers, soit les pâtes, les papiers et les bioproduits, les panneaux, le sciage, la construction en bois et la bioénergie.

**Indicateur 1 :** Taux de productivité par heure travaillée

(Mesure de départ : 51,3 \$/heure [Moyenne allant de 2012 à 2016]; 49,8 \$/heure [2018-2019])

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLES	52,4 \$/heure	55,6 \$/heure	58,2 \$/heure	60,4 \$/heure
RÉSULTATS	48,8 \$/heure Résultat non atteint	-	-	-

### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Cet indicateur présente la valeur ajoutée réelle des biens et services générés par rapport à chaque heure travaillée dans le secteur forestier québécois. Pour l'exercice 2019-2020, le taux de productivité par heure travaillée s'est établi à 48,8 \$/heure, soit une diminution de 2 % par rapport à l'exercice 2018-2019.

Ce résultat s'explique principalement par une diminution annuelle de 3,2 % dans le secteur de la fabrication du papier et d'une baisse de 5,8 % dans le secteur des activités liées à la foresterie, à l'exploitation forestière et aux activités de soutien. Notons plus précisément que le secteur de la fabrication du papier a subi les contrecoups de la chute de 9,9 % de la valeur de ses exportations.

29. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Programme Innovation Bois*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/transformation-du-bois/programme-innovation-bois/>].

Pour le secteur de la fabrication de produits en bois, le taux de productivité par heure travaillée a augmenté de 2,0 % par rapport à l'exercice précédent en raison de l'accroissement de la valeur ajoutée des biens et services des produits de deuxième et de troisième transformation du bois.

Le tableau suivant présente les résultats détaillés relatifs au taux de productivité par heure pour les différentes catégories du secteur forestier québécois.

**Tableau 1 : Taux de productivité par heure travaillée en fonction des catégories du secteur forestier québécois**

CATÉGORIES	VALEUR AJOUTÉE RÉELLE			HEURES TRAVAILLÉES DANS LE SECTEUR FORESTIER QUÉBÉCOIS			TAUX DE PRODUCTIVITÉ PAR HEURE TRAVAILLÉE		
	2019-2020 (EN MILLIERS) (A)	2018-2019 (EN MILLIERS) (B)	VARIATION ((A-B)/B)	2019-2020 (EN MILLIERS) (C)	2018-2019 (EN MILLIERS) (D)	VARIATION ((C-D)/D)	2019-2020 (E=A/C)	2018-2019 (F=B/D)	VARIATION (G=(E-F)/F)
Fabrication du papier	2 430 992	2 697 927	-9,9 %	40 070	43 014	-6,8 %	60,7\$/heure	62,7\$/heure	-3,2 %
Fabrication de produits en bois	2 231 345	2 278 562	-2,1 %	55 214	57 536	-4,0 %	40,4\$/heure	39,6\$/heure	2,0 %
Foresterie, exploitation forestière et activité de soutien	1 079 386	1 027 540	5,0 %	22 317	20 005	11,6 %	48,4\$/heure	51,4\$/heure	-5,8 %
<b>Total</b>	<b>5 741 723</b>	<b>6 004 029</b>	<b>-4,4 %</b>	<b>117 602</b>	<b>120 555</b>	<b>-2,4 %</b>	<b>48,8\$/heure</b>	<b>49,8\$/heure</b>	<b>-2,0 %</b>

**Indicateur 2 :** Proportion de l'aide financière accordée par le Ministère par rapport à l'investissement des promoteurs et des partenaires pour des projets industriels innovants

(Mesure de départ : 1 :5.3 [2018-2019])

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>CIBLES</b>	1 :5.3	1 :5.3	1 :5.3	1 :6
<b>RÉSULTATS</b>	1 :7.9 Résultat atteint	-	-	-

## Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le Programme Innovation Bois permet la réalisation de projets qui améliorent la compétitivité de l'industrie québécoise des produits forestiers<sup>30</sup>. En 2019-2020, 41 nouveaux projets innovants issus de tous les secteurs de l'industrie des produits forestiers ont été acceptés. Au cours de cette période, les subventions accordées à même le Programme Innovation Bois, qui totalisaient 30,8 M\$, ont généré des investissements des promoteurs et des partenaires de plus de 244,0 M\$. Cet effet de levier représente la proportion de l'aide financière accordée par le Ministère par rapport à l'investissement des promoteurs et partenaires pour des projets industriels innovants, ce qui permet ainsi d'atteindre des résultats à la hauteur de 1 :7.9.

Parmi les projets de grande envergure mentionnés dans le Programme Innovation Bois et qui ont contribué aux résultats de l'exercice 2019-2020, citons en exemple le projet d'Uniboard Canada inc. exploitant à Mont-Laurier l'unique usine de panneaux de fibres de moyenne densité et de haute densité du Québec. Évalué à plus de 17 M\$, le projet d'investissement a consisté à aménager un système permettant la récupération de la chaleur de la centrale thermique actuellement dissipée dans l'atmosphère et à la rediriger vers le système de séchage des fibres. Ce nouveau procédé réduira significativement les émissions de CO<sub>2</sub> de l'entreprise, en plus d'augmenter la capacité de séchage et de production de l'usine. L'amélioration de la compétitivité face aux fabricants étrangers ainsi que le maintien d'une centaine d'emplois sont également des effets positifs de ce projet structurant.

### OBJECTIF 1.2 : ACCROÎTRE LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DANS LES RÉGIONS DU QUÉBEC

**Contexte lié à l'objectif :** les secteurs forestier et faunique constituent, au Québec, des piliers économiques importants en raison de leur contribution significative de plusieurs milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) et de l'emploi de plusieurs dizaines de milliers de travailleurs. En plus d'être un véritable moteur pour l'économie québécoise, ces secteurs d'activité sont des vecteurs importants de développement pour plusieurs régions du Québec. À titre d'exemple, il a été déterminé que l'ensemble de l'industrie forestière constitue une force économique importante pour 152 municipalités québécoises, puisque ce secteur d'activité y regroupe 10 % de la totalité des emplois<sup>31</sup>.

Dans ce contexte, le Ministère continuera d'agir pour que ces industries progressent, tout en demeurant compétitives et créatrices de richesse au bénéfice des citoyens du Québec et de ses régions.

30. Le Programme Innovation Bois a fait l'objet d'un fait saillant à la [page 14](#).

31. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Importance du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec*, [En ligne], [\[https://mfpp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Etude\\_municipalites\\_2019.pdf\]](https://mfpp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Etude_municipalites_2019.pdf).

### Indicateur 3 : Volume total de bois récolté sur le territoire forestier

(Mesure de départ : 28,3 Mm<sup>3</sup> [récolte moyenne annuelle de la période allant de 2013 à 2018 en forêt publique et de l'année 2018 en forêt privée])

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLES	28,5 Mm <sup>3</sup>	29,0 Mm <sup>3</sup>	29,5 Mm <sup>3</sup>	30,3 Mm <sup>3</sup>
RÉSULTATS	26,9 Mm <sup>3</sup> (donnée provisoire <sup>32</sup> ) Résultat non atteint	-	-	-

## Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le volume total de bois récolté en 2019-2020 est de 26,9 Mm<sup>3</sup>. Plus précisément :

- En forêt publique, le résultat provisoire est de 20,5 Mm<sup>3</sup>. Parmi les actions accomplies par le Ministère pour augmenter la récolte en forêt publique, notons le Programme d'investissement pour l'aménagement des forêts. En plus des traitements sylvicoles de coupes partielles, un nouveau volet a été ajouté au programme portant sur les traitements sylvicoles dans des superficies qui présentent des contraintes de réalisation. Tout en favorisant la récolte de bois additionnel, ces traitements permettent de remettre en production ces superficies dans le but d'en augmenter la valeur à long terme. Des mécanismes permettent également que le volume, issu de chantiers à contraintes opérationnelles, et auquel les industriels forestiers renoncent, puisse être rapidement mis en vente par l'entremise du Bureau de mise en marché des bois, ce qui favorise la valorisation des bois.
- Pour sa part, le résultat final pour la forêt privée s'est maintenu à 6,4 Mm<sup>3</sup> par rapport à la mesure de départ. Parmi les actions accomplies par le Ministère pour maintenir la récolte en forêt privée, notons le renouvellement du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées<sup>33</sup> jusqu'au 31 mars 2022. Doté d'un budget annuel de 28,5 M\$, il continuera d'offrir une aide financière et technique aux producteurs forestiers pour les activités d'aménagement forestier durable dans les forêts privées. Ce programme bonifié s'échelonnait sur trois exercices financiers et permettra de mettre en place des conditions favorables à la mise en marché du bois des forêts privées. Ce programme met en valeur le potentiel important des forêts privées et assure une meilleure prévisibilité en ce qui a trait à l'approvisionnement des usines de transformation du bois du Québec.

32. Cette information est une donnée provisoire puisque le Ministère a permis le report de la facturation des volumes de bois récoltés dans la forêt publique pour alléger le fardeau financier des entreprises dans le contexte lié à la pandémie de la COVID-19.

33. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/forets-privées/programmes-laide-financiere/programme-aide-mise-valeur-forets-privées/>].

#### Indicateur 4 : Valeur des biens et services générée au PIB par le secteur forestier

(Mesure de départ : 6,1 G\$ [Moyenne allant de 2012 à 2016]; 6,3 G\$ [2018-2019])

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLES	6,6 G\$	6,7 G\$	6,7 G\$	6,9 G\$
RÉSULTATS	6,0 G\$ Résultat non atteint	-	-	-

### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

La valeur des biens et services générés au PIB du secteur forestier québécois est de 6,0 G\$ pour l'exercice 2019-2020. La valeur du PIB enregistre une diminution de 3,8 % par rapport à l'exercice 2018-2019. Cette contribution du secteur forestier québécois au PIB se décline en fonction de trois catégories, soit la fabrication du papier, la fabrication de produits en bois et la foresterie, exploitation forestière et activité de soutien à la foresterie.

#### ***Fabrication du papier***

Cette décroissance s'explique, principalement, par une diminution de près de 10 % sur une base annuelle du PIB généré par la fabrication du papier. Ainsi, le segment de la première transformation du papier qui, notamment, inclut le papier journal et le papier pour impression commerciale, a été affecté par une baisse de 13 % de ses exportations, alors que la demande mondiale pour ces produits a continué de décliner. Quant à la seconde transformation du papier qui, notamment, inclut le carton d'emballage et le papier hygiénique, le ralentissement de son rendement économique serait attribuable à une stagnation des exportations et à d'importantes pertes d'emplois (- 1 060 emplois).

#### ***Fabrication de produits en bois***

Signalons que, dans le secteur forestier québécois, une baisse annuelle d'un peu plus de 2 % de la valeur des biens et services du PIB associé aux produits du bois a également été observée. Le repli de l'activité économique est provenu, notamment, des scieries puisqu'une décélération de 11 % de la valeur de leurs exportations et une diminution importante du nombre d'emplois (- 520 emplois) y ont été observées. L'industrie du placage et du contreplaqué, de même que des autres produits en bois, comme le bois d'ingénierie ou les bâtiments préfabriqués, a profité d'une hausse globale de 1 % des exportations et de 700 emplois, sans toutefois que cela soit suffisant pour atténuer l'ampleur du ralentissement observé pour les scieries.

#### ***Foresterie, exploitation forestière et activité de soutien à la foresterie***

La valeur des biens et services du PIB en ce qui a trait à l'exploitation forestière et aux activités de soutien à la foresterie a augmenté de 5,7 %. Cependant, cette contribution est demeurée modeste pour compenser le ralentissement de l'activité manufacturière du secteur forestier québécois.

### Indicateur 5 : Valeur des biens et services générée au PIB par le secteur faunique

(Mesure de départ : 945 M\$ provenant des activités de chasse, de pêche et de piégeage en 2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLES	Amorce des travaux	Poursuite des travaux	Établissement de la valeur des activités d'observation de la faune en liberté	1,0 G\$
RÉSULTATS	Travaux amorcés Résultat atteint	-	-	-

### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Les activités d'observation à caractère faunique sans chasse, pêche et piégeage engendrent des retombées et des possibilités de développement économique au Québec. Le Ministère a donc lancé un important chantier, en 2019-2020, par l'amorce de travaux ayant pour but de déterminer la valeur des activités d'observation de la faune en liberté. Ces travaux ont notamment permis d'établir qu'il était nécessaire de définir une vision sur l'observation de la faune, laquelle devra être sondée, d'établir aussi la méthodologie statistique à utiliser et d'élaborer un questionnaire permettant la collecte de ces informations. Un plan général de travail a également été élaboré pour harmoniser la réalisation de cette enquête avec celle des activités de chasse, de pêche et de piégeage.

En 2019, le Ministère a également publié les résultats de l'Enquête socioéconomique sur les piégeurs en 2016<sup>34</sup>. Cette étude indique que l'activité de piégeage au Québec semble se maintenir en matière de retombées économiques et de popularité, malgré l'âge moyen avancé de cette population d'adeptes.

Pour contrer le délaissement des activités de chasse, de pêche et de piégeage, attribué en partie à la hausse tarifaire de 2015, le gouvernement du Québec a réalisé un engagement, soit celui de diminuer les tarifs des deux permis d'initiation par excellence de ces activités. Par le fait même, cette action cherchait à favoriser la relève ainsi que l'accès aux activités de chasse et de pêche.

### Indicateur 6 : Pourcentage d'augmentation cumulative du nombre de nouveaux adeptes de chasse et de piégeage

(Mesure de départ : non applicable)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLES	1 %	2 %	3 %	4 %
RÉSULTATS	- 4,75 % Résultat non atteint	-	-	-

34. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Enquête socioéconomique sur les piégeurs en 2016*, [En ligne], [[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/RA-enquete-piegeurs-quebecois-2016\\_MFFP.pdf](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/RA-enquete-piegeurs-quebecois-2016_MFFP.pdf)].

## Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le nombre de nouveaux adeptes de chasse et de piégeage, en fonction de leur taux de rétention sur trois ans, représentait une diminution de 4,75 % en 2019-2020. En effet, ces activités sont en quête d'une relève et elles subissent, de manière amplifiée, les conséquences du vieillissement de la population québécoise. Le nombre de nouveaux adeptes de chasse et de piégeage est en forte baisse depuis 2015 (20 %), mais le taux de rétention de ceux-ci sur trois ans est encourageant puisqu'il se maintient à 80 %.

Dans le but de favoriser ces activités fauniques, le programme Relève et mise en valeur de la faune<sup>35</sup> a soutenu 62 projets en 2019-2020 s'adressant, notamment, à la relève de la chasse, de la pêche et du piégeage ainsi qu'à la mise en valeur de la faune, pour atteindre un total d'un peu plus de 1,3 M\$ en aide financière.

**Indicateur 7 :** Pourcentage de prévisibilité de la planification forestière liée à la récolte de bois

(Mesure de départ : non applicable)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLES	200 %	200 %	300 % (Au 31 décembre 2021)	300 %
RÉSULTATS	253 % Résultat atteint	-	-	-

## Explication du résultat obtenu en 2019-2020

L'Entente de partage des rôles et responsabilités de planification et de certification forestière<sup>36</sup> conclue entre le Conseil de l'industrie forestière du Québec et le Ministère stipule que ce dernier doit assurer, sauf pour des circonstances hors de son contrôle, la disponibilité d'une réserve de secteurs d'intervention prescrits et harmonisés équivalente à 200 % des besoins, en matière de volume de bois, des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement.

À l'échelle provinciale, la prévisibilité de la planification forestière liée à la récolte des bois correspond à 253 %. Le suivi régional de l'avancement de la planification démontre que 9 régions sur 11 ont atteint ou dépassé la cible de 200 %, et ce, malgré certains défis.

Des travaux se poursuivent avec l'industrie forestière pour accroître la prévisibilité de la planification et la flexibilité opérationnelle des activités d'aménagement forestier.

## Orientation 2 : Assurer la contribution des secteurs forestier et faunique à la qualité de l'environnement

### OBJECTIF 2.1 : BONIFIER L'APPORT DES FORÊTS POUR ATTÉNUER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

**Contexte lié à l'objectif :** puisque les arbres en croissance captent du carbone atmosphérique, la séquestration de ce carbone en forêt et dans les produits du bois peut avoir un effet d'atténuation. En effet, les actions ayant

35. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Programme Relève et mise en valeur de la faune*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/programmes/releve-et-mise-en-valeur-de-la-faune/>].

36. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Entente de partage des rôles et responsabilités de planification et de certification forestière*, [En ligne], [[https://mffp.gouv.qc.ca/ministere/acces/documents/DO\\_201507-09.pdf](https://mffp.gouv.qc.ca/ministere/acces/documents/DO_201507-09.pdf)].



pour but de retirer davantage de carbone de l'atmosphère contribuent à agir contre les changements climatiques. Le stockage du carbone dans les produits du bois ne constitue qu'une partie de leur potentiel d'atténuation en ce qui concerne les changements climatiques. Lorsque le bois est utilisé comme substitut à d'autres matériaux dont la production requiert de grandes quantités d'énergie ou qui ont été fabriqués à partir de ressources non renouvelables, les émissions découlant de la fabrication de ceux-ci sont évitées. Dans ce contexte, le Ministère entend encourager l'utilisation des produits forestiers.

En plus de l'atténuation, le Ministère doit agir en matière d'adaptation aux changements climatiques. En effet, les changements climatiques modifient déjà les écosystèmes forestiers du Québec. Entre autres choses, ils ont des effets sur la croissance des arbres ainsi que sur l'intensité et la fréquence des perturbations naturelles. Le Ministère entend préparer un plan de travail sur l'apport des forêts à la lutte contre les changements climatiques, comprenant les volets atténuation et adaptation. Ce plan d'action aura pour but de définir une vision plus large et plus complète de tous les aspects touchant la contribution du secteur forestier.

De plus, les changements climatiques peuvent avoir des effets directs sur les caractéristiques des habitats dans lesquels évoluent certaines espèces fauniques, ce qui peut compromettre leur conservation à long terme. Les menaces et les pressions qui guettent la faune sauvage québécoise sont également variées et elles augmentent. Dans un contexte où la perte et l'altération des milieux naturels et des habitats sont constatées, veiller à la conservation et à la mise en valeur des espèces et des habitats fauniques ajoute à la nécessité de poursuivre les efforts en matière de protection du territoire. Dans certain cas, ces mesures de protection peuvent préserver d'importants réservoirs de carbone liés aux arbres et aux sols forestiers et, ainsi, atténuer les effets sur le réchauffement du climat. Le Ministère entend mettre en place des suivis permettant d'évaluer les effets des changements climatiques sur les écosystèmes, les communautés et les populations des espèces fauniques. De plus, diverses mesures seront prises, notamment en matière de connectivité écologique, pour favoriser l'adaptation de la faune québécoise aux changements climatiques. Une meilleure compréhension des répercussions de ceux-ci sur les espèces, ainsi que l'établissement de collaborations avec diverses parties prenantes, permettront également d'assurer une saine gestion des ressources fauniques.

**Indicateur 8 :** Taux d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages et moins au Québec

(Mesure de départ : 28 % [2016])

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>CIBLES</b>	30 %	32 %	32 %	34 %
<b>RÉSULTATS</b>	31 % Résultat atteint	-	-	-

## Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le pourcentage de bâtiments non résidentiels de quatre étages ou moins ayant une structure principale en bois est passé de 15 %, en 2006, à 28 %, en 2016, pour s'établir désormais à 31 % en 2019. Cette progression est notamment tributaire des efforts poursuivis par le Ministère pour favoriser la construction en bois dont les dix actions suivantes exécutées en 2019-2020 :

- 1 - participation à l'organisation de Woodrise<sup>37</sup> en septembre 2019. Le congrès visait le rayonnement international de la construction en bois;
- 2 - publication du Bilan de la Charte du bois<sup>38</sup> au cours de l'automne 2019. Le Ministère travaille maintenant à la bonification de la Charte du bois pour la rendre plus ambitieuse, tel qu'il a été annoncé à Woodrise;
- 3 - prolongation, jusqu'au 31 décembre 2020, du Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois<sup>39</sup>;
- 4 - mise en œuvre, en novembre 2019, du Programme de formation continue sur l'utilisation du bois dans la construction<sup>40</sup>;
- 5 - mise en œuvre, en novembre 2019, du Programme préfabrication en bois : optimisation et automatisation<sup>41</sup>;
- 6 - réalisation de l'étude de marché sur l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle et multifamiliale au Québec par Cecobois;
- 7 - tenue, en novembre 2019, d'une rencontre du comité technique sur l'exemplarité gouvernementale en matière de construction en bois;
- 8 - mise en ligne, en mai 2019, de la plateforme Web Gestimat<sup>42</sup> conçue par l'équipe de Cecobois pour l'évaluation comparative des gaz à effet de serre émis par les matériaux de structure de bâtiment;
- 9 - participation aux consultations interministérielles du Plan d'électrification et des changements climatiques au cours de l'automne 2019;
- 10 - publication, en mars 2020, par l'équipe de Cecobois, du *Guide sur la durabilité des ponts en bois*<sup>43</sup>.
- 11 - conception et construction de deux salles de classe modulaires en bois massif à l'école primaire régionale Riverside située dans la ville de Saguenay.

---

37. Le congrès Woodrise a fait l'objet d'un fait saillant à la [page 15](#).

38. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Bilan de la Charte du bois*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/BilanCharteduBois.pdf>].

39. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/transformation-du-bois/programme-de-vitrine-technologique-batiments-solutions-innovantes-bois/>].

40. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Programme de formation continue sur l'utilisation du bois dans la construction*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/transformation-du-bois/formation-continue/>].

41. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Programme préfabrication en bois : optimisation et automatisation*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/transformation-du-bois/ppboa/>].

42. La plateforme Web Gestimat a fait l'objet d'un fait saillant à la [page 13](#).

43. Cecobois, *Guide sur la durabilité des ponts en bois*, [En ligne], [[https://cecobois.com/wp-content/uploads/2020/04/CECO-13245-Guide\\_Durabilite-des-ponts-WEB.pdf](https://cecobois.com/wp-content/uploads/2020/04/CECO-13245-Guide_Durabilite-des-ponts-WEB.pdf)].

**Indicateur 9 :** Nombre d'hectares en travaux sylvicoles supplémentaires ayant pour but de séquestrer du carbone en forêt dans les régions du Québec

(Mesure de départ : non applicable)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>CIBLES</b>	0	15 000	15 000	7 000
<b>RÉSULTATS</b>	0 Résultat atteint	-	-	-

## Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En vue d'atténuer les effets des changements climatiques, cet indicateur présente l'exécution de travaux sylvicoles effectués en plus de ceux planifiés dans les forêts du domaine de l'État et en forêt privée, qui permettront une plus grande séquestration du CO<sub>2</sub> par les forêts.

En vertu des ententes relatives au Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions en carbone<sup>44</sup> et du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020<sup>45</sup> du Fonds vert, aucun reboisement n'était prévu au cours de l'été 2019 à ce sujet. Toutefois, certains des sites qui seront reboisés en 2020 ont été préparés en 2019.

### OBJECTIF 2.2 : CONSOLIDER L'ENCADREMENT DE LA GESTION DE LA FAUNE ET DES PARCS

**Contexte lié à l'objectif :** dans la poursuite des engagements visant la conservation et la mise en valeur de la faune, le Ministère gère une réglementation dont l'objectif est d'assurer la pérennité de cette faune. Bien que complexe, cette réglementation est essentielle pour faire respecter les modalités de gestion des ressources fauniques pouvant faire l'objet de chasse, de pêche ou de piégeage, et celles dont le statut est précaire. Le Ministère entend revoir cette réglementation pour qu'elle soit simplifiée davantage et vulgarisée au bénéfice de la population.

Également, en raison du statut qui leur permet d'être considérés comme des aires protégées, les parcs nationaux sont encadrés et zonés dans le but de définir les aires de récréation, de maintenir la diversité biologique, de protéger les écosystèmes exceptionnels, les espèces en situation précaire ou d'autres éléments rares ou fragiles, et dans le but de veiller à la connectivité entre les habitats naturels. Lors de la révision du zonage d'un parc national, le degré de préservation du territoire est ajusté en fonction des patrimoines naturel, culturel et paysager qui s'y trouvent, ce qui permet de mieux appuyer les décisions en lien avec la gestion du territoire.

Par conséquent, puisque la gestion de la faune et des parcs demande une attention constante, le Ministère devra continuer à déployer des efforts soutenus pour consolider son encadrement, notamment en poursuivant la révision des plans directeurs des parcs nationaux.

44. Gouvernement du Canada, *Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone*, [En ligne], [<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/fonds-economie-faibles-emissions-carbone.html>].

45. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques*, [En ligne], [<http://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/plan-action-fonds-vert.asp>].

## Indicateur 10 : Taux de la réglementation faunique simplifiée

(Mesure de départ : non applicable)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLES	5 %	10 %	20 %	30 %
RÉSULTATS	1,5 % Résultat non atteint	-	-	-

### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Les résultats présentés ont rapport à toute forme de simplification réglementaire découlant de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Ces simplifications peuvent inclure une réglementation vulgarisée au bénéfice des citoyens, le nombre de règlements simplifiés, les changements d'habilitation, la diminution du nombre de permis ou la récurrence des modifications apportées à chacun des règlements. Les réalisations de l'exercice 2019-2020 sont, notamment, les suivantes :

- modification du Règlement sur la chasse<sup>46</sup> dans le but de synchroniser, au maximum, les périodes de chasse entre les zones, en vue de simplifier la réglementation et d'améliorer la compréhension par les divers groupes de clientèle, comme le prévoient les plans de gestion du cerf de Virginie et de l'ours noir;
- abrogation du Règlement sur la prohibition de chasser et de piéger sur certains territoires dont les dispositions ont été transférées vers le Règlement sur la chasse<sup>47</sup>.

Par ailleurs, d'autres efforts de simplification réglementaire, découlant du Règlement de pêche du Québec<sup>48</sup> et dont les résultats ne sont pas présentés à même cet indicateur, ont été faits au moyen, notamment :

- de la mise en ligne de la carte interactive sur la pêche sportive du Québec<sup>49</sup> dans le but de simplifier la compréhension et le respect de la réglementation par les amateurs de pêche;
- du transfert de l'information réglementaire en ligne à propos de la pêche sportive vers la plateforme gouvernementale Québec.ca<sup>50</sup>, dont l'information a été vulgarisée pour en faciliter la compréhension par les citoyens.

De nombreux autres travaux de simplification réglementaire ont également été entrepris en 2019-2020, y compris des abrogations et des transformations qui seront conclues au cours des prochaines années.

46. Publications du Québec, *Arrêté du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en date du 18 mars 2020 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la chasse*, [En ligne], [<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=72113.pdf>].

47. Publications du Québec, *Règlement sur la chasse*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/C-61.1.%20r.%2012/>].

48. Ministère de la Justice du Canada, *Règlement de pêche du Québec*, [En ligne], [<https://lois-laws.justice.gc.ca/PDF/SOR-90-214.pdf>].

49. La mise en ligne de la carte interactive sur la pêche sportive du Québec fait l'objet d'un fait saillant à la [page 20](#).

50. Gouvernement du Québec, *Pêche sportive*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/peche-sportive/>].

## Indicateur 11 : Proportion de plans directeurs publiés pour les parcs nationaux

(Mesure de départ : non applicable)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLES	1 sur 8	2 sur 8	4 sur 8	6 sur 8
RÉSULTATS	1 sur 8 Résultat atteint	-	-	-

### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le plan directeur du parc national du Mont-Mégantic<sup>51</sup> a été révisé et publié. Préparé par le Ministère, en collaboration avec la Société des établissements de plein air du Québec, ce document dresse une vue d'ensemble du territoire et fixe les lignes directrices en matière de développement et de gestion du parc national. La carte de zonage en constitue l'élément central. Tous les projets d'aménagement doivent concorder avec ce plan directeur.

Il apporte également un éclairage nouveau sur les responsabilités respectives du Ministère et de la Société des établissements de plein air du Québec dans la mise en œuvre du plan directeur pour que le territoire du parc national du Mont-Mégantic demeure protégé et accessible.

Le plan directeur met en application les principes et les orientations découlant de la Loi sur les parcs<sup>52</sup> et de la Politique sur les parcs nationaux du Québec<sup>53</sup>.

## ENJEU 2 : UNE ACCEPTABILITÉ SOCIALE RENOUVELÉE

### Orientation 3 : Miser sur une communication centrée sur les citoyens

#### OBJECTIF 3.1 : FAVORISER UNE MEILLEURE PERCEPTION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

**Contexte lié à l'objectif :** le Ministère considère comme essentiel de favoriser la consultation des citoyens pour connaître leurs valeurs, leurs connaissances, leurs attentes et leurs préoccupations à l'égard de la gestion des forêts et de la faune. Une communication plus efficace axée sur les questions importantes que se posent les citoyens permettra de mieux faire connaître les actions accomplies par le Ministère et d'en favoriser la compréhension. Les efforts accrus de sensibilisation du Ministère pourront aussi agir sur les risques perçus, un des facteurs influençant l'acceptabilité sociale, ainsi que contribuer à renforcer le lien entre le Ministère et les citoyens.

La transparence et la diffusion de l'information sont des éléments clés qui favorisent l'acceptabilité sociale. Le gouvernement s'est donné les objectifs suivants : améliorer l'accès aux données ouvertes d'intérêt public, accorder aux citoyens la possibilité d'interagir avec les organisations et mettre en valeur le potentiel des données ouvertes. Le Ministère, qui s'est donné une politique de diffusion de données, s'inscrit donc directement dans

51. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Plan directeur – Parc national du Mont-Mégantic*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/planDirecteurMontMegantic.pdf>].

52. Publications du Québec, *Loi sur les parcs*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-9>].

53. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Politique sur les parcs nationaux du Québec*, [En ligne], [[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PolitiqueParcsNationaux\\_fr.pdf](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PolitiqueParcsNationaux_fr.pdf)].

les orientations qui découlent de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale<sup>54</sup>. À ce jour, le Ministère offre le plus grand nombre de jeux de données ouvertes dans le site de Données Québec<sup>55</sup> et il continue d'améliorer sa contribution à l'offre de telles données pour appuyer cette importante orientation technologique gouvernementale.

**Indicateur 12 :** Pourcentage de la population rejointe par des initiatives de sensibilisation ayant amélioré ses connaissances à l'égard de l'utilisation de la forêt et de la faune

(Mesure de départ : non applicable)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>CIBLES</b>	Réalisation d'un sondage	Déploiement des initiatives	15 %	20 %
<b>RÉSULTATS</b>	Réalisation d'un sondage en cours Résultat non atteint	-	-	-

### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le Ministère avait projeté d'effectuer le sondage au cours du mois de mars 2020. Le contexte dans lequel se déroule un sondage est gage de son succès. Pour cette raison, pendant la pandémie liée à la COVID-19, il était plus opportun de ne pas l'effectuer. Évidemment, l'attention était portée, en totalité, sur la crise sanitaire vécue au Québec, ce qui risquait, conséquemment, d'exercer une influence sur les résultats obtenus.

Pour l'exercice 2019-2020, des travaux permettant les étapes préalables à la réalisation du sondage ont été achevés, soit :

- l'élaboration du questionnaire;
- la détermination de la méthodologie statistique;
- l'autorisation relative à la protection des renseignements personnels.

La réalisation du sondage est donc reportée à l'exercice 2020-2021.

**Indicateur 13 :** Pourcentage de l'augmentation du nombre de visiteurs du guichet *Forêt ouverte*

(Mesure de départ : non applicable)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>CIBLES</b>	25 %	50 %	75 %	100 %
<b>RÉSULTATS</b>	29 % Résultat atteint	-	-	-

54. Secrétariat du Conseil du trésor, *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/strategie/StrategieTNG.pdf?1559512998>].

55. Données Québec, *Portail de recherche*, [En ligne], [<https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/group/d61e0cae-e722-4000-8fb1-88b28399e20c?organization=mffp>].

## Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En mars 2019, la carte interactive Web des données écoforestières est devenue *Forêt ouverte*<sup>56</sup>. Déjà, en décembre 2019, le visuel de la carte interactive avait été amélioré et de nouvelles fonctionnalités avaient été ajoutées. Le guichet *Forêt ouverte* permet de visualiser, d'interroger et de télécharger les données écoforestières du Québec, tout en permettant l'exploration des caractéristiques d'un milieu, sans devoir recourir à un logiciel de géomatique spécialisé.

Pour l'année 2018, il y a eu environ 46 000 visiteurs uniques de la carte interactive Web des données écoforestières. Le nombre de visiteurs uniques a atteint 59 418 visiteurs pour l'exercice 2019-2020, ce qui représente une augmentation importante de 29 % par rapport aux résultats de l'exercice 2018.

De nombreuses activités de promotion se sont tenues au cours de l'exercice 2019-2020 pour faire connaître le guichet *Forêt ouverte*. Il y a eu, notamment, son lancement au Carrefour Forêts 2019<sup>57</sup> ainsi que la tenue de kiosques et de conférences à différents colloques et congrès. Citons, entre autres, le colloque du Centre d'étude de la forêt, la journée ACRIGéo, le sommet IDS, le congrès Québec Mines + Énergie et le Salon de la forêt. L'envoi d'infolettres, la présentation de *Forêt ouverte* au personnel du Ministère ainsi que la publication d'un tutoriel sur Youtube<sup>58</sup> ont également contribué au succès du guichet *Forêt ouverte*.

### **OBJECTIF 3.2 : FAIRE ÉVOLUER LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES À LA GESTION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE**

**Contexte lié à l'objectif :** le Ministère s'est donné de nombreux moyens pour favoriser la participation de la population à la gestion et à la mise en valeur des ressources forestières et fauniques, et à celles des parcs nationaux. Différents mécanismes de participation mis en place par le Ministère sont essentiels pour que ses décisions reflètent davantage les valeurs véhiculées, les préoccupations et les besoins des citoyens ainsi que des parties prenantes. En effet, plusieurs plateformes, comme la Table des partenaires de la forêt, la Table nationale de la faune, les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire et les tables régionales de la faune, permettent aux citoyens et aux différents groupes d'être représentés. À titre d'exemple, le Ministère effectue des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré, ainsi que sur les grandes orientations forestières.

Pour favoriser l'établissement et le maintien, avec les communautés autochtones, de relations fondées sur la collaboration, la confiance et le respect mutuels, le Ministère voit, notamment, à négocier et à conclure des ententes relatives à la gestion, à la conservation et à la mise en valeur des forêts, de la faune et des parcs nationaux. À l'intérieur de ses activités, il veille également à consulter ces communautés de manière distincte. Les modalités de consultation sont propres à celles-ci et elles peuvent être adaptées pour tenir compte des spécificités de chacune d'elles.

En vue de favoriser l'acceptabilité sociale de ses interventions, le Ministère bonifie continuellement ses processus de participation et encourage une participation accrue, complète et éclairée. Dans un objectif d'amélioration continue, il entend faire évoluer la participation des parties prenantes à la gestion des forêts et de la faune. Le but visé est de favoriser l'acceptabilité sociale à l'égard de la gestion de ces ressources et des parcs nationaux

56. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Guichet Forêt ouverte*, [En ligne], [<https://www.foretouverte.gouv.qc.ca>].

57. Le Carrefour Forêts 2019 a fait l'objet d'un fait saillant à la [page 12](#).

58. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Tutoriel 1 – Première utilisation de Forêt ouverte*, [En ligne], [<https://www.youtube.com/watch?v=jeCB4poXTyI>].

après de la population, ainsi que d'assurer la prise en considération des droits et intérêts des nations et des communautés autochtones.

**Indicateur 14 :** Taux d'avancement de l'élaboration de la politique ministérielle en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones

(Mesure de départ : non applicable)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>CIBLES</b>	15 %	35 %	70 %	100 %
<b>RÉSULTATS</b>	15 % Résultat atteint	-	-	-

### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Les travaux menant à l'élaboration de la politique ministérielle en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones ont été amorcés en 2019-2020. En vue de bien refléter les intérêts, les valeurs et les besoins des communautés autochtones dans la future politique ministérielle, le Ministère a, entre autres, élaboré un projet de document de consultation. Ce document servira à alimenter les réflexions et les échanges préliminaires avec les Premières Nations et les Inuits.

Le but de cette politique consistera à renforcer davantage les liens avec les communautés autochtones en favorisant et en soutenant leur participation à la gestion, à la conservation et à la mise en valeur des forêts, de la faune et des parcs nationaux.

**Indicateur 15 :** Pourcentage d'augmentation cumulative de la satisfaction des acteurs à l'égard des mécanismes de participation

(Mesure de départ : non applicable)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>CIBLES</b>	Détermination du degré de satisfaction	2 %	5 %	10 %
<b>RÉSULTATS</b>	Détermination en cours du degré de satisfaction Résultat non atteint	-	-	-

### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le Ministère entend sonder les participants à propos de certains de ses processus participatifs, dans le but de connaître leur degré de satisfaction, et ce, pour assurer l'amélioration continue de ses pratiques en matière de consultation. Les processus consultatifs visés sont les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire, de même que les tables régionales de la faune.



Pour l'exercice 2019-2020, des travaux permettant d'établir le degré de satisfaction ont été amorcés. L'établissement de cet indice de référence servant à mesurer l'augmentation des taux de satisfaction à l'égard des mécanismes de participation liés aux forêts et à la faune est reporté à l'exercice 2020-2021.

## ENJEU 3 : UNE ORGANISATION PERFORMANTE

### Orientation 4 : Miser sur l'engagement et la créativité

#### OBJECTIF 4.1 : IMPLANTER DES APPROCHES NOVATRICES

**Contexte lié à l'objectif :** le Ministère entend mettre sur pied de nouvelles approches ayant pour but de renforcer la mobilisation des employés et l'implication des citoyens quant à l'évolution de ses services. En mettant en œuvre des projets innovateurs, le Ministère croit que ceux-ci deviendront des leviers puissants de performance pour se démarquer en tant qu'employeur ainsi que pour renforcer sa capacité à offrir des services à la population et à remplir sa mission. La capacité du Ministère à innover sera l'assise pour construire l'avenir des forêts, de la faune et des parcs avec des employés mobilisés et fiers de servir l'intérêt de l'ensemble de la population québécoise.

**Indicateur 16 :** Taux de satisfaction à l'égard de l'expérience-employé

(Mesure de départ : non applicable)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>CIBLES</b>	Développement de l'approche	Mise en œuvre de l'approche	Mise en œuvre de l'approche	70 %
<b>RÉSULTATS</b>	Approche développée Résultat atteint	-	-	-

### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

L'approche de l'expérience-employé a pour objectif de mettre l'employé au cœur des préoccupations ministérielles pour lui faire vivre une expérience positive avant, pendant et après son passage au Ministère. Au cours de l'exercice 2019-2020, le Ministère a développé l'approche ministérielle en matière d'expérience-employé.

Cette approche s'appuie sur le développement d'actions portant sur trois principaux leviers, soit le style de gestion, les pratiques internes en matière de ressources humaines et les conditions d'exercice de l'emploi. Il est prévu que la mise en œuvre de l'approche sera déployée au cours des exercices 2020-2021 et 2021-2022.

**Indicateur 17 :** Nombre de services à la clientèle dont les informations deviennent disponibles en mode numérique

(Mesure de départ : non applicable)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>CIBLES</b>	-	1 service	-	2 services
<b>RÉSULTATS</b>	1 service Résultat atteint	-	-	-

## Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le Ministère s'est assuré de la mise en place graduelle des exigences de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023<sup>59</sup>, notamment en mettant sur pied de nouveaux services numériques. Dans ce contexte, le Ministère a offert un nouveau service numérique par la mise en ligne, le 20 juin 2019, d'une carte interactive diffusant les règles relatives à la pêche sportive du Québec<sup>60</sup> dans le but de simplifier la compréhension et le respect de la réglementation par les amateurs de pêche. Cette carte interactive permet au Ministère de devancer, d'une année, l'atteinte de sa cible.

## 2.2 Déclaration de services aux citoyens

### Fonctionnement du service à la clientèle

En matière de services à la clientèle, le Ministère :

- offre un service pour les modes de prestation suivants : le téléphone, le courriel et le courrier;
- répond aux questions posées par les citoyens, les municipalités, les organismes et les entreprises;
- répond aux questions plus complexes sur les programmes;
- transfère, au réseau de répondants, les demandes plus complexes;
- vulgarise l'information réglementaire à l'intention des citoyens;
- assiste les citoyens, les municipalités, les organismes et les entreprises dans leurs recherches d'information au moyen d'Internet;
- mène certains sondages auprès de groupes de clientèle ciblés et collabore à leur traitement.

### Demandes de renseignements

Le nombre de communications qui ont été faits entre le Ministère et sa clientèle a connu une baisse de près de 1 900 communications en 2019-2020.

**Tableau 2 : Nombre de communications qui ont été faites au Ministère et sa clientèle, selon le mode de communication**

MODE DE COMMUNICATION	NOMBRE DE COMMUNICATIONS EFFECTUÉES		
	2019-2020	2018-2019	2017-2018
TÉLÉPHONE	21 944	23 013	32 594
COURRIEL	6 794	7 526	6 487
COURRIER	20*	110	149
<b>TOTAL</b>	<b>28 758</b>	<b>30 649</b>	<b>39 230</b>

\* Le résultat est partiel. Les données des mois s'échelonnant d'avril à octobre 2019 n'ont pas été comptabilisées.

59. Secrétariat du Conseil du trésor, *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/strategie/StrategieTNG.pdf?1559512998>].

60. La mise en ligne de la carte interactive sur la pêche sportive du Québec fait l'objet d'un fait saillant à la [page 20](#).

## Déclaration de services aux citoyens

Le Ministère a adopté sa déclaration de services aux citoyens en 2014<sup>61</sup>. Celle-ci a pour objet de faire connaître la nature des produits et des services offerts par le Ministère, ainsi que les moyens mis à la disposition de sa clientèle pour entrer en communication avec lui. Elle présente cinq engagements particuliers :

- vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes;
- répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins;
- répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins;
- répondre à votre plainte écrite ou verbale dans les 15 jours ouvrables ou moins;
- répondre à votre appel fait au 1 844 LAFORET en moins de 3 minutes.

D'entrée de jeu, notons que l'engagement « vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes » n'a pas été mesuré, à l'instar des années précédentes, puisque les installations du Ministère ne permettent pas d'offrir un service « comptoir ».

Le résultat de l'engagement « répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins » a connu une légère baisse en 2019-2020, puisqu'il a atteint 88,3 %. Il s'agit d'une baisse de 1,8 % par rapport à l'exercice 2018-2019.

Par ailleurs, l'engagement « répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins » a de nouveau obtenu un excellent résultat, soit 99,3 %.

Soucieux de l'amélioration constante des services offerts à la population, le Ministère est sensible et attentif aux communications que les citoyens lui formulent par l'engagement « répondre à votre plainte écrite ou verbale dans les 15 jours ouvrables ou moins ». Pour l'exercice 2019-2020, le bureau de la gestion des plaintes du Ministère a respecté cet engagement à hauteur de 86 %, en baisse de 8 % par rapport à l'exercice précédent, et a reçu un total de 525 communications. Au sens de la Politique ministérielle de gestion des plaintes<sup>62</sup> :

- 44 communications constituaient des plaintes;
- 296, des commentaires;
- 68, des dénonciations;
- 58 ont été transférées au Service à la clientèle du Ministère, car il s'agissait, en grande partie, de demandes d'information;
- 59 ont été transmises à un autre ministère ou à un organisme puisqu'elles ne concernaient pas les services offerts par le Ministère ou les responsabilités relatives à sa mission.

Enfin, à l'engagement « répondre à votre appel fait au 1 844 LAFORET en moins de 3 minutes », une augmentation importante de 39,3 % est remarquée par rapport aux résultats de l'année précédente.

61. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Déclaration de services aux citoyens*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/declaration-service.pdf>].

62. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Politique ministérielle de la gestion des plaintes*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/politiques/PO-ministerielle-plaintes-MFFP.pdf?1544541767>].

**Tableau 3 : Sommaire des résultats des engagements de la déclaration de services aux citoyens**

ENGAGEMENT / CIBLE PRÉVUE PAR LA DSC	RÉSULTATS (EN %)			DÉLAI MOYEN DE RÉPONSES		
	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2019-2020	2018-2019	2017-2018
VOUS ACCUEILLIR ET VOUS SERVIR EN MOINS DE 10 MINUTES	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
RÉPONDRE À VOTRE LETTRE EN 10 JOURS OUVRABLES OU MOINS	88,3	90,1	90,8	4,5 jours	7,6 jours	4,9 jours
RÉPONDRE À VOTRE COURRIEL EN 3 JOURS OUVRABLES OU MOINS	99,3	98,2	99,1	0,7 jour	1,3 jour	0,9 jour
RÉPONDRE À VOTRE PLAINTÉ ÉCRITE OU VERBALE DANS LES 15 JOURS OUVRABLES OU MOINS	86	94	87	11 jours	8 jours	9 jours
RÉPONDRE À VOTRE APPEL FAIT AU 1 844 LAFORET EN MOINS DE 3 MINUTES	76,8	37,5	80,0	3 min 35	7 min 43	2 min 17

## Taux de satisfaction de la clientèle

En vue d'associer aux services offerts l'atteinte des résultats au sujet des engagements contenus dans la Déclaration de services aux citoyens, le Ministère mesure le taux de satisfaction de la clientèle. Pour ce faire, les clients peuvent remplir un court sondage dans le site Web du Ministère<sup>63</sup> et, ainsi, donner une rétroaction sur les différents services reçus.

Précisons qu'en 2019-2020, 114 personnes ont répondu au sondage en ligne sur la Déclaration de services aux citoyens, comparativement à 239 en 2018-2019. Le Ministère constate que 39,7 % des répondants au sondage portant sur la satisfaction ont rédigé un courriel au Ministère pour obtenir des renseignements, tandis que 35,1 % des répondants se sont adressés au Ministère pour obtenir un droit d'usage ou un permis. Il s'agit ainsi des objets de la démarche le plus fréquemment observés.

Les aspects qui ont obtenu les taux de satisfaction les plus élevés sont la qualité du français (89,5 %) et le respect (88,9 %); ils sont suivis de près par la confidentialité des renseignements personnels (86,1 %) et la rapidité de la réponse (84,7 %). À l'inverse, l'adéquation entre la réponse reçue et la question posée (74,8 %) ainsi que l'obtention de ce qui était recherché (70,6 %) ont obtenu les pourcentages de satisfaction les plus faibles.

De façon globale, le taux de satisfaction a atteint 80,8 %, soit une baisse de 7,7 % en comparaison avec les résultats de 2018-2019.

63. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Déclaration de services au citoyens – Votre opinion*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/ministere/declaration/declaration-opinion.asp>].

**Tableau 4 : Résultats du sondage en ligne sur les engagements de la DSC**

QUESTIONS DU SONDAGE	RÉSULTATS (EN %)		
	2019-2020	2018-2019	2017-2018
LA RÉPONSE REÇUE ÉTAIT EN LIEN AVEC MA QUESTION	74,8	87,0	83,7
MA DÉMARCHE A ÉTÉ FACILE	79,0	88,3	85,7
J'AI REÇU UNE RÉPONSE RAPIDEMENT	84,7	90,7	90,0
LA QUALITÉ DU FRANÇAIS ÉTAIT EXCELLENTE	89,5	92,3	90,7
J'AI ÉTÉ TRAITÉ RESPECTUEUSEMENT	88,9	95,0	94,6
LES RENSEIGNEMENTS REÇUS ÉTAIENT CLAIRS	76,6	86,1	83,6
LES SERVICES, FORMULAIRES ET BOUTIQUES WEB ÉTAIENT FACILES D'UTILISATION	76,0	81,9	78,8
JE SUIS CONFIAINT QUE LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS QUE J'AI DONNÉS AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS SONT TRAITÉS DE MANIÈRE CONFIDENTIELLE	86,1	91,5	91,5
LORS DE VOTRE DÉMARCHE, AVEZ-VOUS OBTENU CE QUE VOUS RECHERCHIEZ?	70,6	82,7	80,4
TAUX GLOBAL DE SATISFACTION	80,8	88,5	86,7

# 3. LES RESSOURCES UTILISÉES

## 3.1 Utilisation des ressources humaines

### Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Pour mener à bien sa mission et répondre adéquatement aux besoins de sa clientèle et de ses partenaires, le Ministère compte sur des ressources humaines compétentes réparties dans quatre secteurs, soit ceux des Forêts, de la Faune et des Parcs, des Opérations régionales et du Forestier en chef, de même que sur des ressources rattachées à la Direction du bureau du sous-ministre et du secrétariat, et à la Direction générale des mandats stratégiques.

Au 31 mars 2020, l'effectif en poste du Ministère totalisait 2 623 employés, alors qu'il y avait 2 675 employés au 31 mars 2019.

**Tableau 5 : Effectif au 31 mars, y compris le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires**

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2019-2020	2018-2019	ÉCART
Bureau du sous-ministre et Direction générale des mandats stratégiques	38	37	1
Faune et Parcs	747	753	- 6
Forêts	457	479	- 22
Forestier en chef	50	50	0
Opérations régionales	1 331	1 356	- 25
<b>Total</b>	<b>2 623</b>	<b>2 675</b>	<b>- 52</b>

Bien que la région de la Capitale-Nationale soit la région administrative qui totalise le plus grand nombre de personnes dans l'effectif en poste, le Ministère, en raison de ses activités, est bien représenté en région, notamment en Abitibi-Témiscamingue, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans le Bas-Saint-Laurent.

**Tableau 6 : Effectif au 31 mars, par région administrative**

RÉGION ADMINISTRATIVE	2019-2020		2018-2019	
	NOMBRE	POURCENTAGE	NOMBRE	POURCENTAGE*
Bas-Saint-Laurent (01)	207	7,9	223	8,3
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	211	8,0	205	7,7
Capitale-Nationale (03)	935	35,6	947	35,4
Mauricie (04)	146	5,6	147	5,5
Estrie (05)	51	1,9	51	1,9
Montréal (06)	25	1,0	24	0,9
Outaouais (07)	147	5,6	152	5,7
Abitibi-Témiscamingue (08)	217	8,3	222	8,3
Côte-Nord (09)	124	4,7	129	4,8
Nord-du-Québec (10)	116	4,4	129	4,8
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	123	4,7	134	5,0
Chaudière-Appalaches (12)	60	2,3	60	2,2
Laval (13)	0	0,0	0	0,0
Lanaudière (14)	81	3,1	76	2,8
Laurentides (15)	105	4,0	100	3,7
Montérégie (16)	62	2,4	63	2,4
Centre-du-Québec (17)	13	0,5	13	0,5
<b>Total</b>	<b>2 623</b>	<b>100,0</b>	<b>2 675</b>	<b>100,0</b>

\* L'information étant arrondie, le total ne correspond pas à la somme exacte des pourcentages figurant dans la colonne, car il est calculé en tenant compte des décimales.

## Formation et perfectionnement du personnel

Durant l'année civile 2019, le Ministère a consacré plus de 3,7 M\$ à la formation et au développement de son personnel. En majorité, ces dépenses concernent le perfectionnement des compétences des employés du Ministère.

**Tableau 7 : Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel, par champ d'activité\***

CHAMP D'ACTIVITÉ	2019	2018
Favoriser le perfectionnement des compétences	2 588 623 \$	2 100 509 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	435 828 \$	571 199 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	212 536 \$	169 821 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	92 632 \$	68 868 \$
Développer les connaissances relatives à la santé et à la sécurité	400 650 \$	499 747 \$
<b>Total</b>	<b>3 730 269 \$</b>	<b>3 410 144 \$</b>

\* La reddition de comptes porte sur l'année civile.

Au cours de l'année civile 2019, le Ministère a dépassé la cible de 1 % établie par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre en consacrant 1,95 % de sa masse salariale à la formation de son personnel alors qu'en 2018, le pourcentage s'élevait à 1,85 %. Un écart par rapport aux dépenses totales en matière de formation présentées ci-dessous existe. En effet, certaines formations non admissibles dans le cadre de la Loi sont considérées dans le calcul, ce qui porte à 2,00 % le pourcentage des dépenses investies pour la formation.

**Tableau 8 : Évolution des dépenses en matière de formation**

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN MATIÈRE DE FORMATION	2019	2018
Proportion de la masse salariale	2,00 %	1,89 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,03 jours	1,99 jour
Somme allouée par personne	754 \$	696 \$

**Tableau 9 : Jours de formation selon les catégories d'emploi\***

CATÉGORIE D'EMPLOI	2019	2018
Cadre	542	471
Professionnel	2 879	2 524
Fonctionnaire	2 141	2 426
Agents de la paix	4 104	3 974
Ouvriers	296	323
Étudiants et stagiaires	71	37
<b>Total</b>	<b>10 033</b>	<b>9 755</b>

\* La reddition de comptes porte sur l'année civile.

## Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Pour l'année 2019-2020, le taux de départ volontaire du personnel régulier s'est établi à 8,6 % comparativement à un taux de 7,3 % l'année précédente. Cela s'explique, en grande partie, par une augmentation des départs à la retraite comparativement à l'exercice précédent.

**Tableau 10 : Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier**

	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Taux de départ volontaire	8,6 %	7,3 %	5,8 %



## Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

La gestion des contributions individuelles est une activité de gestion favorisant l'engagement et la mobilisation du personnel dans la réalisation de la mission du Ministère et dans l'atteinte des objectifs de celui-ci. Pour l'année 2019-2020, 82,3 % des employés du Ministère ont reçu des attentes et 80,5 % des employés ont été évalués au regard de leur rendement par leur gestionnaire.

**Tableau 11 : Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée**

	2019-2020
Taux d'employés ayant reçu des attentes	82,3 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	80,5 %

## 3.2 Utilisation des ressources financières

### Bilan financier

Les revenus sont présentés en fonction des différents domaines d'activité placés sous la responsabilité du Ministère. Les dépenses comprennent la totalité des ressources utilisées, autant par le Ministère que par le Fonds des ressources naturelles dans le volet Aménagement durable du territoire forestier, pour accomplir la mission ministérielle.

### Revenus par secteur d'activité

Les revenus de l'exercice 2019-2020 en ce qui concerne le portefeuille ministériel totalisent 336,6 M\$. Ils proviennent, principalement, des ventes de volumes de bois, de la redevance annuelle forestière ainsi que des ventes de permis de chasse, de pêche et de piégeage.

**Tableau 12 : Revenus et évolution par secteur d'activité**

SECTEUR D'ACTIVITÉ	REVENUS AU 31 MARS 2020* (EN M\$)	REVENUS AU 31 MARS 2019 (EN M\$)	ÉCART (EN M\$)	VARIATION (EN %)**
Forêts	299,0	313,2	(14,2)	(4,5)
Faune	37,4	40,4	(3,0)	(7,4)
Parcs	0,2	0,1	0,1	100,0
<b>Total</b>	<b>336,6</b>	<b>353,7</b>	<b>(17,1)</b>	<b>(4,8)</b>

\* Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2019-2020 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

\*\* Résultat de l'écart divisé par les revenus réels de l'année antérieure.

La variation nette des revenus s'explique, principalement, par une diminution des redevances forestières et des ventes de permis de chasse et de pêche.

## Dépenses par secteur d'activité

Les dépenses de l'exercice 2019-2020 totalisent 872,9 M\$.

**Tableau 13 : Dépenses et évolution par secteur d'activité**

SECTEUR D'ACTIVITÉ	BUDGET 2019-2020 (EN M\$)	DÉPENSES AU 31 MARS 2020* (EN M\$)	DÉPENSES AU 31 MARS 2019 (EN M\$)	ÉCART (EN M\$)	VARIATION (EN %)**
Direction et administration	7,8	8,0	7,6	0,4	5,3
Aménagement durable du territoire forestier	709,4	554,5	602,1	(47,6)	(7,9)
Suppression des feux de forêt	25,0	23,2	51,4	(28,2)	(54,9)
Forestier en chef	5,6	5,4	4,7	0,7	14,9
Opérations régionales	163,1	126,2	115,4	10,8	9,4
Protection de la faune	50,2	55,1	53,4	1,7	3,2
Conservation, gestion et mise en valeur de la faune et des parcs	45,9	48,4	44,4	4,0	9,0
Société des établissements de plein air du Québec	53,6	52,1	48,0	4,1	8,5
<b>Total</b>	<b>1 060,6</b>	<b>872,9</b>	<b>927,0</b>	<b>(54,1)</b>	<b>(5,8)</b>

\* Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2019-2020 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

\*\* Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

La diminution nette des dépenses du Ministère s'explique, principalement, par les éléments suivants :

- des coûts moindres de l'ordre de 28 M\$ pour la suppression des feux de forêt;
- la non-reconduction d'une aide financière de 42 M\$ allouée à la Société de protection des forêts contre le feu en 2018-2019 pour la modernisation des avions-citernes;
- des mesures de près de 27 M\$ apportées au Plan économique du Québec de mars 2018 et au Plan budgétaire de mars 2019, notamment en ce qui concerne le Programme Innovation Bois;
- diverses variations dans les dépenses du Ministère.

## Investissements par catégorie d'immobilisations

Les investissements de l'exercice 2019-2020 totalisent 29,1 M\$ comparativement à ceux de l'exercice 2018-2019 qui s'élevaient à 25,8 M\$. La répartition des investissements selon la catégorie d'immobilisations est présentée dans le tableau suivant. La variation nette de 3,3 M\$ s'explique, principalement, par une hausse des investissements dans les zones d'exploitation contrôlée ainsi que par des ententes avec des partenaires visant l'acquisition et l'aménagement de terrains qui, par la suite, seront cédés au Ministère.

**Tableau 14 : Investissements et évolution par catégorie d'immobilisations**

CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS	INVESTISSEMENTS AU 31 MARS 2020* (EN M\$)	INVESTISSEMENTS AU 31 MARS 2019 (EN M\$)	ÉCART (EN M\$)	VARIATION (EN %) **
Terrains	3,4	3,3	0,1	3,0
Bâtiments	1,3	1,1	0,2	18,2
Aménagement	13,2	10,3	2,9	28,2
Matériel et équipement	10,4	10,4	0,0	0,0
Développement informatique	0,8	0,7	0,1	14,3
<b>Total</b>	<b>29,1</b>	<b>25,8</b>	<b>3,3</b>	<b>12,8</b>

\* Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2019-2020 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

\*\* Résultat de l'écart divisé par les investissements réels de l'année antérieure.

### 3.3 Utilisation des ressources informationnelles

#### Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Le Ministère a exécuté des travaux dans le souci d'assurer le bon fonctionnement des systèmes et des infrastructures technologiques déjà en place et de poursuivre ses réflexions en vue de tirer profit des ressources informationnelles pour l'appuyer au maximum dans l'accomplissement de sa mission.

**Tableau 15 : Dépenses et investissements réels en matière de ressources informationnelles, en 2019-2020**

TYPE D'INTERVENTION	INVESTISSEMENTS (EN M\$)	DÉPENSES (EN M\$)
Projets*	1,3	1,7
Activités**	1,4	13,0
Total	2,7	14,7

\* Interventions en matière de ressources informationnelles constituant des projets pour des ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

\*\* Toutes les autres interventions en matière de ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets pour des ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

En cours d'année, la majorité des dépenses liées aux ressources informationnelles a servi aux activités de maintien des systèmes informatiques en place et de l'infrastructure technologique. De plus, au cours de cette même période, le repositionnement de certains projets et l'ajout de travaux prioritaires, notamment en lien avec une désuétude sur le plan technologique et des enjeux de sécurité, ont eu pour effets de rediriger les efforts des ressources dans des secteurs névralgiques et de réduire l'envergure du portefeuille de projets.

# 4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

## 4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Pour les organismes publics ayant à leur service du personnel assujéti à la Loi sur la fonction publique, le Conseil du trésor fixe, annuellement, une cible en heures rémunérées en ce qui concerne l'effectif utilisé.

Pour l'exercice 2019-2020, la cible de consommation a été fixée à 5 180 075 heures rémunérées, alors que la consommation du Ministère a été de 5 317 912,3 heures. Des mesures limitant l'engagement du personnel occasionnel, le remplacement de congés parentaux, les préretraites et la réduction des heures supplémentaires ont été mises en place pour réduire les effectifs.

**Tableau 16 : Répartition des effectifs en heures rémunérées, pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020**

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES* (EN MILLIERS) [1]	HEURES SUPPLÉMENTAIRES* (EN MILLIERS) [2]	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES (EN MILLIERS) [3] = [1] + [2]	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS* (EN MILLIERS) [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	331,5	0,3	331,7	181,6
2. Personnel professionnel	1 598,0	14,0	1 612,0	882,6
3. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	1 982,6	18,8	2 001,3	1 095,8
4. Agents de la paix	767,4	21,7	789,2	432,1
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	582,9	0,9	583,7	319,6
<b>Total 2019-2020*</b>	<b>5 262,3</b>	<b>55,6</b>	<b>5 317,9</b>	<b>2 911,9</b>
<b>Total 2018-2019</b>	<b>5 156,4</b>	<b>70,7</b>	<b>5 227,1</b>	<b>2 862,1</b>

\* Les informations étant arrondies, les totaux ne correspondent pas à la somme exacte des données présentées, car ils sont calculés en tenant compte des décimales.

## Contrats de service

**Tableau 17 : Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus dans la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020**

	NOMBRE	VALEUR (EN \$)
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	13	702 532
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	151	48 983 054
<b>Total des contrats de service</b>	<b>164</b>	<b>49 685 586</b>

La principale source des contrats de service du Ministère concerne les activités sur le terrain. De façon périodique et en rotation, les contrats visent l'ensemble du territoire du Québec.

## 4.2 Développement durable

Dans la perspective d'assurer sa contribution à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020<sup>64</sup> (SGDD 2015-2020), le Ministère rendait public, en juillet 2016, son Plan d'action de développement durable 2016-2020<sup>65</sup>. La présente section fait état des résultats obtenus et elle constitue la quatrième année de reddition de comptes dudit plan. Le plan comporte 19 actions, lesquelles donnent suite à 5 des 8 orientations de la SGDD 2015-2020, soit :

- 1- renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique;
- 2- développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable;
- 3- gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité;
- 6- assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités;
- 8- favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Il importe de mentionner que le Ministère a prolongé, d'une année supplémentaire, le Plan d'action de développement durable 2016-2020, ce qui vient modifier, jusqu'au 31 mars 2021, la durée de ce plan ainsi que les cibles qui y sont fixées.

64. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/developpement-durable/strategie-dd-2015-2020.pdf?1582816783>].

65. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Plan d'action de développement durable 2016-2020*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/documents-ministeriels/PL-action-developpement-durable-MFFP.pdf?1545083090>].

# Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2016-2020

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1 – RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
A1 - Contribuer à l'effort gouvernemental de renforcement des pratiques écoresponsables dans l'administration publique par la mise en place de mesures répondant à six des résultats visés de l'activité incontournable 1	Nombre de mesures mises en œuvre contribuant aux six domaines d'intervention retenus	10 d'ici 2020	17 au total (2 mesures en 2019-2020) <sup>66</sup>	Atteinte - Avant ou à la date prévue

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2 – RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
A2 - S'assurer de la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers structurants du Ministère	Utilisation d'une grille bonifiée de prise en compte des principes de développement durable	Grille utilisée dans 100 % des dossiers visés, d'ici à 2020	Travaux en cours	Non atteinte - Débutée

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4 – POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
A3 - Assurer la sensibilisation en continu des employés, notamment par un renouvellement du miniportail intranet sur le développement durable et par la promotion du savoir-faire du Ministère en développement durable auprès des citoyens	a) Renouvellement du miniportail intranet	Miniportail renouvelé d'ici à 2017	Miniportail dévoilé le 14 juillet 2016	Atteinte - Avant ou à la date prévue
A3 - Assurer la sensibilisation en continu des employés, notamment par un renouvellement du miniportail intranet sur le développement durable et par la promotion du savoir-faire du Ministère en développement durable auprès des citoyens	b) Ajout d'une vitrine du développement durable sur le site Internet	Vitrine développement durable ajoutée d'ici à 2018	Cible abandonnée	Non atteinte - Non débuté

66. L'ensemble des 17 mesures contribue aux six domaines d'intervention retenus (gestion documentaire et gestion des matières résiduelles, gestion des véhicules et réduction des émissions de gaz à effet de serre, gestion des déplacements d'affaires, technologies de l'information, communications gouvernementales et organisations d'événements, acquisitions écoresponsables).

**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5 – RENFORCER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE EN TANT QUE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL**

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
A4 - Contribuer à la réalisation d'initiatives d'information et d'éducation forestières à travers le Québec par les partenaires reconnus du Ministère	Pourcentage de régions où des initiatives d'information et d'éducation forestières sont réalisées	100 % à chaque année	94 % de la cible (16 des 17 régions administratives sont couvertes par des activités éducatives en 2019-2020)	Non atteinte - Débutée
A5 - Poursuivre les activités éducatives relatives à la faune et à ses habitats dans le cadre du programme La faune et vous	Nombre de classes visitées	450 par année	574 classes	Atteinte - Avant ou à la date prévue

**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.1 – APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ET DES MODÈLES D'AFFAIRES VERTS ET RESPONSABLES**

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
A6 - Contribuer à la complémentarité des interventions gouvernementales en vue d'aider les entreprises œuvrant dans les domaines liés à la mission du Ministère à amorcer une démarche de développement durable	Nombre d'initiatives mises en place pour réaliser l'action	9 initiatives <sup>67</sup>	10 au total (3 initiatives en 2019-2020)	Atteinte - Avant ou à la date prévue

**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.2 – APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES VERTES ET DES BIENS ET SERVICES ÉCORESPONSABLES PRODUITS AU QUÉBEC**

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
A7 - Mettre en place des actions pour soutenir la construction en bois	Nombre et bénéfiques des actions mises en place	20 actions d'ici à 2018	48 au total (10 actions en 2019-2020)	Atteinte - Avant ou à la date prévue
A8 - Soutenir des projets pour le développement de nouveaux bioproduits	Nombre et bénéfiques des projets complétés	4 projets d'ici à 2018	7 au total (2 projets terminés en 2019-2020)	Atteinte - Avant ou à la date prévue

67. La cible a été modifiée dans le but de préciser le résultat attendu pour cet indicateur.

**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.1 – GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON EFFICIENTE ET CONCERTÉE AFIN DE SOUTENIR LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET DE MAINTENIR LA BIODIVERSITÉ**

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
A9 - Adopter le Règlement sur l'aménagement durable des forêts et mettre en œuvre la Stratégie d'aménagement durable des forêts	a) Adoption du Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF)	D'ici à 2017	RADF en vigueur depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2018	Atteinte - Après la date prévue
A9 - Adopter le Règlement sur l'aménagement durable des forêts et mettre en œuvre la Stratégie d'aménagement durable des forêts	b) Pourcentage des actions de la Stratégie d'aménagement durable des forêts mises en œuvre	100 % selon l'échéancier prévu d'ici à 2018	97 % des actions accomplies ou en cours d'accomplissement	Non atteinte - Débuté
A10 - Intégrer des paramètres <sup>68</sup> d'analyse économique et financière dans le calcul des possibilités forestières	Nombre d'unités d'aménagement (UA) qui intègrent ces paramètres <sup>69</sup> dans le calcul des possibilités forestières 2018-2023	19 d'ici à 2019	19 intégrant 2 paramètres (coûts d'approvisionnement en 2016-2017 et analyse de la valeur marchande des bois sur pied <sup>70</sup> en 2018-2019)	Atteinte - Avant ou à la date prévue
A11 - Intégrer, dans le calcul des possibilités forestières, de nouveaux thèmes relatifs au développement durable découlant de la Stratégie d'aménagement durable des forêts et du Règlement sur l'aménagement durable des forêts	Nombre de nouveaux thèmes liés à des composantes de développement durable dans le calcul des possibilités forestières	8 d'ici à 2020	9 thèmes	Atteinte - Avant ou à la date prévue
A12 - Élaborer, mettre à jour et mettre en œuvre des plans de gestion en vue de l'exploitation rationnelle des espèces fauniques prélevées d'intérêt	Nombre de plans élaborés, mis à jour et mis en œuvre	4 nouveaux plans élaborés, 4 mis à jour et l'ensemble mis en œuvre d'ici à 2020	Au total, 4 nouveaux plans, 3 plans mis à jour et les 7 plans mis en œuvre (1 nouveau plan et 2 plans mis à jour en 2019-2020)	Non atteinte - Débuté
A13 - Dresser le portrait des populations de poissons et de la productivité des habitats nordiques pour des secteurs jugés prioritaires en vue de développer des modalités de pêche sportive adaptées au contexte nordique	Nombre de secteurs ou de systèmes hydrographiques couverts	3 d'ici à 2020	11 au total (2 secteurs couverts en 2019-2020)	Atteinte - Avant ou à la date prévue

68. Les libellés de l'action et de l'indicateur ont été ajustés pour refléter davantage la situation.

69. *Ibid.*

70. Le résultat de 2018-2019 a été ajusté pour préciser le type d'analyse intégrée.



**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.2 – CONSERVER ET METTRE EN VALEUR LA BIODIVERSITÉ, LES ÉCOSYSTÈMES ET LES SERVICES ÉCOLOGIQUES EN AMÉLIORANT LES INTERVENTIONS ET LES PRATIQUES DE LA SOCIÉTÉ**

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
A14 - Intégrer un volet faunique aux plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage de plans d'aménagement forestier intégré incorporant des enjeux de conservation ou de mise en valeur de la faune et de ses habitats	100 % des plans d'aménagement forestier intégré d'ici à 2019	100 % des plans d'aménagement forestier intégré	Atteinte - Avant ou à la date prévue
A15 - Élaborer des guides pour l'aménagement de l'habitat de certaines espèces fauniques	Nombre de guides développés	5 d'ici à 2020	4 guides en cours d'élaboration	Non atteinte - Débuté
A16 - Élaborer, mettre à jour et mettre en œuvre des plans de rétablissement des espèces fauniques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées	Nombre de plans élaborés, mis à jour et mis en œuvre	3 nouveaux plans élaborés, 14 mis à jour et l'ensemble mis en œuvre d'ici à 2020	Au total, 1 nouveau plan, 10 plans mis à jour et les 11 plans mis en œuvre (1 nouveau plan élaboré et 8 plans mis à jour en 2019-2020)	Non atteinte - Débuté

**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6.1 – FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE BONNES PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
A17 - Élaborer des orientations gouvernementales d'aménagement du territoire qui incorporent les objectifs d'aménagement durable des forêts, de conservation et de mise en valeur de la faune	Orientations gouvernementales d'aménagement du territoire élaborées pour les volets forestier et faunique	Orientations élaborées d'ici à 2018	Travaux en cours	Non atteinte - Débuté

**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6.2 – RENFORCER LES CAPACITÉS DES COLLECTIVITÉS DANS LE BUT DE SOUTENIR LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES TERRITOIRES**

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
A18 - Contribuer à l'essor du développement durable dans les collectivités territoriales en participant à la réalisation du plan d'action de la Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux	Nombre d'initiatives mises en place	3 initiatives <sup>71</sup>	3 initiatives au total (1 initiative en 2019-2020)	Atteinte - Avant ou à la date prévue

71. La cible a été modifiée dans le but de préciser le résultat attendu pour cet indicateur.

**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 8.2 – OPTIMISER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES AU BÉNÉFICE DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE**

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
A19 - Favoriser l'émergence de la filière bioénergétique	Nombre de projets en bioénergie ayant bénéficié d'un accompagnement ou d'un suivi	36 projets d'ici à 2018	52 au total (12 projets en 2019-2020)	Atteinte - Avant ou à la date prévue

Recommandations du commissaire au développement durable du Vérificateur général du Québec et de la Commission de l'administration publique

**Rapport du commissaire au développement durable, printemps 2016, chapitre 2, conservation et mise en valeur de la faune**

Le 2 juin 2016, le commissaire au développement durable (CDD) du Vérificateur général du Québec (VGQ) a déposé son rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017, printemps 2016<sup>72</sup>. Le chapitre 2 porte sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Neuf recommandations ont été formulées. Le Ministère a adhéré à toutes les recommandations et, pour y répondre, il a formulé un plan d'action qui a été présenté à la Commission de l'administration publique. Dans la quatrième année dudit plan d'action, le Ministère a contribué à la majorité des actions mises de l'avant. Les actions menées au cours de la dernière année sont présentées dans le tableau ci-après. Il faut noter qu'il n'y a toutefois pas d'appréciation des progrès par le CDD pour les mesures prises en 2019-2020. Par ailleurs, en juin 2020, dans son rapport intitulé *Application des recommandations du commissaire au développement durable (Chapitre V)*, le CDD présente son appréciation des progrès liés aux mesures prises en 2018-2019<sup>73</sup>.

**Tableau 18 : Actions entreprises par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations du CDD faites au printemps 2017 à l'égard de la conservation et de la mise en valeur de la faune**

RECOMMANDATIONS	MESURES PRISES
1 - Élaborer une stratégie relative à l'acquisition de connaissances et une autre liée à la mise en valeur de la faune, qui présentent les priorités et les objectifs à atteindre, et produire des plans d'action qui traduisent ces objectifs en interventions concrètes.	Mise en œuvre des trois premières années du Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022 <sup>74</sup> . Élaboration amorcée d'une première politique sur la faune au Québec <sup>75</sup> impliquant plusieurs consultations au cours de l'automne 2019.

72. Vérificateur général du Québec, *Rapport du commissaire au développement durable – Printemps 2016*, [En ligne], [[https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-cdd/2016-2017-CDD/fr\\_Rapport2016-2017-CDD.pdf](https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-cdd/2016-2017-CDD/fr_Rapport2016-2017-CDD.pdf)].

73. Vérificateur général du Québec, *Rapport du commissaire au développement durable – Juin 2020*, [En ligne], [[https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-cdd/164/cdd\\_tome-juin2020\\_ch05\\_web.pdf](https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-cdd/164/cdd_tome-juin2020_ch05_web.pdf)].

74. Saumon Québec, *Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022*, [En ligne], [<https://www.saumonquebec.com/a-propos/fqsa/pdps>].

75. La première politique sur la faune au Québec a fait l'objet d'un fait saillant à la [page 19](#).

RECOMMANDATIONS	MESURES PRISES
2 - S'assurer qu'un plan de rétablissement est produit pour toutes les espèces menacées ou vulnérables et qu'il est mis en œuvre, et rendre compte périodiquement des résultats relatifs à la mise en œuvre des plans et de l'état de situation de ces espèces.	Poursuite, avec la collaboration des gouvernements fédéral et territorial concernés, des travaux à l'égard du plan de gestion de l'ours blanc.
	Réalisation des analyses de viabilité et de vulnérabilité des populations visant la mise en œuvre d'une approche intégrée de rétablissement des espèces menacées ou vulnérables.
	Publication de huit mises à jour (caribou montagnard de la Gaspésie, aigle royal, tortue mouchetée, tortue-molle à épines, tortue des bois, dard de sable, fouille-roche gris, éperlan arc-en-ciel) et d'un nouveau plan de rétablissement (petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique et pipistrelle de l'Est).
	Publication de huit bilans pour les neuf espèces suivantes : alose savoureuse, aigle royal, pygargue à tête blanche, salamandre pourpre, salamandre sombre des montagnes, tortue-molle à épines, dard de sable, fouille-roche gris et éperlan arc-en-ciel.
3 - Déterminer des priorités d'intervention et des actions précises à entreprendre pour prévenir l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes et pour agir lorsqu'elles sont présentes.	Réalisation de capsules Facebook et conception d'une nouvelle affiche intitulée <i>La réglementation en un clin d'œil</i> pour le secteur de l'aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre.
	Publication d'une première analyse de risques.
	Rédaction et révision du plan d'action concerté sur la gestion de la problématique des carpes asiatiques lequel devrait être disponible à la fin de la phase II du programme.
4 - Faire un suivi adéquat des autorisations liées à la modification d'habitats fauniques et rendre compte annuellement quant au respect des autorisations.	Rédaction et révision du plan d'action contre les espèces exotiques envahissantes par les secteurs et unités du Ministère engagés dans la gestion de la problématique.
	Établissement d'une procédure de suivi des autorisations délivrées en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et des conditions qui s'y rattachent.
5 - Mettre en œuvre un plan d'intervention, en collaboration avec les zecs, afin d'éliminer l'appropriation du territoire et rendre compte des résultats annuellement.	Poursuite des efforts pour trouver des solutions à la problématique d'appropriation du territoire.
	Production d'un tableau de suivi de la régularisation du camping dans les zones d'exploitation contrôlée (zecs) en 2019 et d'une analyse de la progression de la mise à niveau.
6 - Réviser la réglementation concernant la chasse et la pêche en la simplifiant, afin d'en faciliter la compréhension par les utilisateurs et d'en favoriser l'application pour une meilleure conservation et une meilleure mise en valeur de la faune.	Mise en ligne de la carte interactive sur la pêche sportive au Québec <sup>76</sup> et début des travaux pour la conception de la carte interactive sur la chasse.
	Accomplissement de travaux pour réduire le nombre de particularités et d'exceptions dans la réglementation portant sur la pêche.
	Harmonisation entre les plans de gestion du cerf de Virginie et de l'ours noir dans le but de synchroniser, au maximum, les périodes de chasse entre les zones, pour simplifier la réglementation et améliorer la compréhension par les divers groupes de clientèle.
7 - Revoir l'organisation du travail des agents de protection de la faune afin d'accroître l'effet dissuasif découlant de leur présence sur le terrain et améliorer le soutien aux zecs et aux pourvoiries.	Poursuite des travaux de simplification réglementaire par la mise à jour de la directive sur l'utilisation du pouvoir de modifier le Règlement de pêche du Québec.
	Mise sur pied du comité de réflexion stratégique relatif à l'attraction et à la rétention du personnel à la Protection de la faune du Québec.
	Production du Guide de gestion des assistants à la protection de la faune qui permet d'uniformiser leur encadrement sur l'ensemble du territoire québécois.

76. La carte interactive sur la pêche sportive au Québec a fait l'objet d'un fait saillant à la [page 20](#).

RECOMMANDATIONS	MESURES PRISES
8 - Revoir les ententes avec les zecs et les pourvoiries et s'assurer du respect de leurs obligations, et élaborer une politique sur les réserves fauniques afin de clarifier les rôles et les responsabilités de la Société des établissements de plein air du Québec et du Ministère.	Poursuite des travaux pour réviser l'encadrement réglementaire des pourvoiries.
	Poursuite des travaux de consultation et de rédaction pour élaborer un texte de politique sur les réserves fauniques.
	Réalisation de deux bilans sur le respect des obligations des délégataires, en mai 2019.
9 - Élaborer un plan d'action qui traduit en interventions concrètes les objectifs du plan stratégique et les résultats attendus, et présenter une reddition de comptes qui permet d'apprécier la performance du Ministère et de ses partenaires quant à l'atteinte des objectifs.	Réalisation d'une version préliminaire du plan d'action pour corriger les situations dérogatoires.
	Les résultats des actions, indicateurs et cibles du Plan stratégique 2019-2023, du Plan d'action de développement durable 2016-2020 et du Plan d'action pour l'application des recommandations du VGQ sont présentés dans les sections qui leur sont propres à l'intérieur du présent rapport, aux pages <a href="#">23 à 42</a> et <a href="#">53 à 60</a> .

## Rapport du commissaire au développement durable, printemps 2017, chapitre 4, travaux sylvicoles

Au cours de l'automne 2016, la Vérificatrice générale du Québec (VGQ) a entrepris un audit de performance portant sur les travaux sylvicoles exécutés dans la période allant d'avril 2013 à mars 2016<sup>77</sup>. Cet audit avait pour objectif de déterminer si le Ministère gère convenablement les travaux sylvicoles pour assurer un aménagement durable des forêts et si le Ministère prend des mesures pour s'assurer que les travaux sylvicoles planifiés sont exécutés à un coût justifié, s'ils sont de qualité et s'ils respectent les normes et la réglementation. Enfin, le but de l'audit était aussi de valider si le Ministère vérifie les travaux sylvicoles exécutés, pour qu'ils donnent les effets escomptés. La VGQ a fait dix recommandations, lesquelles portent sur la planification et l'exécution des travaux sylvicoles, sur l'évaluation de l'atteinte des objectifs ainsi que sur la reddition de comptes. Les recommandations ont été traduites en plan d'action, approuvé par le bureau de la VGQ en 2017, et pour lequel un suivi annuel est fait. Plusieurs des lacunes et des recommandations faisaient déjà l'objet d'actions au Ministère. Le plan d'action est disponible dans le site Web du Ministère<sup>78</sup> et sa mise en œuvre s'étend jusqu'en 2020. Le tableau qui suit présente les principales actions entreprises en 2019-2020, soit celles prévues pour la troisième année du plan d'action. Il est à noter que l'appréciation des progrès par le CDD pour ces actions n'est pas disponible à ce jour. Par ailleurs, en juin 2020, dans son rapport intitulé *Application des recommandations du commissaire au développement durable (Chapitre V)*, le CDD présente son appréciation des progrès liés aux mesures prises en 2018-2019<sup>79</sup>.

77. Vérificateur général du Québec, *Rapport du commissaire au développement durable – Printemps 2017*, [En ligne], [[https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications//rapport-annuel//2017-2018-printemps//fr\\_Rapport2017-2018-PRINTEMPS.pdf](https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications//rapport-annuel//2017-2018-printemps//fr_Rapport2017-2018-PRINTEMPS.pdf)].

78. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Plan d'action pour l'application des recommandations du Vérificateur général du Québec – Travaux sylvicoles*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Plan-action-VGQ-travaux-sylvicoles.pdf>].

79. Vérificateur général du Québec, *Rapport du commissaire au développement durable – Juin 2020*, [En ligne], [[https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-cdd/164/cdd\\_tome-juin2020\\_ch05\\_web.pdf](https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-cdd/164/cdd_tome-juin2020_ch05_web.pdf)].

**Tableau 19 : Actions entreprises par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations du CDD faites au printemps 2017 à l'égard des travaux sylvicoles**

RECOMMANDATIONS	MESURES PRISES
1 - Définir des indicateurs et des cibles qui précisent les objectifs de la Stratégie d'aménagement durable des forêts et qui permettent de mesurer l'atteinte de ceux-ci.	Élaboration de la Stratégie nationale de production de bois et rencontres de nombreux partenaires en vue de la diffusion de la stratégie.
	Analyse des résultats disponibles en matière d'aménagement durable des forêts en vue de la révision quinquennale de la Stratégie d'aménagement durable des forêts.
2 - S'assurer que les connaissances issues des travaux de recherche, telles celles sur les effets des changements climatiques, sont transférées aux intervenants et prises en compte lors de la planification des travaux sylvicoles.	Organisation du Carrefour Forêts 2019 <sup>80</sup> , du 2 au 4 avril 2019, qui a accueilli près de 1 800 personnes.
	Réalisation de plus de 90 % des actions du plan de transfert des connaissances 2019-2020.
	Élaboration de la Stratégie d'adaptation aux changements climatiques.
	Élaboration d'une stratégie de migration assistée pour l'épinette blanche et l'épinette noire en vue de contrer la mésadaptation sur le plan climatique.
	Dépôt du Rapport d'analyse sur les incertitudes et les risques affectant les niveaux de récolte à long terme au regard des perturbations naturelles, dans un contexte de changements climatiques.
	Réalisation d'un banc d'essai à propos de la modélisation des effets des changements climatiques et de leurs répercussions sur la croissance des forêts.
3 - S'assurer que tous les traitements sylvicoles définis comme conditions de succès sont réalisés afin d'améliorer le taux de réussite des traitements.	Dépôt du Bilan sur les besoins régionaux de suivis des stratégies d'aménagement forestier.
4 - Tenir compte du critère de rentabilité économique dans le choix des traitements sylvicoles.	Production de fiches précisant la méthode d'analyse de la rentabilité des traitements et des scénarios sylvicoles par le Réseau d'experts en économie forestière.
5 - Allouer les budgets sylvicoles en considérant les risques et les stratégies d'aménagement qui maximisent la création de richesse pour la société.	Mise sur pied d'un comité ministériel sur la gestion intégrée des risques associés aux perturbations naturelles dans le but de mieux encadrer l'intégration des risques dans la planification forestière.
	Réalisation d'un état de la situation sur la gestion des risques associés aux perturbations naturelles et production de nouvelles orientations à l'égard de la gestion du risque, intégrées dans la planification forestière.
6 - Justifier le volume de contrats attribués de gré à gré pour les travaux sylvicoles non commerciaux.	Création d'un comité pour faire l'analyse des répercussions de l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics à partir de 2023, pour mettre en place un plan d'action et pour proposer des recommandations dans le respect des lois en vigueur.
7 - S'assurer que le volume de contrats accordés sur appel d'offres public favorise une saine concurrence et permet d'ajuster la grille tarifaire des travaux sylvicoles au prix du marché.	Publication, en juin 2019, du <i>Manuel de réalisation des appels d'offres des traitements sylvicoles non commerciaux et des travaux techniques</i> <sup>81</sup> par le Bureau de la mise en marché des bois dont une mise à jour a été produite en janvier 2020.

80. Le Carrefour Forêts 2019 a fait l'objet d'un fait saillant à la [page 12](#).

81. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Manuel de réalisation des appels d'offres des traitements sylvicoles non commerciaux et des travaux techniques - Version 2*, [En ligne], [https://bmmb.gouv.qc.ca/media/52117/manuel\\_janvier\\_2020.pdf](https://bmmb.gouv.qc.ca/media/52117/manuel_janvier_2020.pdf).

RECOMMANDATIONS	MESURES PRISES
8 - S'assurer que l'information disponible relativement aux contrats attribués pour les travaux sylvicoles non commerciaux est la même que celle publiée dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec.	Depuis le mois d'avril 2019, diffusion sur le site Web de Rexforêt de l'information relative à tous les contrats qu'elle attribue <sup>82</sup> .
9 - Faire les suivis nécessaires afin d'évaluer si les travaux sylvicoles réalisés donnent les résultats escomptés, de déterminer les mesures correctives et de favoriser l'amélioration continue des pratiques.	Poursuite des travaux relatifs aux suivis de validation existants pour la mesure des effets réels des travaux sylvicoles. De plus, établissement en cours des nouveaux dispositifs de ces suivis pour les traitements et les modalités non couverts.
10 - Rendre compte aux citoyens de l'utilisation des sommes investies dans les travaux sylvicoles et de l'efficacité des travaux réalisés.	Développement des indicateurs associés aux suivis d'efficacité des travaux sylvicoles. Une reddition de comptes associée aux montants investis et à ces suivis sera publiée dans le Bilan de l'aménagement durable des forêts 2013-2018.

## Trente-huitième rapport sur l'imputabilité de la Commission de l'administration publique, juin 2018, chapitre 1, audition sur les travaux sylvicoles

En juin 2018, la Commission de l'administration publique (CAP) a déposé son 38<sup>e</sup> rapport sur l'imputabilité<sup>83</sup>, lequel contenait trois recommandations à propos du Ministère à la suite d'une audition sur les travaux sylvicoles. Cette audition faisait suite aux observations du commissaire au développement durable sur les travaux sylvicoles du printemps 2017. Pour répondre à ces recommandations, un plan d'action a été élaboré et le tableau suivant présente les actions entreprises pendant l'exercice 2019-2020 à l'égard de ces recommandations sur les travaux sylvicoles. Il est à noter que l'appréciation des progrès par le CDD pour ces actions n'est pas disponible à ce jour. Toutefois, en juin 2020, dans son rapport intitulé *Application des recommandations du commissaire au développement durable (Chapitre V)*, le CDD présente son appréciation des progrès liés aux mesures prises en 2018-2019<sup>84</sup>.

**Tableau 20 : Actions entreprises par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations de la CAP à l'égard des travaux sylvicoles**

RECOMMANDATIONS	MESURES PRISES
1 - Que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs transmette à la Commission de l'administration publique (CAP), d'ici le 15 septembre 2018 et par la suite chaque année pendant trois ans, sa planification annuelle des activités liées au transfert des connaissances dans le domaine sylvicole.	Transmission annuelle à la CAP de la planification annuelle des activités liées au transfert des connaissances dans le domaine sylvicole.

82. Rexforêt, *Contrats octroyés*, [En ligne], [<https://www.rexforet.com/contrats-octroyes>].

83. Assemblée nationale du Québec, *Auditions des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics sur leur gestion administrative – Observations, conclusions et recommandations, 38<sup>e</sup> rapport sur l'imputabilité, juin 2018*, [En ligne], [[http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique\\_139475&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjjj7p3xLGTZDmlVSmjLoqe/vG7/YWzz](http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_139475&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjjj7p3xLGTZDmlVSmjLoqe/vG7/YWzz)].

84. Vérificateur général du Québec, *Rapport du commissaire au développement durable – Juin 2020*, [En ligne], [[https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-cdd/164/cdd\\_tome-juin2020\\_ch05\\_web.pdf](https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-cdd/164/cdd_tome-juin2020_ch05_web.pdf)].

RECOMMANDATIONS	MESURES PRISES
2 - Que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs transmette à la Commission de l'administration publique, d'ici le 15 septembre 2018, l'entente de délégation actuelle signée avec Rexforêt et la nouvelle entente à signer pour le 31 mars 2018, que ce soit avec Rexforêt ou une autre organisation.	Aucune action en 2019-2020 puisque l'entente de délégation actuelle signée avec Rexforêt a été transmise durant l'exercice 2018-2019.
3 - Que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs s'assure d'intégrer la question des changements climatiques dans les plans d'aménagement forestier intégré.	Élaboration de la Stratégie d'adaptation aux changements climatiques. Un atelier provincial de transfert des informations sur les vulnérabilités a eu lieu en janvier 2020.

### 4.3 Occupation et vitalité des territoires

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022<sup>85</sup> (Stratégie OVT 2018-2022) a été élaborée dans le contexte où le gouvernement du Québec s'engage à reconnaître les municipalités comme de véritables gouvernements de proximité dotés d'une plus grande autonomie et bénéficiant d'une augmentation des pouvoirs. Avec sa structure décentralisée, le Ministère participe à la vitalité des territoires puisqu'il privilégie également une action centrée sur la collaboration des communautés locales et autochtones. Cette relation particulière lui permet de bien cerner les enjeux propres au territoire et de proposer des solutions innovantes et adaptées à chacune des réalités régionales pour chacun de ses secteurs d'intervention que sont la forêt, la faune ainsi que les parcs nationaux.

Un plan d'action<sup>86</sup> exposant les actions du Ministère pour satisfaire aux priorités énumérées dans la Stratégie OVT 2018-2022 et retenues par les intervenants régionaux a été adopté pour sa mise en œuvre. L'état d'avancement sommaire à l'égard des actions ciblées dans ce plan d'action est présenté dans le tableau suivant, alors que les résultats exhaustifs sont présentés en annexe, à la [page 84](#).

85. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022*, [En ligne], [[https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation\\_territoire/strategie\\_ovt\\_2018-2022.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation_territoire/strategie_ovt_2018-2022.pdf)].

86. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires – Plan d'action 2018-2022*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Plan-action-OVT-MFFP.pdf>].

**Tableau 21 : État d'avancement sommaire des actions du Ministère pour la mise en œuvre de la Stratégie OVT 2018-2022**

RÉGIONS	ACTIONS NON AMORCÉES (EN NOMBRE)	ACTIONS AMORCÉES (EN NOMBRE)	ACTIONS EN COURS (EN NOMBRE)	ACTIONS EN SUSPENS (EN NOMBRE)	ACTIONS RÉALISÉES (EN NOMBRE)	ACTIONS ABANDONNÉES (EN NOMBRE)	TOTAL (EN NOMBRE)
Abitibi-Témiscamingue	-	-	2	-	-	-	2
Bas-Saint-Laurent	-	-	5	-	1	-	6
Capitale-Nationale	-	1	1	-	-	-	2
Centre-du-Québec	-	-	4	-	-	-	4
Chaudière-Appalaches	-	-	6	-	-	-	6
Côte-Nord	-	-	3	1	-	-	4
Estrie	-	-	5	-	2	-	7
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	-	6	3	1	-	11
Lanaudière	-	-	6	-	-	-	6
Laurentides	-	-	6	-	-	-	6
Laval	-	-	2	-	-	-	2
Mauricie	-	-	10	-	1	-	11
Montérégie	-	-	11	-	-	-	11
Montréal	-	-	4	-	-	1	5
Nord-du-Québec	-	-	3	-	-	-	3
Outaouais	-	-	6	-	-	-	6
Saguenay-Lac-Saint-Jean	-	-	10	-	-	-	10
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>90</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>102</b>

## 4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le Ministère est assujéti à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics<sup>87</sup>. Dans le but de soutenir et de protéger les divulgateurs d'actes répréhensibles, le Ministère met à la disposition de ses employés plusieurs moyens de communication et une procédure ministérielle en vue de faciliter les divulgations des actes répréhensibles à l'égard du Ministère. Dans ce contexte, le responsable du suivi des divulgations du Ministère n'a reçu aucune divulgation pour l'exercice 2019-2020.

87. Publications du Québec, *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showDoc/cs/D-11.1>].



**Tableau 22 : Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics**

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS (ARTICLE 25), 2019-2020	NOMBRE DE DIVULGATIONS	NOMBRE DE MOTIFS	MOTIFS FONDÉS
1 - Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	0		
2 - Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1)		0	
3 - Le nombre de motifs auxquels il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22		0	
4 - Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations : Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels il a été mis fin (point 3), identifiez à quelle catégorie d'acte répréhensible ils se rapportent.			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi</li> </ul>		0	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie</li> </ul>		0	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui</li> </ul>		0	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité</li> </ul>		0	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement</li> </ul>		0	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment</li> </ul>		0	0
5 - Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations		0	
6 - Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés			0
7 - Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	0	0	0
8 - Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0	0	0

## 4.5 Accès à l'égalité en emploi

### Données globales

Au 31 mars 2020, l'effectif régulier du Ministère s'établissait à 2 274 employés. Au cours de l'exercice 2019-2020, 1 362 personnes ont été embauchées selon différents statuts d'emploi.

**Tableau 23 : Effectif régulier au 31 mars 2020**

NOMBRE DE PERSONNES OCCUPANT UN POSTE RÉGULIER	
2 274	

**Tableau 24 : Nombre total des personnes embauchées\*, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2019-2020**

RÉGULIER**	OCCASIONNEL***	ÉTUDIANT	STAGIAIRE
142	957	142	121

\* Au cours de l'année financière ciblée, si une personne a été embauchée selon deux statuts d'emplois différents, elle figure dans les deux statuts.

\*\* Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les données portant sur le recrutement.

\*\*\* Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel n'inclut que les personnes qui ont fait l'objet d'un mouvement (nomination ou renouvellement), au moins, durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne est retenu. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.

### Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

L'atteinte d'un taux d'embauche annuel de 25 % de nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires qui viennent de minorités visibles et ethniques, qui sont anglophones ou Autochtones, ou qui vivent avec un handicap est visée dans le but d'accroître, parmi le personnel, la représentation des différentes composantes de la société québécoise. Pour l'année 2019-2020, le Ministère a connu un taux de 4,7 % en matière d'embauche des membres rattachés à, au moins, un groupe cible.

L'objectif du Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres de minorités visibles et ethniques 2018-2023 est d'atteindre un taux de représentativité global pour la fonction publique de 18 %, alors que l'objectif du Ministère est fixé à 9 %. Au 31 mars 2020, le Ministère a un taux de représentativité de 2,5 % de membres des MVE, ce qui représente une amélioration comparativement au résultat de l'année précédente.

Le Programme fixe également une cible de 2 % de l'effectif régulier pour la représentativité des personnes handicapées. Au 31 mars 2020, le taux de présence de personnes handicapées au Ministère s'élève à 0,8 %.

Le Ministère se rapproche également de la cible de représentativité des MVE pour le personnel d'encadrement, laquelle est fixée à 6 %. En effet, au 31 mars 2020, le personnel d'encadrement du Ministère compte 2,25 % de membres des MVE.

**Tableau 25 : Embauche des membres de groupes cibles, en 2019-2020**

STATUT D'EMPLOI	NOMBRE TOTAL DE PERSONNES EMBAUCHÉES EN 2019-2020	NOMBRE DE MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES EMBAUCHÉS	NOMBRE D'ANGLOPHONES EMBAUCHÉS	NOMBRE D'AUTOCHTONES EMBAUCHÉS	NOMBRE DE PERSONNES HANDICAPÉES EMBAUCHÉES	NOMBRE DE PERSONNES EMBAUCHÉES MEMBRES D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE	TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES D'AU MOINS UN GROUPE CIBLE PAR STATUT D'EMPLOI
Régulier	142	8	0	0	1	9	6,3 %
Occasionnel	957	21	6	5	10	42	4,4 %
Étudiant	142	2	1	2	0	5	3,5 %
Stagiaire	121	7	1	0	1	8	6,6 %
<b>Total</b>	<b>1 362</b>	<b>38</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>64</b>	<b>4,7 %</b>

**Tableau 26 : Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi**

STATUT D'EMPLOI	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Régulier	6,3 %	7,1 %	2,5 %
Occasionnel	4,4 %	4,4 %	2,8 %
Étudiant	3,5 %	8,0 %	3,7 %
Stagiaire	6,6 %	4,9 %	3,6 %

**Tableau 27 : Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

GROUPE CIBLE	NOMBRE AU 31 MARS 2020	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2020	NOMBRE AU 31 MARS 2019	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2019	NOMBRE AU 31 MARS 2018	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2018
Anglophones	24	1,1 %	25	1,1 %	20	0,9 %
Autochtones	17	0,7 %	16	0,7 %	14	0,6 %
Personnes handicapées	18	0,8 %	17	0,8 %	18	0,8 %
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>2,6 %</b>	<b>58</b>	<b>2,6 %</b>	<b>52</b>	<b>2,3 %</b>

**Tableau 28 : Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

GRUPE CIBLE PAR REGROUPEMENT DE RÉGIONS	NOMBRE AU 31 MARS 2020	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'FFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2020	NOMBRE AU 31 MARS 2019	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'FFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2019	NOMBRE AU 31 MARS 2018	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'FFECTIF RÉGULIER ET OCCASIONNEL AU 31 MARS 2018
MVE Montréal/Laval	2	8,0 %	2	8,3 %	2	8,0 %
MVE Outaouais/ Montérégie	9	4,3 %	7	3,3 %	5	2,4 %
MVE Estrie/ Lanaudière/ Laurentides	3	1,3 %	2	0,9 %	2	0,9 %
MVE Capitale-Nationale	29	3,1 %	21	2,2 %	16	1,8 %
MVE Autres régions	23	1,9 %	17	1,4 %	12	1,0 %
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>2,5 %</b>	<b>49</b>	<b>1,9 %</b>	<b>37</b>	<b>1,4 %</b>

**Tableau 29 : Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2020**

GRUPE CIBLE	NOMBRE DE MEMBRES DU PERSONNEL D'ENCADREMENT	TAUX DES MEMBRES DU PERSONNEL D'ENCADREMENT
Minorités visibles et ethniques	4	2,25 %

## Femmes

Le Ministère souhaite assurer aux femmes une place de choix au sein de son personnel. Compte tenu de sa vocation et de la nature des activités sous sa responsabilité, le Ministère compte plusieurs types d'emplois à prédominance traditionnellement masculine. Malgré tout, le taux d'embauche total des femmes est de 41,4 % et celles-ci représentent 40 % de l'effectif régulier du Ministère.

**Tableau 30 : Taux d'embauche des femmes en 2019-2020 par statut d'emploi**

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	142	957	142	121	1 362
Nombre de femmes embauchées	70	381	64	49	564
Taux d'embauche des femmes	49,3 %	39,8 %	45,1 %	40,5 %	41,4 %

**Tableau 31 : Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2020**

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	AGENTES ET AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Effectif total (hommes et femmes)	180	865	723	169	331	6	<b>2 274</b>
Femmes	45	379	280	161	47	1	<b>913</b>
Taux de représentativité des femmes	25 %	44 %	39 %	95 %	14 %	17 %	<b>40 %</b>

## Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

### Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Par l'intermédiaire du PDEIPH, le Ministère et le gouvernement du Québec offrent la possibilité d'accompagner des stagiaires pour une durée d'une année. Conçu et financé par le Secrétariat du Conseil du trésor, ce programme est réservé aux ministères et aux organismes dont le personnel est nommé ou rémunéré en vertu de la Loi sur la fonction publique. Le Ministère accomplit également d'autres activités qui favorisent l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, soit :

- la promotion du PDEIPH auprès de l'ensemble de ses gestionnaires sur une base régulière;
- la diffusion de manchettes dans l'intranet ayant pour but de sensibiliser l'ensemble du personnel à la réalité des personnes handicapées ainsi qu'aux obstacles qui se présentent à elles;
- la diffusion d'un outil d'accompagnement destiné aux gestionnaires responsables de l'accueil et de l'intégration d'une personne handicapée.

**Tableau 32 : Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec en lien avec le PDEIPH**

AUTOMNE 2019 (COHORTE 2020)	AUTOMNE 2018 (COHORTE 2019)	AUTOMNE 2017 (COHORTE 2018)
3	1	4

**Tableau 33 : Nombre de nouveaux participants et participantes au PDEIPH accueillis dans la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars**

2019-2020	2018-2019	2017-2018
0	1	1

**Tableau 34 : Autres mesures ou actions en 2019-2020 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)**

MESURE OU ACTION	GROUPE CIBLE	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Promotion du PDEIPH	Personnes handicapées	184 gestionnaires
Diffusion de manchettes portant sur la Semaine des personnes handicapées	Personnes handicapées	2 706 employés

## 4.6 Allègement réglementaire et administratif

Dans le contexte du Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en matière d'allègement réglementaire et administratif intitulé *Bâtir l'environnement d'affaires de demain*<sup>88</sup>, le Ministère est appelé à contribuer à l'objectif de réduction de 50 % du coût des formalités administratives au cours de la période allant de 2001 à 2019.

Ainsi, au cours de la période s'étendant d'avril 2004 à mars 2019<sup>89</sup>, le Ministère a réduit de 78,7 % le coût de ses formalités administratives. Ce résultat est attribuable, principalement, à l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> avril 2013, du nouveau régime forestier, qui a occasionné une réduction du fardeau administratif et réglementaire des entreprises en transférant au Ministère de nombreuses obligations et responsabilités qui, antérieurement, étaient assumées par les entreprises.

Dans une volonté d'accélérer la réalisation des projets d'investissements et de créer des emplois de qualité, en améliorant l'environnement d'affaires des promoteurs et en facilitant leurs démarches, le Ministère participe aux travaux du Bureau de coordination des droits lancé en novembre 2019<sup>90</sup>. À cet effet, les travaux auxquels le Ministère a participé ont pour but d'uniformiser et de simplifier le processus de délivrance des avis fauniques dans le contexte de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ces travaux ont permis d'établir des pistes visant à :

- améliorer le délai de traitement interne;
- maximiser le temps accordé à l'analyse et à la rédaction des avis fauniques;
- rehausser la cohérence des avis entre les régions;
- cibler les outils nécessaires pour mieux soutenir les analystes.

88. Ministère de l'Économie et de l'Innovation, *Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en matière d'allègement réglementaire et administratif - Bâtir l'environnement d'affaires de demain*, [En ligne], [[https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/allègement/plan\\_action\\_allègement\\_reglementaire\\_16-18.pdf](https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/allègement/plan_action_allègement_reglementaire_16-18.pdf)].

89. Les résultats pour l'exercice 2019-2020 n'étant pas encore disponibles, ils seront, par conséquent, présentés dans le Rapport annuel de gestion 2020-2021.

90. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, *Québec Mines + Énergie 2019 - Une 40<sup>e</sup> édition couronnée de succès!*, [En ligne], [<https://mern.gouv.qc.ca/quebec-mines-energie-2019-40-edition-couronnee-succes-2019-11-21>].

Par ailleurs, un important chantier de simplification réglementaire est en cours au Ministère afin de réduire le nombre de règlements qui désignent des territoires en les regroupant et en les remplaçant par des arrêtés ministériels. Ce projet prévoit également l'abrogation de règlements imposant des dédoublements inutiles avec la réglementation des parcs fédéraux. Enfin, il prévoit l'abrogation des règlements devenus désuets. Au total, ce chantier permettrait de retrancher 94 règlements associés à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

D'autre part, le Ministère a également produit et diffusé une analyse d'impact réglementaire (AIR)<sup>91</sup> à l'égard du projet de règlement modifiant le Règlement sur les activités de chasse<sup>92</sup>. Le Plan de gestion du cerf de Virginie au Québec 2020-2027<sup>93</sup> proposait d'apporter une modification à ce règlement, laquelle augmenterait le nombre de personnes pouvant bénéficier d'un permis de chasse au cerf sans bois (CSB) sans accroître les dépenses liées à cette pratique. En plus de permettre aux chasseurs âgés de 12 à 24 ans d'utiliser le permis de chasse au CSB d'une personne, ce privilège s'applique à toute la famille immédiate de celle-ci. Les résultats de cette AIR indiquent que :

- cette mesure n'a aucune incidence sur les entreprises;
- les fabricants et les détaillants de matériel de chasse ainsi que les dépositaires de ventes des permis de chasse ne verront pas leurs revenus touchés ou leur charge administrative modifiée;
- les permis de chasse visés sont distribués par tirage au sort, leur nombre étant déterminé par règlement;
- plus de personnes pourront utiliser le même permis de chasse au CSB; cela ne modifiera en rien les conditions de vente et de distribution des permis.

Enfin, dans l'objectif de rehausser la qualité et la conformité des AIR produites au Ministère à l'égard des exigences de la Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente<sup>94</sup>, une responsable ministérielle de la conformité des AIR a été désignée. La mise en place de cette nouvelle démarche a pour but d'éviter les retards dans le cheminement de certains dossiers présentés au Conseil des ministres tout en optimisant les délais nécessaires à la production des AIR.

91. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Analyse d'impact réglementaire - Projet de règlement modifiant le Règlement sur les activités de chasse*, [En ligne], [[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/lois-reglements/allegement/AIR\\_reglement\\_activites\\_chasse\\_MFFP.pdf?1586954676](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/lois-reglements/allegement/AIR_reglement_activites_chasse_MFFP.pdf?1586954676)].

92. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Règlement modifiant le Règlement sur les activités de chasse*, [En ligne], [<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=72078.pdf>].

93. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Document synthèse – Plan de gestion du cerf de Virginie au Québec 2020-2027*, [En ligne], [[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PG\\_Cerf-Virginie.pdf](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PG_Cerf-Virginie.pdf)].

94. Ministère de l'Économie et de l'Innovation, *Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente*, [En ligne], [[https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/allegement/politique\\_gouv\\_allegement.pdf](https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/allegement/politique_gouv_allegement.pdf)].

## 4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Le Ministère est assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels<sup>95</sup>. De ce fait, il est soumis au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels<sup>96</sup>. Au cours de l'exercice 2019-2020, le Ministère a reçu 513 demandes d'accès à l'information. Au cours de cette période, 492 demandes ont été traitées, dont les 11 reçues dans l'exercice financier précédent. Enfin, 32 demandes étaient toujours en traitement au 31 mars 2020.

**Tableau 35 : Nombre total de demandes reçues**

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES	513
---------------------------------	-----

**Tableau 36 : Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais**

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
DE 0 À 20 JOURS	403	23	0
DE 21 À 30 JOURS	61	5	0
31 JOURS OU PLUS (LE CAS ÉCHÉANT)	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>464</b>	<b>28</b>	<b>0</b>

**Tableau 37 : Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues**

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATIONS	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES
ACCEPTÉE (ENTIÈREMENT)	98	16	0	s. o.
PARTIELLEMENT ACCEPTÉE	74	5	0	18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 28, 29.1, 31, 34, 36, 37, 38, 39, 48, 53, 54, 55 et 9 de la Charte des droits et libertés de la personne
REFUSÉE (ENTIÈREMENT)	63	5	0	18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 28, 28.1, 29, 32, 34, 37, 39, 48, 53, 54, 59
AUTRES	229	2	0	28, 53, 54

95. Publications du Québec, *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/A-2.1>].

96. Publications du Québec, *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/A-2.1,%20r.%202>].



**Tableau 38 : Mesures d'accommodement et avis de révision**

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE	0
NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION	9

## 4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Le Ministère s'est donné une politique linguistique<sup>97</sup> pour valoriser l'usage et la qualité du français et, ainsi, être en mesure d'exercer un rôle exemplaire et moteur dans l'application de la Charte de la langue française. En agissant ainsi, il cherche à assurer la primauté du français dans ses activités.

Dans le but de promouvoir l'emploi et la qualité de la langue française, une page intitulée « Un français de qualité » est placée en évidence sur la page d'accueil de l'intranet ministériel pour donner accès à des capsules linguistiques sur différents thèmes d'intérêt. Par ailleurs, une manchette sur la Francofête 2020 de l'Office québécois de la langue française a également été diffusée, en mars 2020, sur l'intranet ministériel.

**Tableau 39 : Comité permanent et mandataire**

QUESTION	RÉPONSE
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	50 ou plus
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	Non
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres.	s. o.
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation?	Non
Si oui, expliquez lesquelles.	s. o.

97. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Politique linguistique du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs*, [En ligne], [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/forets-faune-parcs/publications-adm/politiques/PO-linguistique-MFFP.pdf?1544541766>].

**Tableau 40 : Statut de la politique linguistique institutionnelle**

QUESTION	RÉPONSE
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée.	Oui  2016
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française.	Non  s. o.

**Tableau 41 : Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle**

QUESTION	RÉPONSE
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application? Si oui, expliquez lesquelles.	Non  s. o.
Sinon, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application?	Diffusion d'une manchette dans l'intranet ministériel

## 4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

Le Ministère est également actif dans des dossiers gouvernementaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

En 2019-2020, pour contribuer à la Stratégie gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2021<sup>98</sup>, le Ministère a été appelé à participer à trois comités interministériels : le Comité gouvernemental des responsables ministériels en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, le Comité interministériel pour la mixité en emploi et le Comité des partenaires du concours *Chapeau les filles!* et de son volet *Excelle Science*. Le Ministère a attribué une bourse de 2 000 \$ à une lauréate de ce concours dans la catégorie Forêts, faune et parcs, ainsi qu'une bourse de 2 000 \$ à une lauréate du volet *Excelle Science* dans la catégorie Forêts, faune et parcs.

Voici quelques autres réalisations du Ministère traitant de l'égalité entre les femmes et les hommes au cours de la dernière année :

- participation aux travaux de comités interministériels pour défendre et promouvoir les intérêts du Ministère, ainsi que pour proposer des actions gouvernementales;
- élaboration et diffusion de diverses manchettes dans l'intranet ministériel sur des enjeux relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes;
- contributions au bulletin du comité interministériel pour la mixité en emploi, notamment par des articles ayant pour but de contribuer à l'étalement canadien et international sur ces enjeux;

98. Secrétariat à la condition féminine, *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*, [En ligne], [<http://www.scf.gouv.qc.ca/le-secretariat/strategies-et-plans-daction/strategie-egalite/>].

- tournage et montage de huit capsules vidéo de lauréates du concours *Chapeau les filles!* et son volet *Excellence Science 2019* en vue de promouvoir les professions et métiers non traditionnellement féminins, dans divers domaines, dont les domaines d'activité du Ministère. Ces capsules ont été tournées au gala du concours tenu à l'Assemblée nationale en juin 2019;
- participation du Ministère au colloque Femmes en sciences et génie à l'Université Laval en février 2020;
- rédaction et diffusion d'un mot du sous-ministre à l'occasion de la Journée internationale des femmes le 8 mars 2020;
- organisation d'une activité ayant pour but de souligner au Ministère la Journée internationale des femmes, le 8 mars 2020. Il s'agissait d'un jeu-questionnaire sur des femmes pionnières québécoises qui se sont illustrées, notamment, dans le domaine politique. Une manchette a également été diffusée dans l'intranet ministériel sur cette activité.

## 4.10 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics<sup>99</sup> a pour but d'améliorer, en ayant recours à de meilleures pratiques tarifaires, le financement des services pour en maintenir la qualité, ainsi que d'assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire. Elle a également pour but de préserver la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité en vue d'améliorer le bien-être de la population québécoise.

### Coût des activités ministérielles

Pour déterminer si la tarification actuelle est conforme à la politique, une évaluation du coût des produits et des services ministériels est faite annuellement. Un exercice de répartition des dépenses, sur les principales activités ministérielles, est fait par les secteurs d'activité. Cette répartition comprend la rémunération et le fonctionnement, mais elle exclut les dépenses de transfert et les événements exceptionnels.

Il est important de noter que, par l'entremise d'un partenariat en matière de services partagés, le Ministère reçoit des services de la part des unités administratives centrales du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. En conséquence, les coûts qui en découlent sont répartis selon l'estimation des efforts consentis auprès de chaque ministère.

Le Ministère a poursuivi ses travaux pour rapprocher de la tarification actuelle les coûts liés à ses activités et pour apprécier les niveaux d'autofinancement de ses produits et de ses services. Toutefois, l'estimation présentée ici doit être considérée avec prudence.

L'annexe I présente le coût des principales activités ministérielles.

99. Ministère des Finances, *Politique de financement des services publics*, [En ligne], [[http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Ministere/Fr/MINFR\\_PolitiqueFSP.pdf](http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Ministere/Fr/MINFR_PolitiqueFSP.pdf)].

## Produits et services tarifés

Dans le but de se conformer aux exigences de la politique, le Ministère entreprend, chaque année, l'indexation de ses tarifs. L'annexe II présente les revenus de tarification du Ministère, ainsi que la base de fixation des tarifs, et elle fait état de leur indexation annuelle. Comme il a été mentionné, le Ministère poursuit le processus d'estimation du coût de ses produits et services à partir des coûts liés à ses activités.

## Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

Au cours de l'année 2019-2020, le Ministère a également poursuivi l'examen des services pour lesquels aucun tarif n'est actuellement exigé.

### 4.11 Exigences législatives liées à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier

#### Le Bureau de mise en marché des bois

Le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) a pour mandat d'assurer :

- un marché libre des bois pour encourager la compétitivité entre les entreprises forestières et pour favoriser l'utilisation optimale des bois, tout en garantissant la rigueur et la crédibilité des mécanismes d'enchères des bois;
- des volumes récoltés qui sont mesurés et facturés équitablement, en totalité et à leur juste valeur marchande, tout en encourageant la compétitivité des entreprises en matière d'opérations forestières;
- un paiement adéquat et équitable des traitements sylvicoles dans le but de maximiser la création de richesse découlant des investissements de l'État en matière d'aménagement forestier, et ce, au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise;
- un soutien stratégique en matière d'analyse économique et financière pour une grande diversité d'investissements forestiers sous la responsabilité du Ministère.

De plus, six divisions territoriales<sup>100</sup> assurent une présence du BMMB dans l'ensemble du Québec forestier.

Les fonctions du BMMB se divisent en quatre volets qui se définissent comme suit :

- 1 - Vendre sur un marché libre 25 % des bois des forêts du domaine de l'État;
- 2 - Transposer les prix des enchères aux 75 % des bois offerts, soit en garantie d'approvisionnement (GA) ou en permis d'intervention pour approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU);
- 3 - S'assurer du mesurage et de la facturation de 100 % des bois des forêts du domaine de l'État;

100. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Territoires de mise en marché*, [En ligne], [[https://bmmmb.gouv.qc.ca/media/47915/bureaux\\_territoriaux\\_2018.pdf](https://bmmmb.gouv.qc.ca/media/47915/bureaux_territoriaux_2018.pdf)].

- 4 - S'assurer que les revenus sont investis dans les travaux permettant de maximiser la création de richesse pour l'ensemble de la société.

C'est au titre III de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier<sup>101</sup> (articles 119 à 126), qui porte sur la mise en marché des bois, que sont définies les fonctions et responsabilités du BMMB.

## Détermination des volumes minimaux

Le BMMB détermine les volumes minimaux de bois requis sur le marché libre pour établir la valeur marchande des bois sur pied. Ceux-ci correspondent à 25 % des volumes pouvant être récoltés en forêt publique. Actuellement, 6,3 millions de mètres cubes (Mm<sup>3</sup>) sont destinés au marché libre des bois. Des volumes de bois additionnels peuvent être mis en vente en cours d'année, notamment lorsque les détenteurs de garantie d'approvisionnement renoncent à des volumes ou lorsqu'il y a des volumes non récoltés au cours de la période quinquennale précédente.

## Mise en marché et résultats des ventes

En 2019-2020, le BMMB a vendu 6,2 Mm<sup>3</sup> de bois sur les 7,7 Mm<sup>3</sup> affichés au cours de l'année, soit 80 %. Dans cette offre, il a mis en vente des secteurs affectés par une perturbation naturelle. La répartition des volumes vendus par territoire de mise en marché est présentée au tableau 42. Parmi ceux-ci, près de 0,7 Mm<sup>3</sup> sont des volumes auxquels les détenteurs de garantie d'approvisionnement ont renoncé.

**Tableau 42 : Répartition des volumes vendus par territoire de mise en marché pour 2019-2020**

TERRITOIRES	VOLUMES VENDUS (EN Mm <sup>3</sup> )	NOMBRE DE SECTEURS VENDUS
Centre-Nord	1,5	29
Centre-Sud	0,9	34
Nord-Est	0,7	15
Nord-Ouest	1,9	39
Sud-Est	0,6	37
Sud-Ouest	0,6	21
<b>Total</b>	<b>6,2</b>	<b>175</b>

Un des objectifs du marché libre des bois est d'ouvrir l'accès aux bois de la forêt publique. Le BMMB considère que cet objectif a été atteint puisque 40,7 % des volumes vendus l'ont été à des entreprises ne détenant pas de garantie d'approvisionnement (entrepreneurs forestiers, coopératives, entreprises de services techniques, consultants, etc.). La répartition des ventes par type d'entreprise pour l'année 2019-2020 est présentée au tableau 43. Les scieries sont les entreprises qui achètent le plus de volumes (56,8 %); elles sont suivies par les entrepreneurs forestiers avec près du tiers des volumes achetés et par les coopératives (7,9 %). Les autres types d'entreprises représentent 3,1 % des volumes vendus au cours de l'année.

101. Publications du Québec, *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, [En ligne], [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/a-18.1>].

**Tableau 43 : Répartition des ventes par type d'entreprise pour l'année 2019-2020**

TYPES D'ENTREPRISE	VOLUMES VENDUS		SECTEURS VENDUS	
	EN Mm <sup>3</sup>	EN %	EN NOMBRE	EN %
Scierie	3,52	56,8 %	88	50,3 %
Entrepreneur forestier	2,00	32,3 %	51	29,1 %
Coopérative	0,49	7,9 %	30	17,1 %
Déroulage/Poteaux/Panneaux	0,16	2,6 %	5	2,9 %
Autres	0,03	0,5 %	1	0,6 %
<b>Total</b>	<b>6,2</b>	<b>100 %</b>	<b>175</b>	<b>100 %</b>

## Tarification et opérations financières

En vue d'établir la valeur marchande des bois sur pied que doivent acquitter les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement pour chaque mètre cube de bois récolté, le BMMB utilise un modèle de tarification permettant de transposer directement les prix des enchères aux bois offerts sous garantie d'approvisionnement. En 2019-2020, il a effectué la mise à jour annuelle de la valeur marchande des bois sur pied. Plus de détails sur la méthode de calcul sont disponibles dans son site Web<sup>102</sup>, de même que les grilles de taux de la valeur marchande des bois sur pied applicable à chaque trimestre. Le BMMB a aussi mis à jour les taux applicables à la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques, à la récolte de biomasse non marchande, à la récolte de l'if du Canada, à la culture et aux activités d'aménagement d'une érablière à des fins acéricoles sur les terres publiques. L'ensemble de ces taux sont mis à jour annuellement.

Le BMMB facture également les bois récoltés sur les terres publiques au Québec. Il gère le système Mesuboiss<sup>103</sup>, qui permet de colliger l'ensemble des données de mesurage requises au moment de l'établissement des volumes de bois récoltés et de produire la facturation. En 2019-2020, environ 20,5 Mm<sup>3</sup><sup>104</sup> de bois de la forêt publique ont été facturés, pour une somme totale de 244 M\$<sup>105</sup>.

De plus, le BMMB est responsable des normes de mesurage et de la mise à jour annuelle du *Manuel de mesurage des bois récoltés sur les terres du domaine de l'État*<sup>106</sup>. Celui-ci décrit l'ensemble des méthodes de mesurage autorisées, ainsi que les instructions relatives à l'application de chacune d'elles.

Le BMMB contribue également à l'analyse et au développement de solutions permettant d'améliorer la compétitivité et la prévisibilité de l'industrie forestière au Québec. Ainsi, plusieurs solutions proposées précédemment ont été appliquées cette année encore. Parmi celles-ci, on compte la mesure sur les chantiers à contraintes opérationnelles qui favorise l'accomplissement des activités d'aménagement forestier dans des secteurs non récoltés par le passé. La mise en œuvre de cette mesure s'est accentuée pour 2019-2020 avec la mise en vente d'un volume total de 380 000 m<sup>3</sup>. Parmi ces solutions, on trouve également la mise en place

102. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Tarification forestière*, [En ligne], [<https://bmmmb.gouv.qc.ca/publications-et-reglements/tarification-forestiere/>].

103. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Portail mesurage et facturation*, [En ligne], [<https://mesurage.mrn.gouv.qc.ca/>].

104. Les informations concernant le volume de bois et les redevances forestières présentées dans cette section sont des données provisoires puisque le Ministère a permis le report de la facturation des volumes récoltés dans les forêts publiques pour alléger le fardeau financier des entreprises dans le contexte lié à la pandémie de la COVID-19.

105. *Ibid.*

106. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Manuel de mesurage des bois récoltés sur les terres du domaine de l'État*, [En ligne], [[https://bmmmb.gouv.qc.ca/media/53364/manuel\\_de\\_mesurage\\_2020.pdf](https://bmmmb.gouv.qc.ca/media/53364/manuel_de_mesurage_2020.pdf)].

d'un modèle d'usine à coûts de sciage variables dans le but de capter plus précisément l'écart de valeur entre les qualités de bois dans les essences résineuses par l'intermédiaire du modèle de tarification. L'implantation de ce modèle s'accompagne d'un ajustement sur le taux minimum payable pour ces essences dans le but d'en favoriser la récolte.

Par ailleurs, le BMMB détermine les taux d'aide pour la récupération des bois affectés par une perturbation naturelle dans les plans spéciaux d'aménagement forestier. En 2019-2020, le BMMB a entrepris la mise à jour annuelle des taux d'aide pour la récupération des bois affectés par les feux de forêt, la tordeuse des bourgeons de l'épinette, les chablis et les autres perturbations naturelles. Cette mise à jour s'est caractérisée par une modification dans la façon d'établir l'aide pour la récupération des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. En effet, jusqu'en 2018-2019, la méthode utilisée était basée sur les coûts supplémentaires pour récupérer les bois affectés par les chablis alors que, pour 2019-2020, celle-ci est basée sur les coûts supplémentaires propres à la récupération des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Finalement, le BMMB a amorcé, en 2019-2020, les travaux visant la réalisation de l'enquête quinquennale sur les coûts et les revenus de l'industrie forestière du Québec. En effet, il a choisi un prestataire de services par appel d'offres pour produire l'enquête et il a préparé les questionnaires qui ont été transmis aux entreprises concernées.

## Évaluations économiques et financières des investissements forestiers

Le BMMB contribue à ce que les orientations stratégiques puissent satisfaire aux enjeux économiques et financiers et à ce que les investissements et les stratégies liés à la gestion forestière soient créateurs de richesse pour l'ensemble de la société québécoise. Entre autres choses, il est responsable du Modèle d'évaluation de rentabilité des investissements sylvicoles (MÉRIS). Cet outil d'aide à la décision sert à l'intégration des aspects financier et économique pour éclairer la prise de décision en matière d'aménagement forestier. Le développement de MÉRIS s'est poursuivi en 2019-2020.

Qui plus est, en tant qu'organisation ayant pour responsabilité d'établir la valeur des activités d'aménagement, le BMMB a révisé les grilles de la valeur des traitements sylvicoles commerciaux et non commerciaux en forêt publique pour la saison 2020-2021. La révision des grilles a permis d'améliorer l'équité dans le financement des travaux et de reconnaître l'évolution du marché du travail, tout en assurant la stabilité des mesures d'investissement.

Les appels d'offres pour les traitements sylvicoles non commerciaux conclus en 2019-2020 ont notamment pour objectif d'alimenter la grille de la valeur des traitements sylvicoles non commerciaux. Pour permettre cet exercice, le BMMB a révisé, en collaboration avec certaines associations sylvicoles, Rexforêt et le Secteur des opérations régionales du Ministère, le *Manuel de réalisation des appels d'offres des traitements sylvicoles non commerciaux et des travaux techniques*<sup>107</sup> qui présente les éléments essentiels du processus en vue de permettre l'utilisation des données d'appels d'offres pour alimenter les taux.

Le BMMB a également pour responsabilité d'établir une grille provinciale de la valeur des traitements sylvicoles exécutés en forêt privée<sup>108</sup>. Les modifications apportées à cette grille sont en continuité avec le travail amorcé

107. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Manuel de réalisation des appels d'offres des traitements sylvicoles non commerciaux et des travaux techniques*, [En ligne], [[https://bmmmb.gouv.qc.ca/media/52117/manuel\\_janvier\\_2020.pdf](https://bmmmb.gouv.qc.ca/media/52117/manuel_janvier_2020.pdf)].

108. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Valeur des traitements sylvicoles en forêt privée pour l'année financière 2019-2020*, [En ligne], [[https://bmmmb.gouv.qc.ca/media/48501/cadre\\_application\\_fpr\\_methode\\_2019-2020.pdf](https://bmmmb.gouv.qc.ca/media/48501/cadre_application_fpr_methode_2019-2020.pdf)].

en 2019-2020 en ce qui concerne l'adaptation des connaissances en matière de forêt publique au contexte de réalisation des traitements en forêt privée.

Par ailleurs, le BMMB collabore avec certaines directions du Ministère pour les expertises économiques et financières. Parmi les principales collaborations de l'année, notons :

- la participation aux travaux du comité technique provincial de la stratégie nationale de production de bois;
- la préparation et la mise sur pied des ateliers de travail et d'échanges du Réseau d'experts en économie forestière;
- les travaux entourant le processus d'appel d'offres des traitements sylvicoles et la mise en œuvre des orientations dans le but de permettre l'utilisation des résultats d'appels d'offres pour l'évaluation de la valeur des activités d'aménagement;
- la participation à des rencontres d'échanges avec les entrepreneurs sylvicoles des associations sylvicoles.

## 4.12 Gestion du Programme de financement forestier par La Financière agricole du Québec

La Financière agricole du Québec agit en tant que mandataire du Ministère pour l'administration du Programme de financement forestier<sup>109</sup>. Ce programme vise à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés au moyen de garanties de prêt pour un montant maximal de 0,75 M\$. Au 31 mars 2020, le portefeuille de garanties de prêt s'élève à 133,5 M\$. Ainsi, ce programme contribue au développement de la forêt privée.

Cette année, La Financière agricole du Québec a émis 132 certificats de prêts forestiers pour une somme de 19,0 M\$. Cela représente une légère baisse par rapport à la somme de 19,2 M\$ autorisée lors de l'exercice 2018-2019.

---

109. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Programme de financement forestier*, [En ligne], [<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/forets-privees/programme-financement-forestier/>].



## 5. ANNEXES

### Annexe I - Coût des principales activités ministérielles

**Tableau 44 : Coût des principales activités ministérielles**

ACTIVITÉS MINISTÉRIELLES	2019-2020 (EN M\$)
Gestion des droits, des autorisations, des permis et des ententes	233,5
Protection et conservation des forêts	102,0
Protection de la faune	58,8
Plants de reboisement et semences forestières	47,8
Inventaires, données et cartographie écoforestiers	33,2
Recherche et développement liés à la pratique forestière	25,5
Planification et certification forestière	24,6
Voirie forestière	22,4
Gestion des parcs nationaux	17,9
Données en matière de faune	16,6
Suivis et contrôles en lien avec le domaine forestier	13,4
Plans et outils en matière de gestion de la faune	13,0
Mise en marché des bois	10,6
Éducation et mise en valeur de la faune	7,8
Avis ministériels liés aux domaines forestier et faunique	7,6
Production piscicole et ensemencements	5,5
Établissement et gestion des territoires fauniques	5,4
Aide au développement économique et industriel	5,2
Aménagement, restauration des habitats et rétablissement des espèces	4,4
Détermination des possibilités forestières	4,2
Permis de chasse, de pêche et de piégeage et certificats du chasseur et du piégeur	2,9
Système de gestion environnemental	2,0
Mise en valeur des forêts privées	1,4
Permis SEG, d'ensemencement, de garde en captivité et autres	0,5

## Annexe II - Revenus de tarification du Ministère

**Tableau 45 : Revenus de tarification du Ministère**

	2019-2020** (EN k\$)	2018-2019 (EN k\$)	INDEXATION	BASE DE FIXATION
<b>Droits et permis*</b>				
<b>Ressources fauniques</b>				
Permis de chasse, pêche et piégeage	34 936	38 020	Oui	MAG
Permis commerciaux et particuliers	279	264	Oui	MAG
Droits pour activités commerciales	1 165	1 154	Oui	MAG
Étude de dossiers	575	569	Oui	CS
<b>Total partiel</b>	<b>36 955</b>	<b>40 007</b>		
<b>Ventes de biens et services</b>				
Matériels et fournitures	1	6	Non	CS
Location et concession	54	51	Oui	DA
Protection des forêts***	(15)	613	Non	CS
<b>Total partiel</b>	<b>40</b>	<b>670</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>36 995</b>	<b>40 677</b>		

\* En totalité, les revenus de 274,6 M\$ provenant des ressources forestières ont fait l'objet d'un virement au Fonds des ressources naturelles pour l'exercice 2019-2020. Lors de l'exercice 2018-2019, la somme de 294,7 M\$ a été virée dans ce fonds. Ces revenus sont présentés dans le volet Aménagement durable du territoire forestier du fonds.

\*\* Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2019-2020 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

\*\*\* Lors du Discours sur le budget du 17 mars 2016, le gouvernement a annoncé qu'il se chargerait, progressivement, des coûts associés au financement de la protection des forêts de sorte qu'en 2018-2019, 100 % de ces coûts seraient assumés par le gouvernement. Les revenus négatifs au 31 mars 2020 sont expliqués par des ajustements aux contrats d'exercices antérieurs.

### LÉGENDE

La colonne « Indexation » indique si le tarif est indexé ou non.

La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou selon une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).

**Tableau 46 : Revenus de tarification du Fonds des ressources naturelles, volet Aménagement durable du territoire forestier**

	2019-2020* (EN k\$)	2018-2019 (EN k\$)	INDEXATION	BASE DE FIXATION
<b>Volet aménagement durable du territoire forestier</b>				
Droits et permis sur les ressources forestières	274 647	294 731	Oui	MAG
Formules et documents	34	7	Oui	MAG
Protection des forêts**	(78)	1 456	Non	CS
Frais d'admission	7	9	Non	DA
Analyses en laboratoire	84	57	Oui	DA
Autres revenus	522	581	Non	DA
<b>TOTAL</b>	<b>275 216</b>	<b>296 841</b>		

\* Ces données étant provisoires, elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2019-2020 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

\*\* Lors du Discours sur le budget du 17 mars 2016, le gouvernement a annoncé qu'il se chargerait, progressivement, des coûts liés au financement de la protection des forêts de sorte qu'en 2018-2019, 100 % de ces coûts seraient assumés par le gouvernement. Les revenus négatifs au 31 mars 2020 sont expliqués par des ajustements dans les contrats d'exercices antérieurs.

#### LÉGENDE

La colonne « Indexation » indique si le tarif est indexé ou non.

La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou selon une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).

## Annexe III - Occupation et vitalité des territoires - État d'avancement des réponses aux priorités régionales

**Tableau 47 : État d'avancement des réponses aux priorités régionales au 31 mars 2020**

<b>Abitibi-Témiscamingue</b>	
<b>RÉPONSES</b>	<b>ÉTAT DE RÉALISATION</b>
<b>Priorité régionale 5 : Consolider et diversifier les filières agricoles, forestières, minières, touristiques et d'avenir au sein de l'économie régionale</b>	
Poursuivre la mise en œuvre de la vision forestière régionale	En cours
Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée	En cours
<b>Bas-Saint-Laurent</b>	
<b>RÉPONSES</b>	<b>ÉTAT DE RÉALISATION</b>
<b>Priorité régionale 2 : Assurer le développement du plein potentiel de ses jeunes ainsi que leur enracinement dans la collectivité</b>	
Soutenir, de concert avec les partenaires du Ministère et la Commission scolaire des Phares, la mise en place d'un programme « faune-étude » pour les élèves de 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> secondaire axé sur la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage	Réalisée
<b>Priorité régionale 6 : Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables</b>	
Soutenir les projets innovants grâce aux mesures de la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers	En cours
Réaliser, autant en forêt publique que privée, les travaux d'éclaircies commerciales qui soutiennent la possibilité forestière	En cours
Soutenir les entreprises dans le développement de la filière de la biomasse forestière énergétique et à d'autres fins	En cours
Favoriser le développement du plein potentiel acéricole afin d'optimiser les retombées économiques régionales	En cours
Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée	En cours
<b>Capitale-Nationale</b>	
<b>RÉPONSES</b>	<b>ÉTAT DE RÉALISATION</b>
<b>Priorité régionale 2 : Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière</b>	
Encourager le développement de la filière associée à la biomasse forestière résiduelle	Amorcée
Soutenir l'industrie des produits forestiers	En cours
<b>Centre-du-Québec</b>	
<b>RÉPONSES</b>	<b>ÉTAT DE RÉALISATION</b>
<b>Priorité régionale 4 : Valoriser le milieu agricole</b>	
Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée	En cours
Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des sangliers échappés	En cours
Collaborer à l'intégration d'aménagements fauniques en milieu agricole et au Plan conjoint des habitats de l'Est : projets de conservation, d'aménagement, de restauration, de protection de milieux humides pour la sauvagine, la plupart en milieux agricoles	En cours

Poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion du dindon sauvage 2016-2023, notamment en favorisant la cohabitation entre le dindon sauvage et les divers intervenants concernés du milieu	En cours
<b>Chaudières-Appalaches</b>	
<b>RÉPONSES</b>	<b>ÉTAT DE RÉALISATION</b>
<b>Priorité régionale 3 : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles</b>	
Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable	En cours
<b>Priorité régionale 4 : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles</b>	
Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des animaux malades et échappés, comme les sangliers, les cerfs rouges, les daims fauves et les autres espèces exotiques envahissantes, en milieu naturel	En cours
Participer activement aux travaux du Ministère concernant la lutte contre les carpes asiatiques	En cours
Appliquer les lignes directrices sur l'introduction de poissons tout en assurant la protection des zones de prépondérance de l'omble de fontaine	En cours
Participer à la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes dans la Chaudière-Appalaches	En cours
Poursuivre les efforts consacrés à l'échantillonnage des milieux humides et riverains d'intérêt situés dans les forêts du domaine de l'État et appliquer les mesures de protection adéquates	En cours
<b>Côte-Nord</b>	
<b>RÉPONSES</b>	<b>ÉTAT DE RÉALISATION</b>
<b>Priorité régionale 3 : Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord</b>	
Consolider les activités de première transformation des ressources forestières et favoriser le développement de leur deuxième et troisième transformation	En cours
Octroyer les permis et les droits nécessaires à l'offre touristique pour la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage à des entreprises réparties dans l'ensemble de la région	En cours
Déléguer la gestion et la mise en valeur de la ressource faunique à des associations locales ainsi qu'à la Société des établissements de plein air du Québec	En cours
<b>Priorité régionale 5 : Rendre la Côte-Nord attrayante pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement</b>	
Planifier des actions permettant la promotion, l'embauche et le maintien des corps d'emploi liés à la mission du Ministère	En suspens
<b>Estrie</b>	
<b>RÉPONSES</b>	<b>ÉTAT DE RÉALISATION</b>
<b>Priorité régionale 4 : Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie</b>	
Poursuivre les efforts de mobilisation des bois en forêt privée	En cours
Élaborer une stratégie régionale de production de bois de manière à créer une plus grande richesse collective	En cours
Favoriser le développement de la filière de la transformation des produits du bois	En cours
Contribuer au développement acérico-forestier	En cours
Soutenir les projets d'arrimage faune et forêt visant la conservation de la biodiversité, le maintien de l'habitat du cerf de Virginie et la gestion des espèces exotiques envahissantes	Réalisé
Accompagner les municipalités dans l'implantation de bonnes pratiques des activités nautiques afin de minimiser la propagation des espèces exotiques envahissantes	En cours
Développer un plan de ravages de l'habitat du cerf de Virginie en forêt publique	Réalisé

## Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité régionale 7 : Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme</b>	
Poursuivre les travaux du comité régional sur la stratégie de production de bois, notamment la réalisation du diagnostic et de la cartographie de la filière bois, la fixation des objectifs de production de bois, le développement des scénarios d'aménagement, etc.	En suspens
Mobiliser les acteurs du milieu autour de projets qui permettront de valoriser l'utilisation des sous-produits du bois, y compris la filière de la biomasse énergétique	En cours
Favoriser le développement du potentiel acéricole afin d'optimiser les retombées économiques régionales	En cours
Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée	En cours
Soutenir l'émergence de nouvelles entreprises de services associées aux activités de mise en valeur de la faune	En cours
Favoriser les actions visant un meilleur partage du territoire pour certaines activités de chasse, notamment de chasse à l'orignal	En suspens
Soutenir les efforts visant à attirer des clientèles de non-résidents pour la pratique de la chasse et de la pêche	En cours
Profiter de l'abondance de certaines espèces, comme le saumon, l'orignal et le bar rayé, pour développer des créneaux d'excellence régionaux	En cours
Soutenir la complémentarité des offres de services d'hébergement envers la clientèle de chasseurs et de pêcheurs, surtout en dehors de la saison touristique	Non amorcé
Favoriser, avec les partenaires, le développement de formations spéciales sur la chasse, la pêche et le piégeage, notamment à l'égard de l'orientation, du guidage et de la survie en forêt	Réalisé
Favoriser l'émergence de réseaux de collaboration entre les fournisseurs de services fauniques, dont le développement de sites communs pour l'obtention de droits d'accès pour la pêche au saumon	En suspens

## Lanaudière

RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité régionale 10 : Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière</b>	
Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière	En cours
Poursuivre les efforts de mobilisation des bois en forêt privée	En cours
Soutenir le développement d'activités économiques structurantes en milieu forestier	En cours
Valoriser le capital forestier des forêts feuillues et mixtes	En cours
Promouvoir et faire connaître l'aménagement forestier	En cours
Favoriser une meilleure cohabitation entre les différents utilisateurs sur le réseau de chemins multiusages	En cours

## Laurentides

RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité régionale 10 : Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière</b>	
Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière	En cours
Poursuivre les efforts de mobilisation des bois en forêt privée	En cours
Soutenir le développement d'activités économiques structurantes en milieu forestier	En cours
Valoriser le capital forestier des forêts feuillues et mixtes	En cours

Promouvoir et faire connaître l'aménagement forestier	En cours
Favoriser une meilleure cohabitation entre les différents utilisateurs sur le réseau de chemins multiusages	En cours
<b>Laval</b>	
<b>RÉPONSES</b>	<b>ÉTAT DE RÉALISATION</b>
<b>Priorité régionale 6 : Stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants</b>	
Mettre en œuvre une stratégie de développement de l'industrie des produits forestiers	En cours
<b>Priorité régionale 8 : Mettre en valeur le parc de la Rivière-des-Mille-Îles, les berges publiques et les boisés</b>	
Assurer la mise en valeur des ressources fauniques et forestières et assurer la protection de la biodiversité et des milieux naturels	En cours
<b>Mauricie</b>	
<b>RÉPONSES</b>	<b>ÉTAT DE RÉALISATION</b>
<b>Priorité régionale 5 : Protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels et des milieux de vie</b>	
Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des sangliers échappés	En cours
Collaborer à l'intégration d'aménagements fauniques en milieu agricole et au Plan conjoint des habitats de l'Est : projets de conservation, d'aménagement, de restauration, de protection des milieux humides pour la sauvagine, la plupart en milieu agricole	En cours
Participer activement aux travaux concernant la lutte contre les carpes asiatiques	En cours
Mettre en œuvre le Plan d'action 2016-2021 de la région de la Mauricie visant l'encadrement du camping dans les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche	En cours
Poursuivre les actions visant le rétablissement des espèces menacées ou vulnérables	En cours
<b>Priorité régionale 9 : Mettre en valeur le territoire de la Mauricie tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles de façon durable</b>	
Élaborer la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers	Réalisée
Élaborer la stratégie régionale de production de bois de manière à créer une plus grande richesse collective par la production de bois	En cours
Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée	En cours
Déterminer le potentiel acéricole afin d'appuyer le développement de l'acériculture	En cours
Mettre en œuvre le Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative visant à favoriser l'accès aux différents plans d'eau québécois, pour y pratiquer la pêche récréative, et à soutenir la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, en encourageant l'implantation de stations de nettoyage d'embarcations ou d'autres mesures de prévention et d'atténuation	En cours
Poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion du dindon sauvage 2016-2023, notamment en favorisant la cohabitation entre le dindon sauvage et les divers intervenants concernés du milieu	En cours
<b>Montérégie</b>	
<b>RÉPONSES</b>	<b>ÉTAT DE RÉALISATION</b>
<b>Priorité régionale 1 : Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture</b>	
Contribuer à l'optimisation du secteur agroforestier	En cours
Contribuer au maintien de la biodiversité	En cours
Favoriser l'aménagement forestier durable	En cours

<b>Priorité régionale 3 : Créer la richesse par l'économie et l'innovation</b>	
Favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers	En cours
Optimiser la deuxième et troisième transformation du bois	En cours
Soutenir la création de richesse de la région	En cours
Soutenir des projets de structuration de la filière bois par la création d'une cartographie industrielle	En cours
<b>Priorité régionale 6 : Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles</b>	
Favoriser la mobilisation des bois de la forêt privée par la création d'une stratégie régionale de production de bois	En cours
Accompagner l'agglomération de Longueuil dans son projet visant la valorisation du bois urbain	En cours
<b>Priorité régionale 7 : Promouvoir et développer le tourisme</b>	
Contribuer à développer des corridors fauniques et forestiers	En cours
Contribuer à définir l'activité de pêche sportive sur certains plans d'eau de la Montérégie	En cours
<b>Montréal</b>	
RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité régionale 3 : Favoriser l'essor des entreprises montréalaises</b>	
Favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers	En cours
Accroître les retombées de la diversification des entreprises de deuxième et troisième transformation du bois	En cours
Contribuer à structurer la filière de transformation du bois	En cours
<b>Priorité régionale 7 : Assurer la croissance durable et sobre en carbone</b>	
Soutenir l'utilisation du bois	En cours
Développer des partenariats visant le reboisement ou la plantation d'arbres	Abandonnée <sup>110</sup>
<b>Nord-du-Québec</b>	
RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité régionale 1 : Positionner le tourisme et l'identité culturelle comme levier de développement socioéconomique</b>	
S'impliquer auprès des communautés locales et autochtones	En cours
Faciliter l'accès au territoire public	En cours
<b>Priorité régionale 4 : Favoriser le développement viable du territoire et des ressources naturelles</b>	
S'impliquer auprès des communautés locales et autochtones	En cours
<b>Outaouais</b>	
RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité régionale 10 : Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière</b>	
Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière	En cours
Poursuivre les efforts de mobilisation des bois en forêt privée	En cours
Soutenir le développement d'activités économiques structurantes en milieu forestier	En cours
Valoriser le capital forestier des forêts feuillues et mixtes	En cours

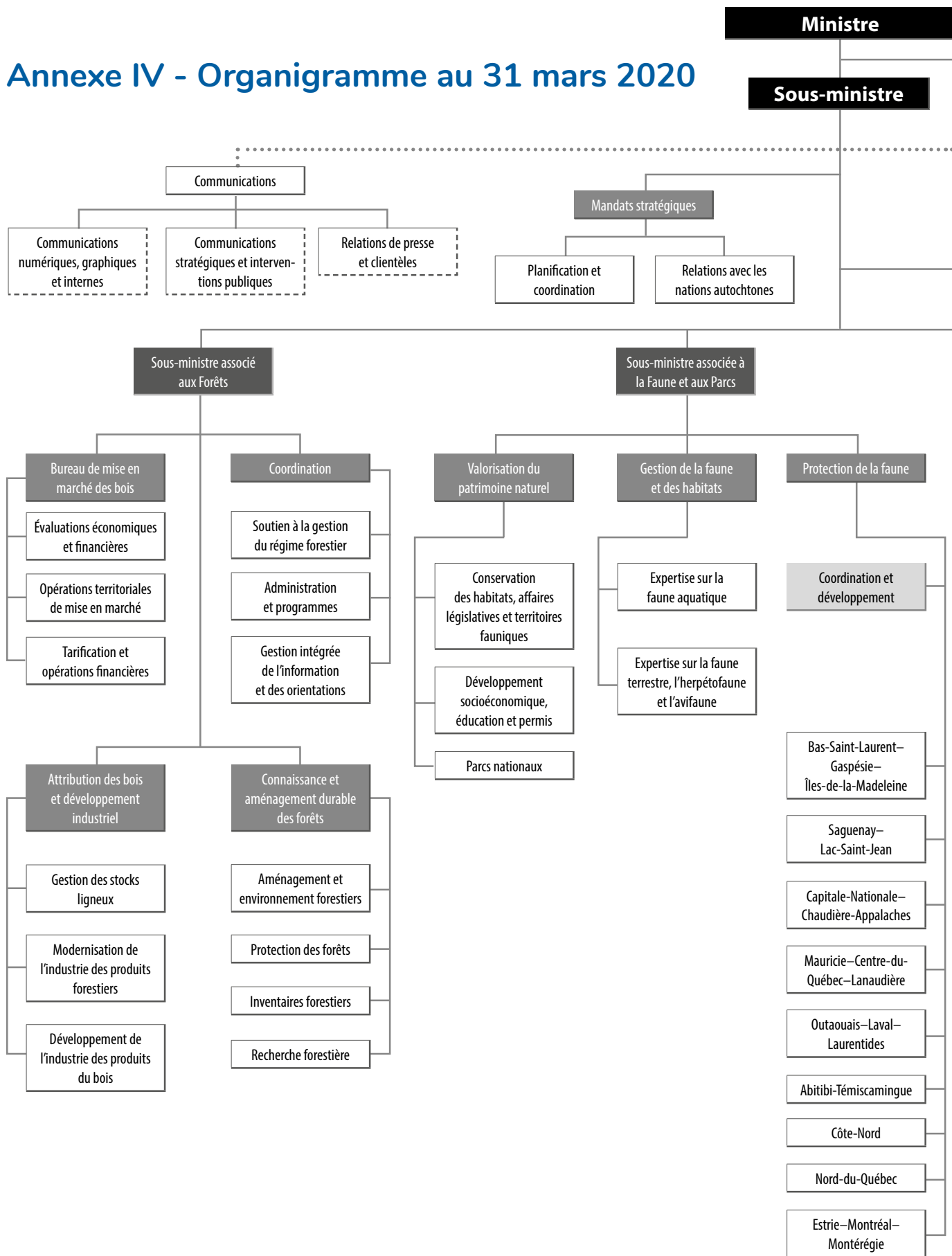
110. Le projet d'entente convenu entre la Ville de Montréal et le Ministère a fait l'objet d'un avis juridique.

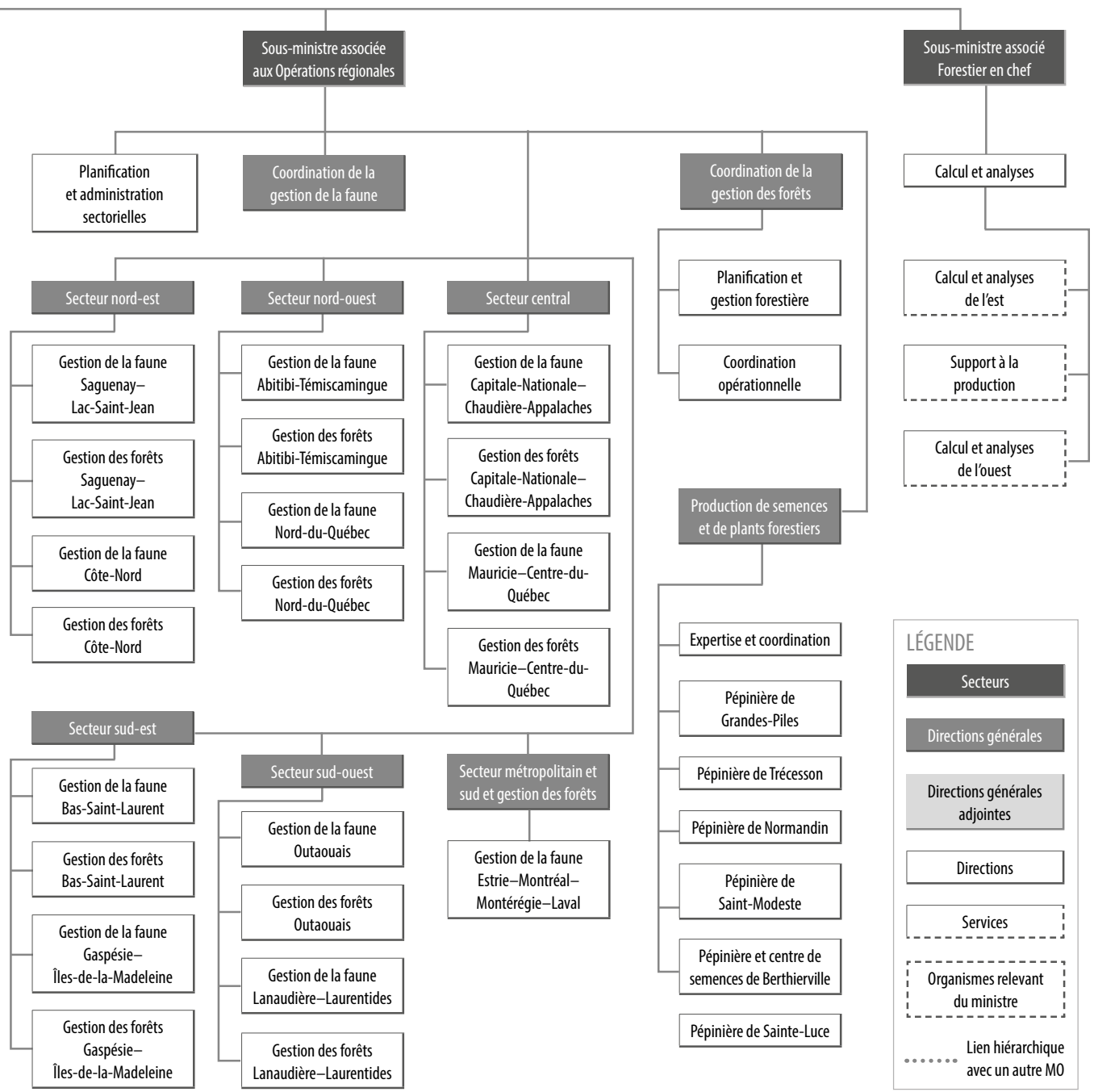
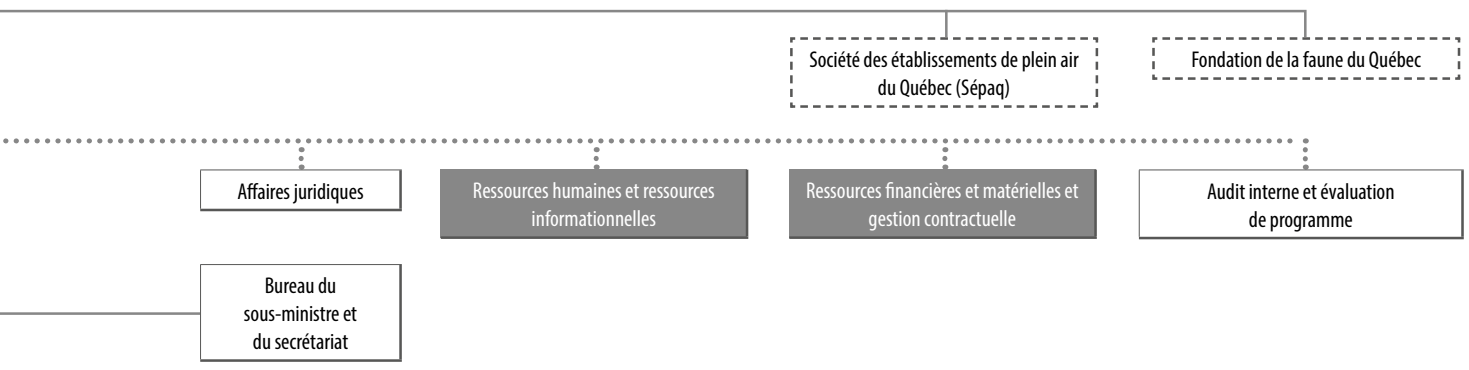


Promouvoir et faire connaître l'aménagement forestier	En cours
Favoriser une meilleure cohabitation entre les différents utilisateurs sur le réseau de chemins multiusages	En cours
<b>Saguenay-Lac-Saint-Jean</b>	
<b>RÉPONSES</b>	<b>ÉTAT DE RÉALISATION</b>
<b>Priorité régionale 7 : Assurer la pérennité des chemins multiusages, maximiser le potentiel ferroviaire et optimiser les installations portuaires</b>	
Faciliter l'accès au territoire public québécois	En cours
Poursuivre les travaux visant à contrer l'appropriation du territoire pendant la saison de chasse à l'original sur le territoire libre du milieu périurbain	En cours
<b>Priorité régionale 8 : Maintenir et augmenter la possibilité forestière, soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformation, favoriser la disponibilité et la formation de la main-d'œuvre, optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche</b>	
Mettre en œuvre la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023	En cours
Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée	En cours
Mettre en œuvre la Stratégie régionale d'identification des aires d'intensification de la production ligneuse	En cours
Mettre en œuvre les recommandations du rapport du comité régional intitulé <i>Proposition de modifications de certaines modalités liées à l'aménagement écosystémique</i>	En cours
Mettre en œuvre la Stratégie régionale de production de bois	En cours
Mettre en œuvre la Stratégie d'aménagement relative à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette 2015-2020 pour la région	En cours
Mettre en œuvre le Plan d'action gouvernemental sur le caribou forestier <sup>111</sup>	En cours
Participer au programme de recherche avec la Direction de la recherche forestière, l'Université du Québec à Chicoutimi, Hydro-Québec et la Table des partenaires du Centre de recherche sur la boréale	En cours

111. Le Plan d'action gouvernemental sur le caribou forestier est également en cours de mise en œuvre dans les régions de la Capitale-Nationale, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec.

# Annexe IV - Organigramme au 31 mars 2020











*Forêts, Faune  
et Parcs*

Québec 